



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

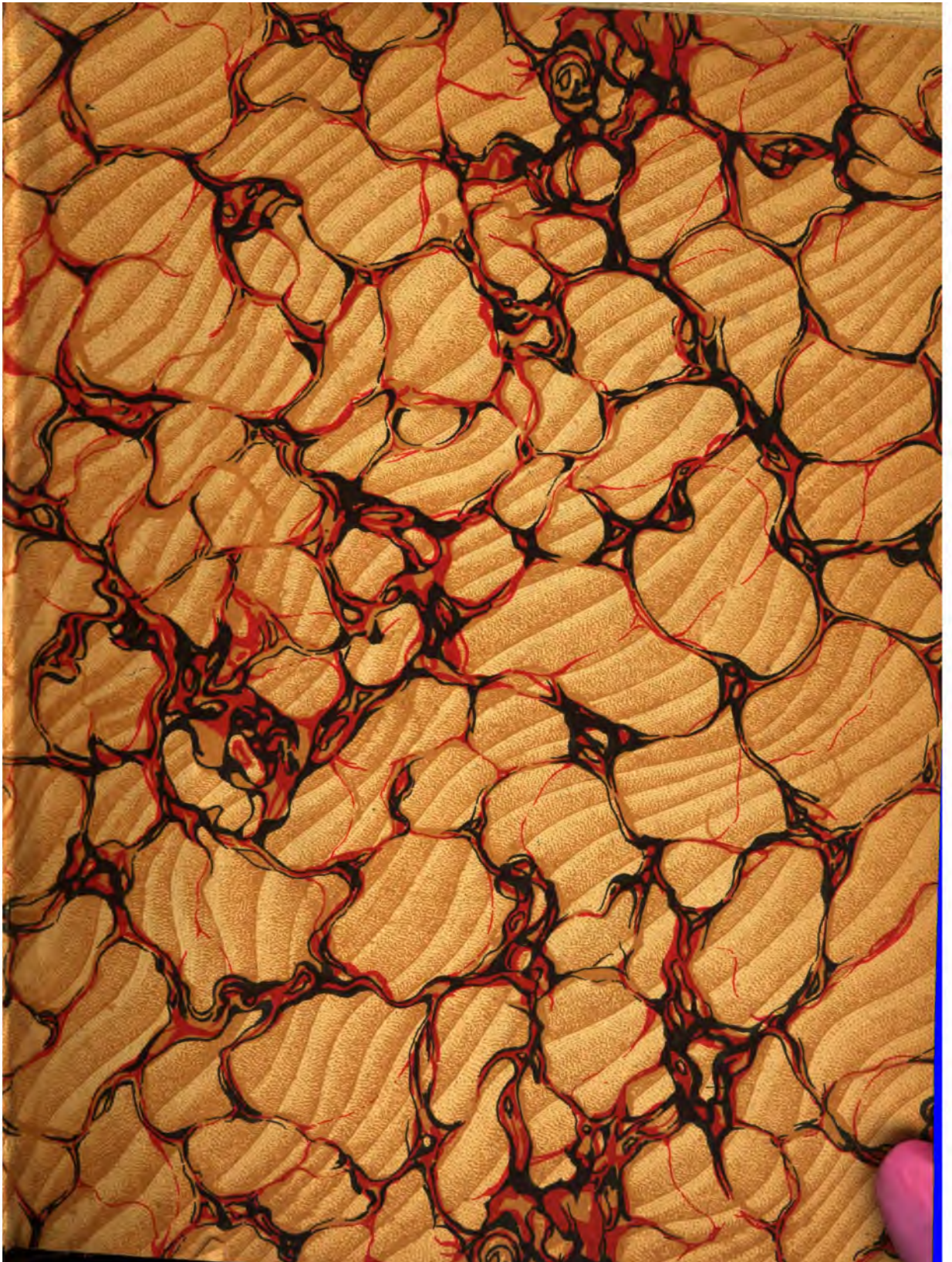
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 1,548,489



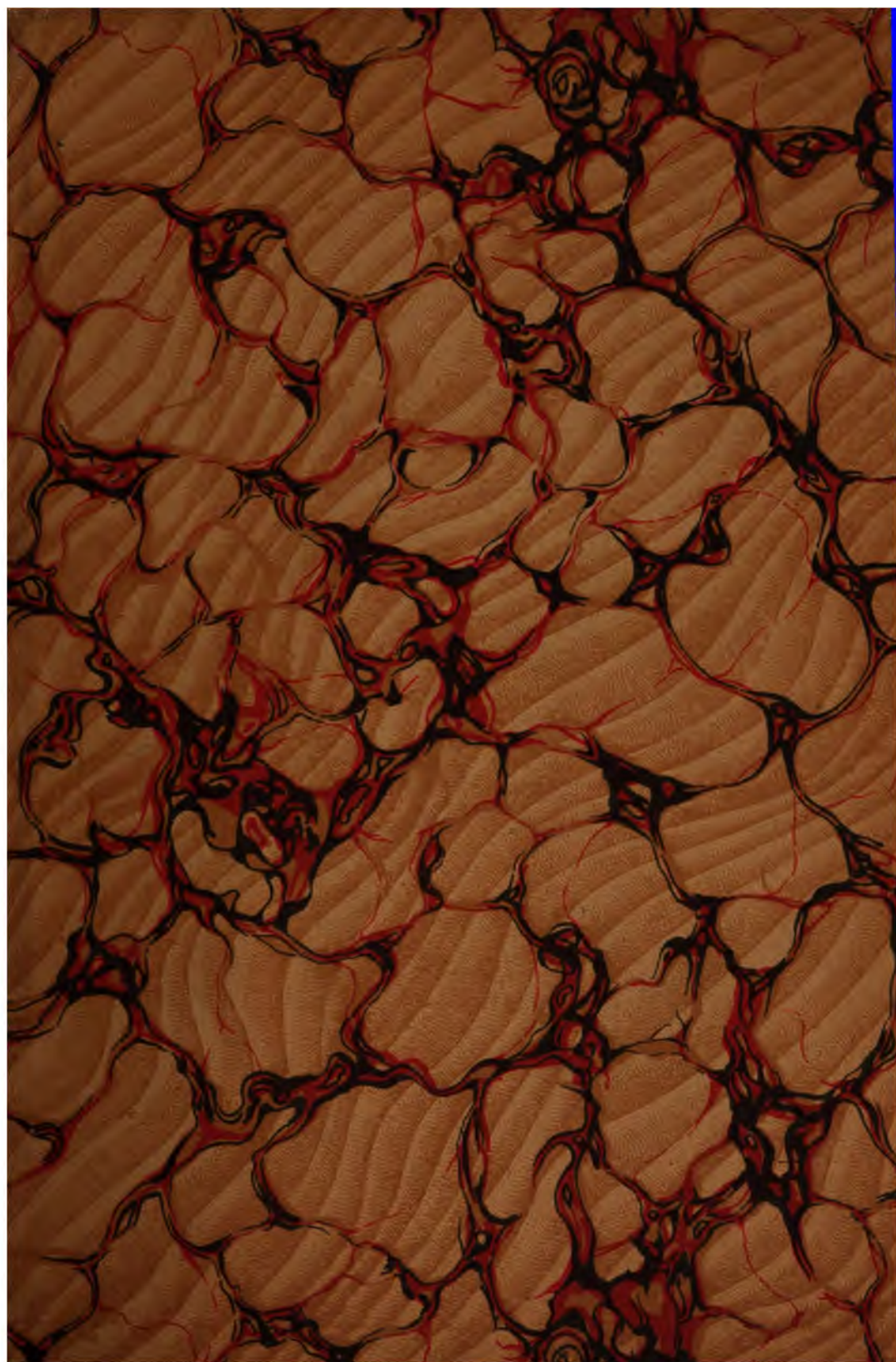


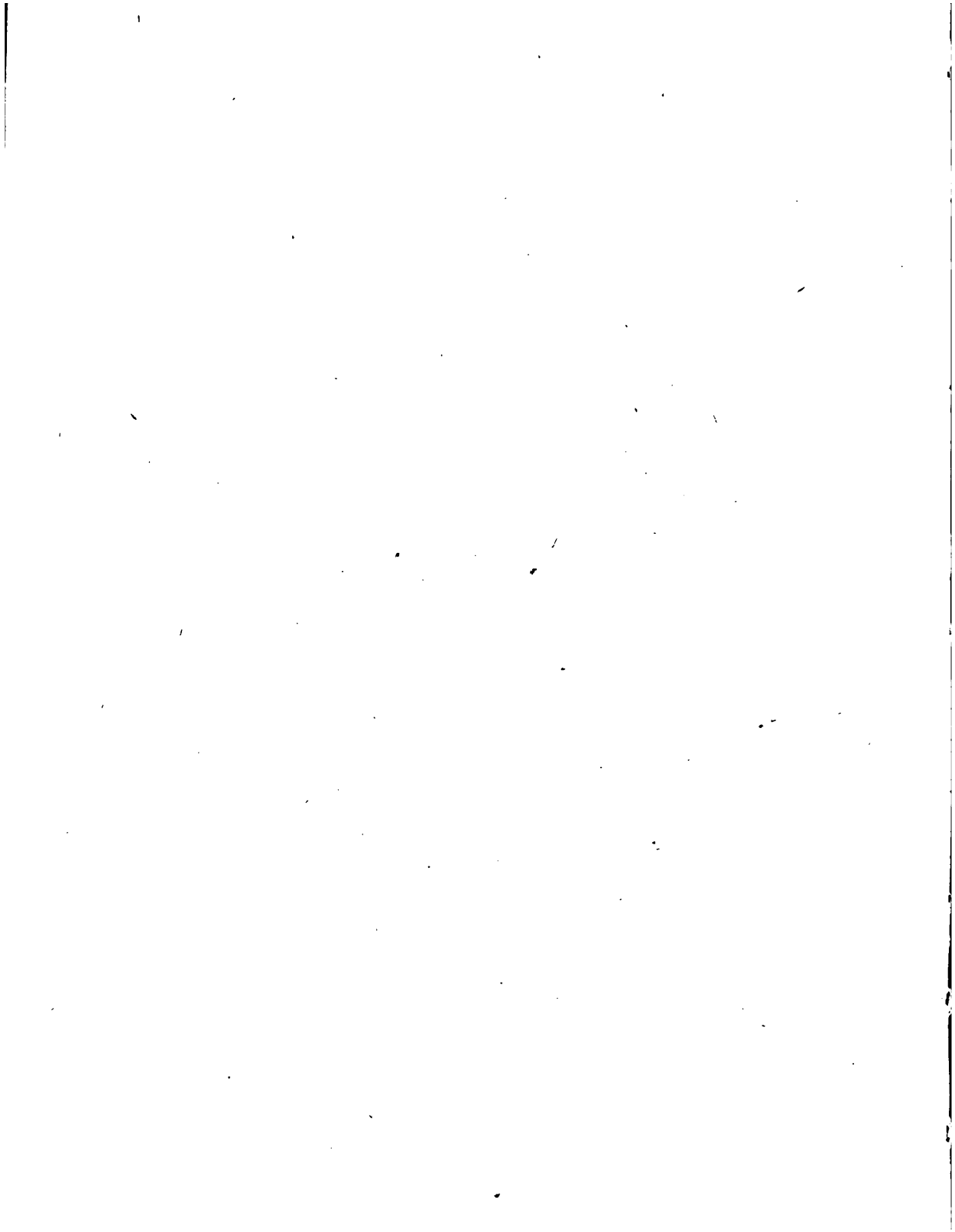
UNIVERSITY of MICHIGAN  
GENERAL LIBRARY  
OCTAVIA WILLIAMS BATES  
BEQUEST





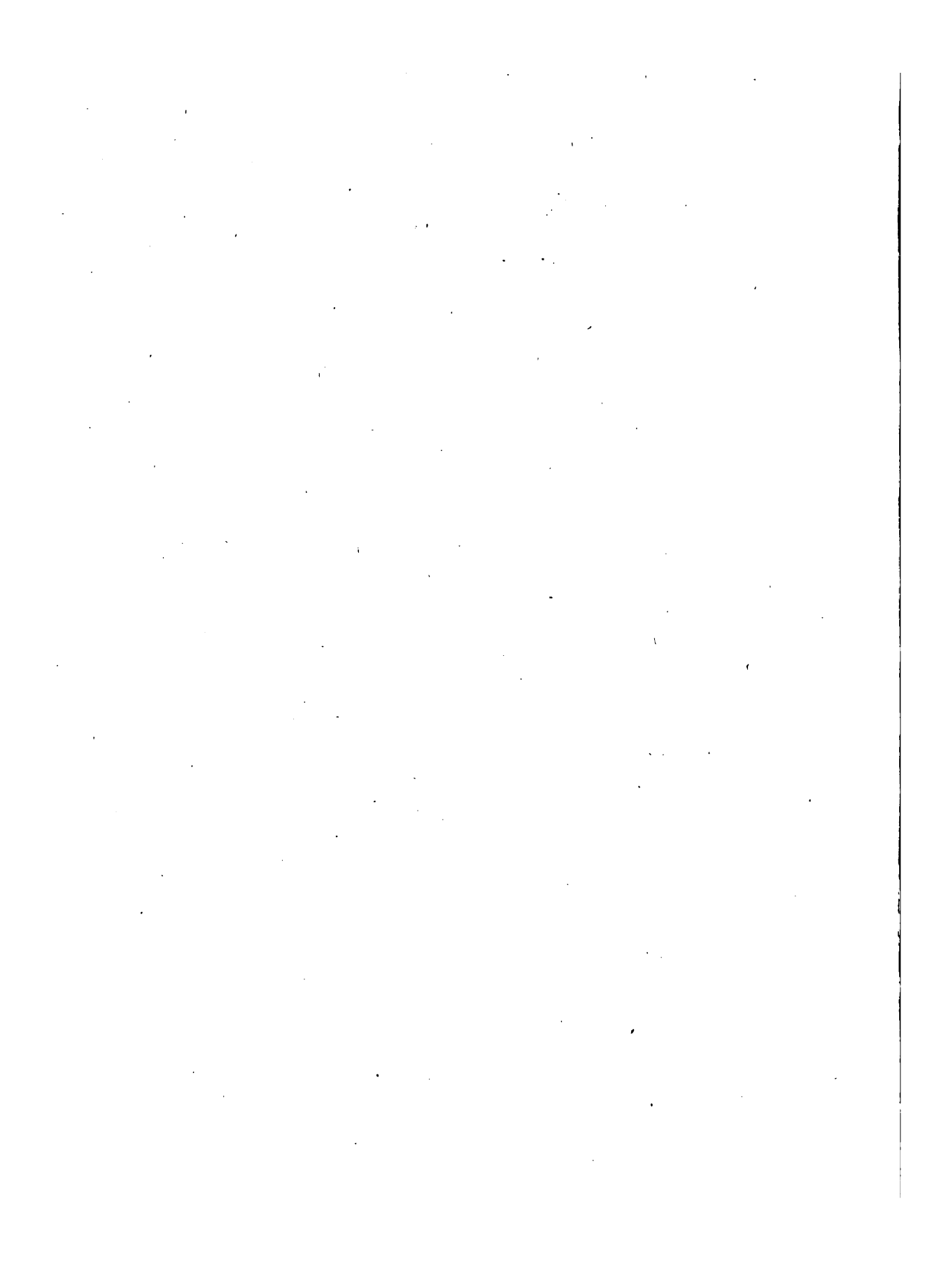
UNIVERSITY of MICHIGAN  
GENERAL LIBRARY  
OCTAVIA WILLIAMS BATES  
BEQUEST







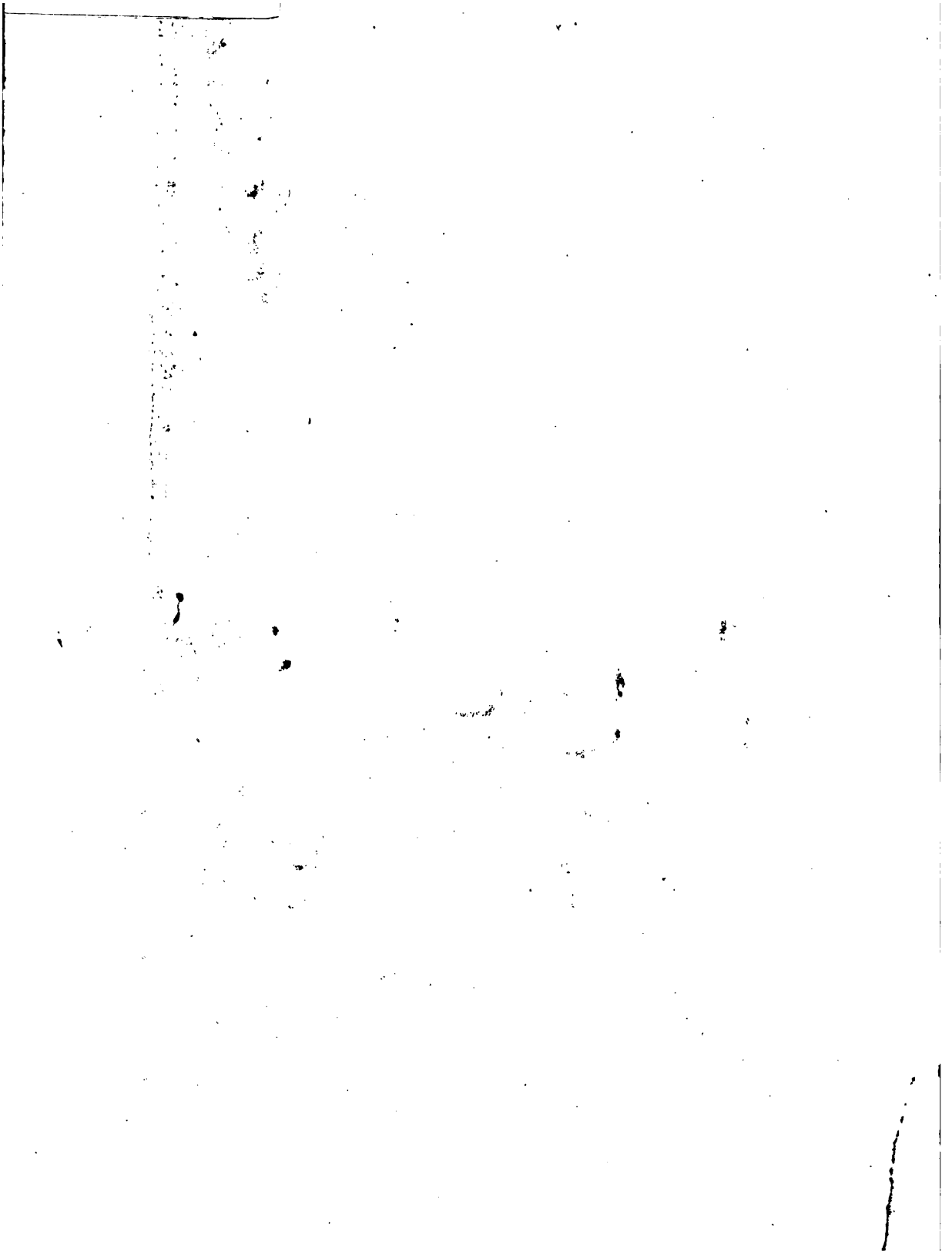
2  
16  
,



The image shows a book cover with a marbled paper pattern. The marbling consists of intricate, swirling designs in shades of deep red, dark blue, and golden yellow. In the center of the cover is a rectangular, light-colored paper label with a thin black border. The label contains the number '27.' in the top left corner and the title 'ENTRÉE DE HENRI IV' in the center, both printed in a black, serif font.

27.

ENTRÉE DE HENRI IV

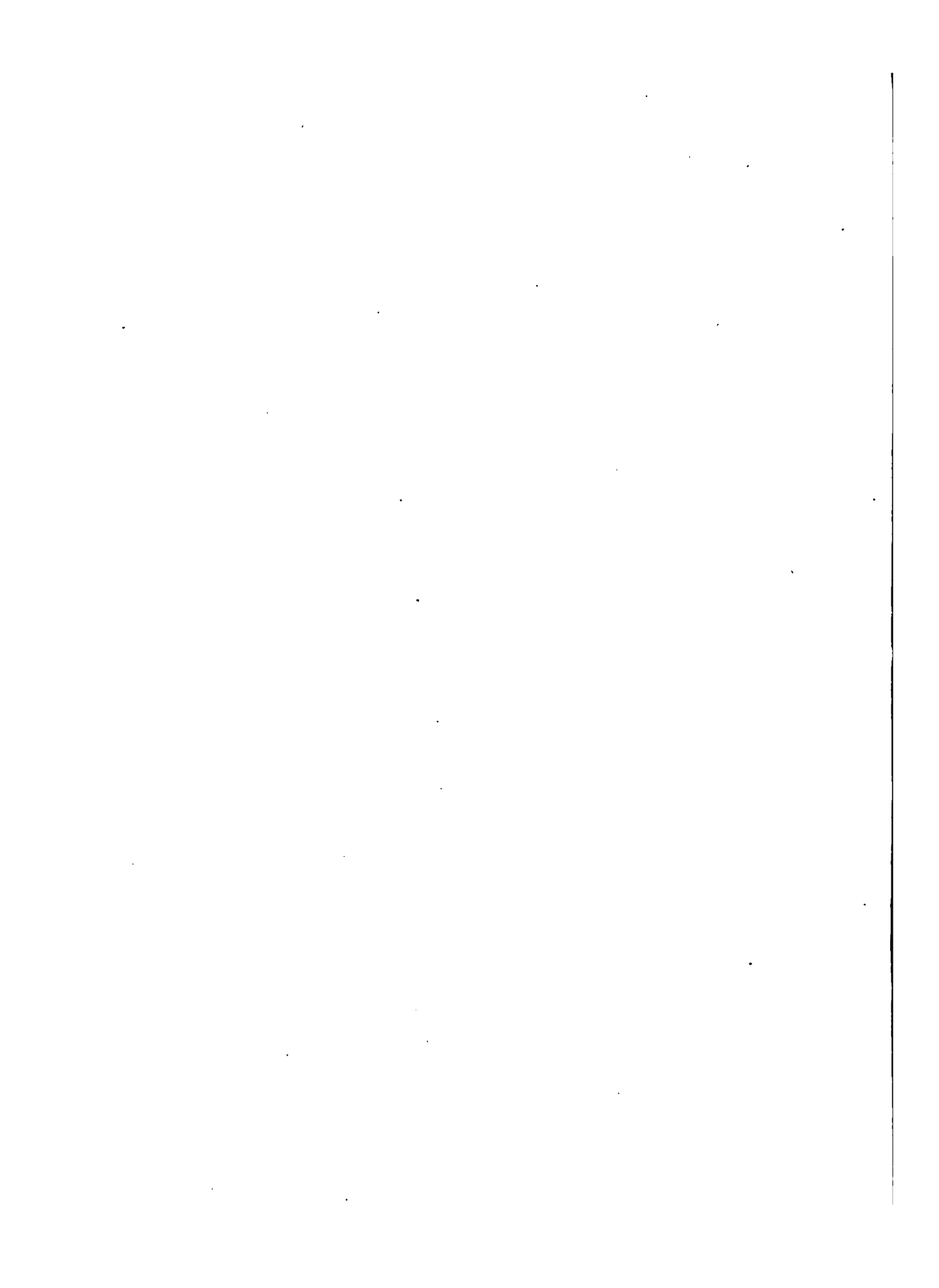


**SOCIÉTÉ ROUENNAISE**

**DE**

**BIBLIOPHILES**

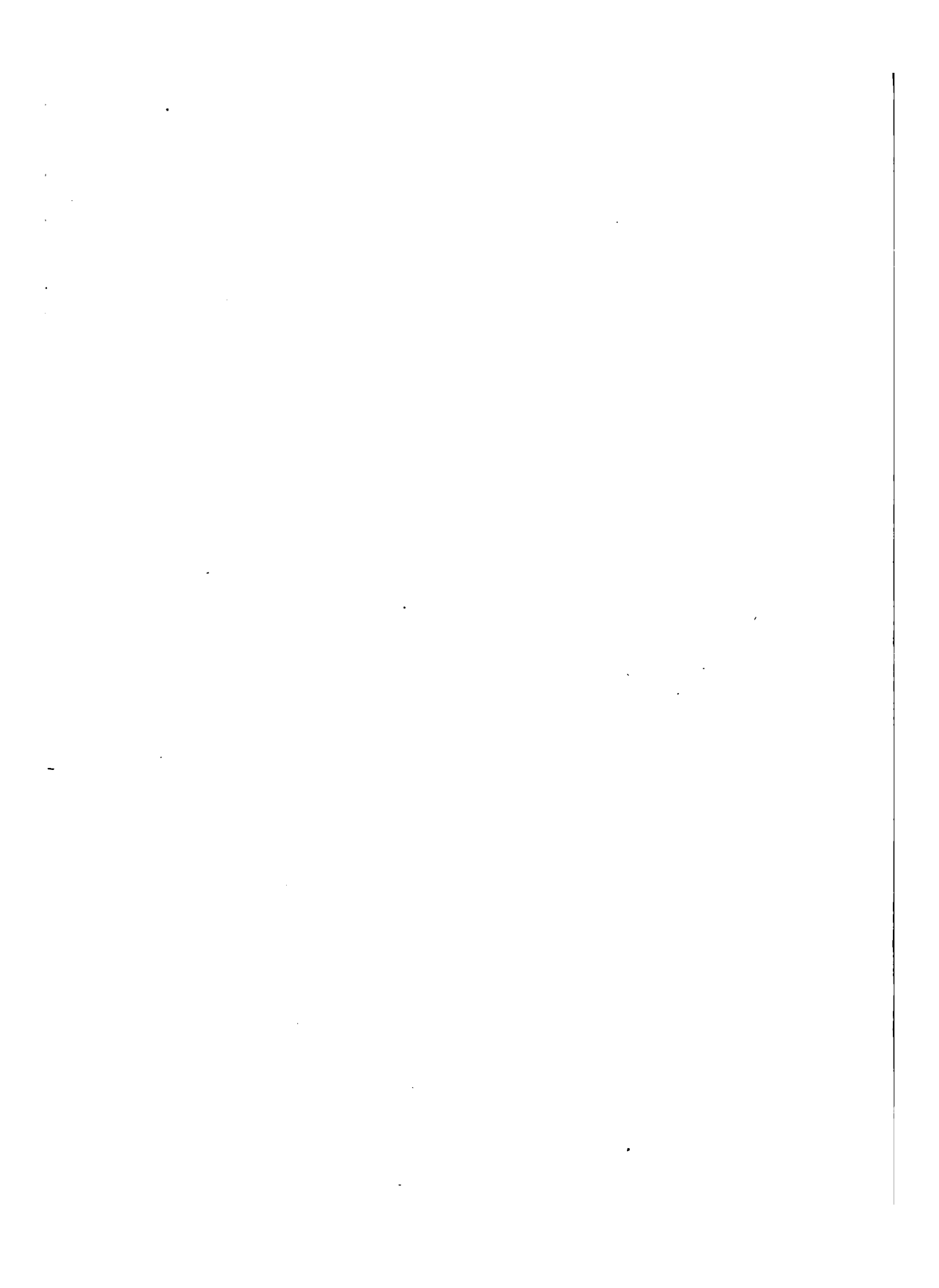
*Revue*



**N° 65**

—

**M. BEAUCOUSIN.**





ENTRÉE A ROUEN  
DU  
**ROI HENRI IV**

EN 1596



Précédée d'une Introduction par J. FÉLIX  
Et de Notes par CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE



ROUEN  
IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD  
rues Jeanne-Darc, 88, et des Basnage, 5

—  
1887

11

## INTRODUCTION

---

Ouvre collective du Bureau de notre Société qui en a, par chacun de ses Membres, surveillé la réimpression, cette reproduction du Discours de l'Entrée de Henri IV à Rouen doit, comme la relation de l'Entrée de Henri II qui l'a précédée, son exactitude et son parfait achèvement au zèle intelligent de notre imprimeur, M. Cagniard, et aux soins actifs de ses dévoués auxiliaires, secondés par l'habileté artistique de M. Fernique, qui a rendu, avec la plus heureuse fidélité, les planches curieuses dont ce précieux volume est orné. Encre, papier, caractères ont, cette fois encore, été spécialement fabriqués pour rendre cette édition digne de figurer à côté de l'original dans la bibliothèque des amateurs les plus exigeants.

La rareté de l'ouvrage, la somptuosité des fêtes qu'il décrit, l'importance politique du séjour prolongé par le souverain dans la capitale de la Normandie, dispensent d'insister sur l'opportunité de cette publication. Elle nous a été facilitée par le gracieux empressement avec lequel MM. les Maires de Rouen et de Pont-Audemer ont mis à notre disposition les exemplaires conservés dans les riches collections de ces deux villes, confiance libérale qui atteste leur goût pour les lettres, et que nous rappelons avec une gratitude dont nous tenons à consigner ici la publique expression.

Paru en 1399 seulement, à l'instigation des échevins qui avaient pourvu à la réception royale trois ans auparavant, le livre porte quelquefois, mentionné au bas de son titre, le nom de Raphaël du Petit Val *accueilly* par les titulaires du privilège : Martin Le Mesgissier, Georges l'Oyselet et Jehan Crevel. Ce serait la seule remarque suggérée par la comparaison des deux exemplaires que nous avons examinés, si nous ne devons signaler à l'attention une pièce imprimée qui se trouve reliée à la fin du volume de Pont-Audemer, et que l'on chercherait d'autant moins à cette place qu'elle n'a aucun trait à l'histoire de Henri IV. Sorte de nouvelle à la main, le feuillet non paginé que nous citons pour que

ceux qui voudraient le consulter puissent le découvrir, raconte le passage à Rouen de Louis XV, se rendant au Havre pour assister à ces réjouissances dont le souvenir et le tableau nous ont été transmis par la « Relation de l'arrivée du Roy au Hâvre de Grâce, le 19 septembre 1749, » illustrée par le crayon de Descamps, « professeur de dessin à l'Académie royale de Rouen, » et parue en 1753 avec une dédicace adressée au monarque par les officiers municipaux.

L'on serait disposé à supposer que Martin Le Mesgissier, qui a prouvé son savoir par le discours rimé et le sonnet placés en tête de « l'Histoire et Cronique de Normandie », non moins que par les sonnets qui, dans le présent volume, suivent l'Avis au Lecteur, pourrait être l'auteur de la relation que nous rééditons. Le texte en aurait été soumis à l'approbation des échevins, s'il faut s'en rapporter à cette mention de leur journal en date du 23 juin 1598 : « Le cahier du discours de l'entrée du Roy Henry quatre de ce nom, Roy de France et de Navarre, faite en ceste ville a esté baillé et mys ès mains de Martin Le Mesgissier, Georges Loyselet, Jehan Crevel et Raphaël du Petit Val pour icelluy imprimer et faire imprimer et le rapporter le plus promptement qu'il leur sera possible. » Cette opinion semble confirmée au surplus par ces paroles de l'imprimeur à Messieurs les Conseillers et Eschevins de la ville de Rouen : « Je m'y suis engagé avec l'aide d'un de vos confrères..... et pourtant me suis contenté d'esbocher seulement le tout selon que je l'ay peu comprendre et d'en donner une simple et commune exposition, comme la veue en a esté commune, laissant à meilleurs esprits d'y adiouster ou diminuer selon la perfection requise, et remettant aussi l'honneur des inscriptions en vers Grecs, Latins ou François à ceux qui les ont faits. »

Quel est l'échevin lettré auquel il est fait allusion ? Je serais tenté de nommer Richard Baudry, sieur de Semilly, auteur des deux sonnets qu'on trouve à la page 87 de l'ouvrage. Ce sont de tels secours et de pareils encouragements qui ont triomphé de la modestie peut-être un peu affectée du narrateur qui nous veut bien avertir que « ce petit discours fust demeuré dans la fosse de l'oubly, si autres que luy ne l'eussent contraint, quoique nud et sans artifice, se monstrier à la veuë commune du monde ».

Quant aux autres poètes, qui en trois langues ont concouru à orner les arcs de triomphe d'inscriptions ingénieuses ou à fournir aux personnages de la fête de délicates louanges, ils paraîtraient avoir été assez nombreux, à consulter

seulement les signatures placées au bas des vers qui commencent et finissent le volume. S'il ne nous est pas possible de donner des renseignements précis sur Duthot, qu'il nous soit permis de rappeler que François Viger, jésuite, né à Rouen, traducteur d'Eusèbe, a publié sur les idiotismes grecs un ouvrage qui a eu, au commencement de ce siècle, les honneurs d'une réimpression à l'étranger, sérieuse compensation d'un médiocre sonnet. Pour François d'Endemare, chanoine de la cathédrale de Rouen, il a écrit, outre plusieurs ouvrages religieux « l'Histoire excellente et héroïque du Roy Willaume-le-Bastard, iadis roy « d'Angleterre et duc de Normandie. »

Il est question dans le Discours de l'Entrée (page 7) d'un écrivain qu'on ne nous fait pas plus amplement connaître : « homme docte, natif et habitant de « ceste ville de Rouen, auteur semblablement de la plus grande partie des in- « scriptions et vers Grecs et Latins rapportez en ce discours, chacun en son « ordre et lieu, sur les deuises et interpretations des figures et spectacles de ceste « Royale, magnifique et triomphante entrée. » En rapprochant cette phrase de la mention insérée au Journal des Échevins : « Plus a esté baillé audict Le Mes- « gissier le xxiii<sup>e</sup> juillet audict an le cahier des vers Latins et Grecs qu'en a « baillé Monsieur Martin pour le fait de ladict entrée », il semble qu'on peut attribuer au chanoine érudit qui portait ce nom la paternité d'une partie des poésies mises sous les yeux du Roi.

Il est enfin un nom qu'il convient de ne pas omettre. En publiant pour la Société des Bibliophiles normands la plaquette qui a pour titre : « Les Vers que « N. P. a faits pour l'entrée du Roy en la ville de Rouen, avec quelques Epi- « grammes François », ouvrage dont une des éditions se trouve à la Bibliothèque de Rouen, fonds Leber, M. Stephano de Merval, en constatant qu'il reproduisait les quatre pièces de vers qui figurent aux pages 41, 42 et 77 du Discours de l'Entrée, a établi, par des arguments très plausibles, l'attribution qu'il a faite de cet opuscule à Nicolas Papillon, avocat au Parlement de Rouen, curé d'Ouille-l'Abbaye.

La gravité des événements accomplis pendant le long séjour de Henri IV dans la capitale normande avait attiré dans ses murs une énorme affluence. De là la nécessité de se pourvoir d'approvisionnements suffisants, comme le prouvent des marchés passés les 9 janvier, 14 janvier et 12 novembre 1597, pour l'entretien des maisons de Catherine de Clèves, duchesse de Guise et comtesse d'Eu, de

Henriette de Clèves, duchesse de Nemours, veuve de Ludovic de Gonzague, duc de Nivernois et de Rethelois, enfin du duc de Montpensier (Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie, 1886, p. 250).

Le règlement des affaires privées ne pouvait cependant attendre le retour de la cour à Paris, et plus d'un des personnages qui en faisaient partie ou qui l'avaient suivie passa à Rouen des actes qui ont au moins ce caractère instructif qu'ils nous signalent la présence de leurs signataires en cette ville. C'est cette nomenclature, relevée avec le soin scrupuleux et le sens critique dont ses travaux offrent le modèle accompli, que M. Charles de Beaurepaire, toujours empressé de servir les intérêts de l'histoire locale, a bien voulu joindre à notre publication avec une libéralité pour laquelle toutes les formules de reconnaissance sont désormais épuisées. Son nom, si ce n'était pour nous un honneur et un devoir de lui exprimer les sentiments du Bureau et de tous les Membres de notre Société, devrait devancer, ou plutôt remplacer, celui qui termine une Préface, dont une impatience légitime verra la fin avec une satisfaction justifiée par le désir de lire les Notes si précieuses du savant Archiviste.

*Le Président de la Société rouennaise de Bibliophiles,*

J. FÉLIX.

---

## NOTES

---

*Henri IV, arrivé à Rouen le 16 octobre 1596, n'en partit que le 6 février 1597.*

*Ce séjour, exceptionnellement long, du Roi dans notre ville, fut marqué par quelques événements importants : la signature d'un traité d'alliance avec la reine d'Angleterre ; la convocation d'une Assemblée des Notables ; la réception du Légat.*

*Le traité d'alliance est connu : la Chronologie novenaire de Palma Cayet en donne les principales dispositions. L'Assemblée des Notables, dont on pouvait attendre la réforme du royaume, n'aboutit à rien de sérieux, et ne fut guère qu'un prétexte à des expédients fiscaux. On n'en a retenu que le discours de Henri IV, vrai discours de roi constitutionnel, qui est bien de lui, ainsi que le prouve l'original, chargé de ratures, publié par M. Berger de Xivrey, et dont le ton contraste avec la manière dont les historiens du temps ont parlé des assemblées politiques. Quant à la venue du légat, on peut croire qu'elle fut désirée comme une attestation éclatante de la réconciliation du Roi avec l'Église, attestation fort opportune dans une ville absolument acquise au parti de la Ligue.*

*Un autre acte, digne d'intérêt, ce fut le règlement des Tailles qui fut publié à Rouen au mois de janvier 1597.*

*Il convient aussi de signaler l'intervention très active de Henri IV auprès du Parlement pour calmer les passions excitées depuis si longtemps par les guerres civiles, pour préparer les esprits à l'édit de Nantes, et, ce qui n'était pas moins difficile, tant l'intolérance dominait alors, pour assurer l'effet du pardon qui avait été accordé aux Ligueurs. On trouvera sur ce point d'amples renseignements dans l'Histoire du Parlement de Normandie, de M. Floquet.*

*En annonçant sa venue, Henri IV, qui avait le secret des mots heureux, avait écrit : « J'ayme mieulx le cueur de mes subjectz et leur soulagement que tout autre apparat ». Les frais de l'Entrée qu'on devait lui faire effrayèrent les échevins : la caisse municipale était vide, et il fallut donner procuration à plusieurs bourgeois, pour « adviser des moyens de subvenir aux frais de la réception, soit par emprunt, rentes, intérêts ou autrement. » L'on vendit les blés qui se trouvaient dans les greniers de l'Hôtel commun, et l'on fit « une liste des plus notables et plus aisés bourgeois, afin de les mander et exciter à « prester deniers ausquelz seroit baillé toute assurance de restitution suivant le roolle de leur prest, et à leur refus seroit usé de contrainte ».*

*Le Roi ayant fait demander par le capitaine La Haye deux cents aunes de drap pour habiller une compagnie de carabins qui devait l'accompagner, on le supplia de dispenser la ville de cette dépense. On refusa aux maréchaux et fourriers ordinaires de Henri IV*

« les portiques, portauts, médailles, bois debout et choses faites à l'Entrée, » qu'un brevet du Roi leur avait attribués (1). Tout cela ne sentait ni l'enthousiasme, ni la libéralité.

Cependant il faut croire que la réception qui fut faite au Roi fut très magnifique pour le temps, puisqu'un témoin oculaire, qui n'est autre que le chancelier Chiverny, le dit dans ses Mémoires d'État.

Le fait est qu'il en coûta douze mille cinq cents écus, y compris les dépenses faites pour l'ambassadeur d'Angleterre et pour le légat, et qu'on décida, le 11 mars 1597, d'en faire poursuite vers le Roi (2).

Je n'entrerai pas dans les détails de cette Entrée, et je me bornerai, pour rester dans mon rôle d'annotateur, à fournir quelques documents qui donneront une idée de notre ville à la fin du seizième siècle et permettront de mieux juger des changements qui se sont accomplis depuis cette époque.

Voici d'abord un mandement du 1<sup>er</sup> décembre 1596, signé : Gosselin, procureur-syndic de la ville, relatif à l'éclairage des rues.

« Quartenier, ordonnez, de la part de M. de Montpensier, du 3 novembre, de faire « mettre par vos centeniers, cinquanteniers ou dixeniers, en tous les carfours des rues et « autres lieux de votre quartier que besoin sera, de longues chandelles de 6 à la livre « dans de grandes lanternes d'estemyns, ainsy que cy-devant a esté fait, lesquelles chan- « delles et lanternes seront fournies, à tour de rolle, par les bourgeois desdictes rues, à « leurs despens, comme cy-devant a esté fait, à peine aux contrevenans de 10 escus « d'amende, desquelles le tiers sera adjugé aux dénonciateurs (3). »

Voici ensuite deux délibérations du Chapitre de Rouen, qui prouvent que la police n'avait pas gagné à l'arrivée du Roi.

« 17 octobre 1597. — Ayant esté remonstré que, pour l'arryvée du Roy en ceste ville, « plusieurs malveillans courent les rues, tant au soir que matin, pour raison de quoy plu- « sieurs de MM. pourroient estre incommodés en venant à matines, mesmes que la maladie « contagieuse s'aygrit en ceste ville (4), à ceste cause désiroient estre dispencez des matines, « a esté ordonné que MM., qui ne seront en office pour le divin service, seront dispencez « des dictes matines et non autrement. »

« 18 octobre. — Sur ce qui a esté proposé par plusieurs de MM. que, à raison de la « venue du Roy en ceste ville, plusieurs volleries et assassinats se commettoient tant au « matin que soir, et pour éviter au danger et inconvenient qui en pourroit arriver, désiroient « estre dispencez des matines, sur quoy délibéré, et eu égard à lad. proposition, a esté « ordonné que généralement tous MM., qui ne pourront venir à matines pour raison tant « des hostes qu'ils ont en leur logis, que du danger du matin, sont dispencez, à la charge

(1) Le 21 nov. 1596, Jean Pinelaire, maréchal des logis du Roi, et Pierre Rabot dit La Noue, et Thomas Le Large, ses fourriers, renoncèrent au don à eux fait par le Roi. (Tab. de Rouen.)

(2) Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.

(3) Registre-Journal de la ville de Rouen.

(4) L'état sanitaire de Rouen n'était pas parfait : celui de Paris l'était encore moins, et l'on a donné la contagion, qui régnait alors dans la capitale, pour la raison qui déterminait le Roi à venir à Rouen.



« de pourvoir à leur office, sous peine d'encourir et payer l'amende contenue et portée aux anciens status et ordonnances, et ce jusques à la Toussaint prochaine (1). »

En regard de cette foule de mendiants et de voleurs [qui ne cherchaient qu'aventures, il faut se représenter cette quantité considérable de fonctionnaires de tout ordre, de seigneurs de tout rang, qui suivaient la cour pour en obtenir justice ou faveur.

On lit dans la relation publiée à ce sujet (page 88) :

« Arriverent aussi en ce mesme temps plusieurs ..... Ambassadeurs des pays et Royaumes estrangers; et grand nombre de Princes, Seigneurs, Chevaliers; Presidents, Procureurs generaux, Maires et Eschevins, et autres grands et notables personnages, de tous les Parlemens, Villes, et Communautés de la France, convoquez par sa Majesté : les uns pour l'assister en son entrée, autres pour les ceremonies de l'ordre de chevalerie du Saint Esprit, et les autres pour l'assister en la conference generale, qui fut tenue par long espace de temps en ladicte ville, pour adviser aux affaires generales du Royaume. De sorte que l'assemblée, et la Cour fut pour lors si grande en ladicte ville de Rouen, qu'il ne se peut remarquer que jamais en ville de France, y en aye eu de semblable ny plus signalee. »

On jugera de l'exactitude de ce témoignage par la liste suivante que j'ai dressée à l'aide des registres du tabellionage, liste naturellement fort incomplète, puisqu'elle comprend à peu près uniquement les noms de ceux que des affaires urgentes à régler amenèrent au tabellionage de Rouen pendant leur séjour dans notre ville.

## PRINCES DU SANG ET AUTRES GRANDS SEIGNEURS.

Henri de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, ayant pour surintendant de ses maisons Jean Bourneuf, s<sup>r</sup> de Cussey, premier président du parlement de Bretagne; pour maître des requêtes, Ch. de la Noue, conseiller au même parlement; pour secrétaire, M. de Louveron, 5 février 1597; pour contrôleur général de sa maison, Martin Martineau, 9 août 1595; pour argentier, Louis Messaut, 13 janvier 1597; pour gentilhomme de sa chambre, René de Fougères, s<sup>r</sup> de la Barre, 9 janvier 1597; pour gentilhommes servants de sa maison, Pierre de Buttyn, 14 janvier 1597, et François Darères, sieur de la Tour, 5 février, 22 mai 1597; pour lieutenant de ses gardes, le s<sup>r</sup> de la Guérinière, 19 octobre 1596 (Arch. de la S.-Inf. C. 1236); pour apothicaire, Jean Botreau, 9 janvier 1597. Le duc de Montpensier, arrivé à Rouen avec le Roi, avait pris son logis à l'archevêché. Sa présence y est signalée, 9 septembre, 18 novembre 1596.

François de Bourbon, prince de Conti, gouverneur et lieutenant général en Dauphiné, 11, 23 décembre 1596; avait, pour secrétaires, François Synet, marié à Jeanne de Caesne,

(1) Archives des Hospices de Rouen, Bureau des valides : 15 décembre 1596, « il a esté enjoint aux 16 sergents instituez par la court de parlement pour le règlement des mendiants par la ville, de mettre et constituer prisonniers en la tour des paoures tous gueux valides et ayant enfans, et qui ont moyen de gagner leur vye, à peine d'en respondre. On fera raccoutrer lad. tour, et on distribuera du pain selon qu'il est nécessaire. »

9 septembre 1596 ; Mathurin Duresquin, 7 décembre 1596. Jean Pocquet, son valet de chambre, était grand arpenteur général de Normandie, 24 janvier 1597. Jean Gastel, écuyer, sieur de Boisgirard, et Paul de Caudemuche, sieur de Saint-Pair, gentilshommes ordinaires, 6 janvier 1597 ; cordonnier à sa suite, 21 janvier 1597.

François d'Orléans, comte de Saint-Paul, gouverneur et lieutenant général pour S. M. en Picardie, Boulonnois, pays reconquis, 11, 23 décembre 1597. A cette date, avec le duc de Montpensier, le comte de Saint-Paul, le cardinal de Givry, le comte de Chiverny, et autres parents de Charles Le Veneur, sieur du Hommet, fils de Tanneguy Le Veneur, sieur de Carrouges, lieutenant général en Normandie, et de Madeleine de Pompadour, constitué procureur pour poursuivre devant le Roi, ses Conseils d'État et privé, les cours de Parlement, l'interdiction dudit Charles Le Veneur, qui avait donné des preuves d'aliénation mentale, et son internement dans quelque tour et place forte du royaume, avec évocation par le Roi. — Il acheta, 5 décembre 1596, du suisse Bernard de Senault et du flamand Daniel Michel 4 pièces d'oiseaux appelés faucons 60 écus sol. Il parait, par une lettre de Henri IV datée de Rouen, 20 novembre 1596, que François d'Orléans eut, pendant le séjour du Roi à Rouen, quelque altercation avec le duc de Montpensier. (Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV.*)

Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair et grand chambellan de France, lieutenant général de l'Île-de-France, 16 décembre 1596 ; Robert Bagot, chef de paneterie de sa maison, 17 janvier 1597 ; André de Huyart, sieur de Préaux, son maître d'hôtel, 3 décembre 1596.

Henri de Savoie, duc de Nemours.

François de Luxembourg, duc de Piney, pair de France, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, 16 novembre 1596. Le Roi l'envoya prêter, en son nom, obédience au souverain Pontife, et le recommanda au grand duc de Toscane par une lettre datée de Rouen, 8 décembre 1596 (Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV*, iv, 667). Pour l'indemniser de ses frais de voyage et d'ameublement, il lui fut payé, par mandement daté de Rouen, 4 décembre 1596, une somme de 13,500 écus.

Charles-Robert de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sedan, comte de Maulévrier, baron de Mauny, Plasnes, sieur de Fauguernon et de Biéville, 17 octobre 1596, 7, 10, 15 janvier 1597. Revenait, avec Harlay de Sancy et Aymar de Chastes, d'Angleterre, où il s'était rendu pour la conclusion d'un traité d'alliance. Était absent de Rouen le 6 novembre « pour la confédération des Pays-Bas ».

Jean-François de Nogaret, duc d'Épernon, 4 février 1597 ; Jean Regnauld, son argentier ; Remon Carrier, gendarme de sa compagnie, 16 janvier 1597.

Maximilien de Béthune, seigneur baron de Rosny, comte de Mareil, 21 janvier 1597. Il s'étend, dans ses Mémoires, principalement sur les délibérations de l'Assemblée des Notables. Avait avec lui Salomon de Béthune, baron de Rosny, 10 janvier 1597.

Ludovic de Gonzague, duc de Nevers. Il y eut débat entre lui et le connétable pour la préséance à la cérémonie de la remise de l'ordre de la Jarretière. (*Mémoires de Groulard*, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France de Petitot*, t. XLIX, p. 318.) Avait, à sa suite, son boulanger, 17 janvier 1597.

## CARDINAUX, ÉVÊQUES, ABBÉS ET AUTRES.

Pierre, cardinal de Gondi, évêque de Paris.

Anne Descars, cardinal dit de Givry, évêque et comte de Lisieux, abbé de Sainte-Bénigne de Dijon, 28 novembre, 11, 23 décembre 1596.

Renaut de Beaune, archevêque de Bourges, 20 novembre 1596. Le 25 octobre précédent, le Chapitre de la cathédrale lui fit présenter le pain et le vin.

Philippe du Bec, évêque de Nantes, nommé par le Roi à l'archevêché de Reims, 29 octobre 1596; Jacques Dorat, son secrétaire, 9 et 19 novembre 1596.

Charles de Bourbon, archevêque désigné de Rouen, abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, ayant pour vicaire général Jacques de la Saussaye, 20 et 23 novembre 1596. Comme ses bulles n'avaient point encore été expédiées, ce ne fut pas lui qui reçut le Roi à la cathédrale. Cet honneur fut réservé à Guillaume Péricard, haut-doyen du Chapitre, délégué par les chanoines, 23 septembre 1596, pour faire la harangue au Roi. Le 15 octobre, le Chapitre nomma une députation pour aller faire la révérence à l'archevêque, qui logeait pour lors chez M. de la Roque, trésorier de la cathédrale. Le 18 du même mois, on délibéra « que le pain du Chapitre serait accordé à Mgr désigné pendant qu'il serait en cette ville, et qu'on lui communiquerait la lettre écrite en sa faveur, au nom de la compagnie, à S. S., par le pénitencier Dadré ». Le 12 décembre, le prélat avait quitté Rouen. — « 29 novembre 1596. Ayant été donné advertisement en Chapitre comme Mgr. l'archevesque désigné avoit receu plainte de la presche qui se fait dans la maison de S. Ouen, au grand mescontentement des vrays catholiques de ceste ville, a esté ordonné que MM. les grands vicaires, le siège vacant, avec 6 des plus anciens de MM., assisteront mon dit s<sup>r</sup> pour en rendre plainte au Roy estant en ceste ville. »

Geoffroi de Martonnie, évêque d'Amiens, 16 décembre 1596.

Antoine Ébrard de Saint-Sulpice, évêque de Cahors, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, 4 novembre 1596; 8 janvier 1597; logeait à la Cité de Jérusalem, paroisse Saint-Martin-du-Pont de Rouen.

Jacques Davy du Perron, évêque d'Évreux, premier aumônier du Roi. « 14 octobre 1596, référé que M. du Perron, évesque d'Évreux, étoit mal content du peu d'honneur qu'il avoit receu, le jour précédent, à la grand'messe, à laquelle il assista. » Le Chapitre députe les chanoines Le Pigny et Dadré « pour lui faire entendre l'usage et coustume de ceste église, qui est que ung évesque diocésain n'est recongnu dans le chœur de céans, qu'il ne soit en habit d'evesque, mesme qu'il n'ait presté et fait le serment à Mgr. l'archevesque, comme métropolitain, et payé le past en Chapitre. » — 15 octobre 1596. On rend compte au Chapitre des démarches faites auprès de Mgr. du Perron. « Le dit s<sup>r</sup> évesque a fait responce qu'il désire veoir comme les autres sieurs évesques y ont procédé, se voullant conformer aux coustumes ordinaires, sans y voulloir aucunement desroger. » Pierre Tuilleau, son aumônier, 16 novembre 1596.

Henri d'Esconbleau, évêque de Maillezais, conseiller du Roi en son Conseil d'État, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit; logeait en la paroisse Saint-Lô de Rouen, chez M. Chandelier d'Espinay, conseiller au parlement, 15 novembre 1596.

Claude d'Angennes de Rambouillet, évêque du Mans. Le dernier jour de novembre 1596, le Chapitre le pria de célébrer les ordres des quatre-temps de l'avent; avait avec lui Jean du Mesnil, écuyer, garde des sceaux de la vicomté de Falaise, son maître d'hôtel, 7, 26 novembre 1596.

Guitard de Rate, évêque de Montpellier; il se démet de son office de conseiller au parlement de Toulouse, 3, 27 janvier 1597. Signe : de Rate.

Ch. de Balsac, évêque de Noyon, abbé de Saint-Georges de Boscherville, 29 novembre, 13 décembre 1596.

Arnaud de Maytie de Mauléon, évêque d'Oléron en Béarn, 20 janvier 1597.

M<sup>e</sup> René Benoyst (c'est ainsi qu'il signait), docteur en théologie, premier confesseur du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, 15 février 1597. — M. Benoyst, l'un des meilleurs orateurs de son temps, évêque désigné de Troyes, fut choisi par le Chapitre de Rouen pour prêcher l'avent en la cathédrale, dernier novembre 1596. On lui affecta pour son logement la maison du chanoine Hamellin, occupée par M<sup>me</sup> d'Allègre, et l'on pria S. M. « d'ordonner un autre logis à la dite dame, à raison qu'elle y était logée sans autorité », 4 décembre 1596. Il est à croire qu'on fut satisfait du prédicateur. Le Chapitre, après l'avoir entendu pendant l'avent, désira l'entendre encore pendant le carême. L'autorisation du Roi fut sollicitée et obtenue par le chanoine Le Pigny, 10 janvier 1597. René Benoyst ne put se faire nommer par le pape au siège de Troyes. Il mourut curé de Saint-Eustache de Paris, à l'âge de 82 ans, et fut enterré dans cette église le 10 mars 1608. On a publié sa « Remonstrance à MM. de l'assemblée tenue à Rouen, par le commandement du Roy au mois de novembre 1596 ». (A Rouen, chez Raphaël du Petit-Val ; à Paris, chez Sylvestre Moreau, 1596.)

Henri de Gondi, abbé de Buzay au diocèse de Nantes, ayant don du Roi, dès le 4 février 1595, de l'abbaye de Notre-Dame du Bourg, près Pornic ; il consentit à ce que cette abbaye fût mise au nom de Gaspar Du Gay, clerc du diocèse de Paris, 18 novembre 1596.

Esme de la Croix, abbé de Cîteaux, général de l'ordre, 5 novembre 1596. Signe : F. Edme A. de Cisteaux général.

Denis Largentier, docteur en théologie, abbé de Clairvaux, 5 novembre 1596.

Albert de Bellière, sieur de Grignon, abbé de Jouy, 7 novembre 1596.

Pierre Caulet, abbé de Mas en Languedoc, 13 décembre 1596.

Jean Le Breton, abbé de Nisos et aumônier du Roi, 26 novembre 1596.

N<sup>ss</sup> de Neuville, abbé de Saint-Wandrille, conseiller au Parlement de Paris, aumônier ordinaire du Roi, 7 décembre 1596.

Philippe Desportes, conseiller du Roi en son Conseil d'État, abbé des Vaux de Cernay, de Bonport, de Josaphat, de Tiron, 1<sup>er</sup> octobre, 5 novembre 1596, 13 janvier 1597. Logeait en son hôtel, par. S<sup>e</sup> Croix des Pelletiers de Rouen, 5 novembre 1596. A cette date, procuration donnée par lui à Jacques Régner, bourgeois de Chartres, et receveur de l'abbaye de Josaphat.

N<sup>ss</sup> Boucherat, abbé de Notre-Dame de Vaucelle, 21 novembre 1596.

Jean Vallet, prieur des prieurés de la Sainte-Trinité de Fougères et de Saint-Sauveur-lès-Chateaubriand, procureur général de Ch. de Bourneuf, évêque de Saint-Malo, 12 novembre 1596.

Vincent Le Got, docteur ès-droits, archidiacre et chanoine en l'église d'Avranches, 6 novembre 1596.

Adrien d'Ossat, docteur en théologie, chantre et chanoine en l'église de Lisieux, 4 janv. 1597.

Henri de Montredon, s<sup>r</sup> de Montrabeth, prieur de la Sainte-Trinité de Combourg, chanoine et archidiacre en l'église de Narbonne, grand vicaire de Mgr de Joyeuse, archevêque de Toulouse, abbé du Mont-Saint-Michel, etc. 30 décembre 1596. A cette date, il loue pour 4 ans, moyennant 2,530 écus par an, le revenu de la baronnie de Saint-Pair, près Granville, à Floridas Le Moyné, sieur de la Bréardièrre, marchand de Vitré, et à Marguerite Gouverneur, sa femme.

Ch. de Balsac, doyen de l'église de Tours, conseiller d'État, 28 septembre 1596.

Jean Dumont, sous-prieur des Augustins à Paris ; Jean Ardière, docteur en théologie, et François Le Beuf, procureur et receveur de ce couvent, donnent quittance du paiement à eux fait en raison du service célébré en leur couvent pour la santé et prospérité de S. M. et des seigneurs chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, 11 janvier 1597.

Gérard Fournier, docteur en théologie, du collège de Cholet à Paris, 7 novembre 1596.

François Rose, conseiller et aumônier du Roi, chanoine de Bayeux, pourvu par S. M. de la prébende de Vaucelles, 11 janvier 1597.

Jacques de Bernage, aumônier du Roi, prieur de Grandmont-lès-Rouen.

Guillaume Labbé, aumônier du Roi, chancelier de l'église de Bayeux. Le 9 novembre 1596, il demande à être reçu au canonicat de Jean Vymont, en vertu d'un brevet du Roi. Le 6 décembre, il requiert, en vertu d'un autre brevet, le canonicat de Jean Bigues, décédé.

M<sup>e</sup> Olivier Challumeau, conseiller et aumônier du Roi, curé de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, accompagné de son frère Mauxe Challumeau, chanoine en l'église d'Évreux, 11 janv. 1597.

5 octobre 1596. « Sur l'avis donné à la compengnie (le Chapitre de Rouen) que les omosniés du Roy tiennent propos que le drap de pied, pouelle et carriaux qui seront présentez au Roy à son Entrée dans l'église leur appartiennent... a esté pryé M. l'archidiaque Le Pigny en conférer avec M. du Bernage, prieur de Grandmont, omosnier du Roy, faisant et estant en quartier, pour en avoir son avis, comme respectant fort la compengnie. »

### CONNÉTABLE, MARÉCHAUX DE FRANCE.

Henri, duc de Montmorency, s<sup>r</sup> du Mesnil-Aubery, comte et baron d'Alais et de Florac, connétable de France, gouverneur du Languedoc, 2, 3, 9, 28 novembre 1596; 18 janvier 1597. Pierre Le Forestier, son secrétaire; Baptiste Fortune, son aumônier, 18 janvier 1597; Jean de Rutiague, natif de Bayonne, l'un de ses gardes, qui fit son testament, 4 novembre 1596. Oudet de Nesens, écuyer, s<sup>r</sup> d'Aumont, homme d'armes de sa compagnie, 28 janvier 1597. Le connétable arriva à Rouen le 13 octobre 1596. Le 3 novembre suivant, il donna procuration, pour assister, en son nom, à l'Assemblée des États du Gévaudan; assista, le 7 janvier, au traité de mariage de M<sup>lle</sup> Julienne d'Estrées; fut nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1597. Pendant le séjour du Roi à Rouen, le connétable habita assez ordinairement le château de Préaux; logeait à Rouen, paroisse Sainte-Croix Saint-Ouen, en la maison du sieur du Thil.

Charles de Gontaut de Biron, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, maréchal général de camp en toutes les armées du Roi, maréchal de France et lieutenant général en l'armée de S. M., gouverneur de Bourgogne et de Bresse, 4 janv. 1597. Jean Sarrau et Chauvelin, ses secrétaires, 22 décembre 1596, 15 janvier 1597; Jacques Coquelo, son laquais, 1<sup>er</sup> février 1597; Rafaël Gaillard, son argentier, dern. janvier 1597. Avait près de lui Henri de Gontaut, s<sup>r</sup> de Campigne en Périgord, 24 mai 1597.

Louis de la Chastre, baron de la Maisonfort, maréchal de France, nommé chevalier du Saint-Esprit en 1597.

Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, gouverneur du Berry, 23 septembre 1596; assista, le 7 janvier 1597, au mariage de Julienne d'Estrées.

Albert de Gondi, duc de Retz, pair, maréchal de France, général des galères, dern. octobre 1596, 29 janvier 1597. Guill. Le Doien, son maréchal de forge ordinaire; N<sup>ss</sup> du Chastelet, son argentier, 22 janvier 1597.

Henri, duc de Joyeuse, maréchal de France, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, 15 novembre 1596. Signe : Joyeuse.

Urbain de Laval, baron du Boisdauphin, chevalier des ordres du Roi, conseiller de S. M. en

ses Conseils, maréchal de France, 11, 17 janvier 1597; nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1597.

Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, maréchal de France; Antoine de Lascoux, son secrétaire, 15 novembre 1596; le s<sup>r</sup> de Villiers à la suite du maréchal de Lavardin, 16 janv. 1597.

Jacques de Matignon, chevalier des ordres du Roi, maréchal de France, gouverneur de Guyenne, 8 octobre 1596; logeait à Rouen, paroisse Saint-Laurent, chez Roland de Foullongne, son surintendant. Le Roi, étant à Rouen, 28 octobre 1596, lui donna la charge de capitaine et surintendant des chasses au bailliage du Cotentin, 28 octobre 1596. (*Mémoriaux de la Chambre des Comptes*, B. 6.)

Alphonse d'Ornano, lieutenant général pour le Roi en Dauphiné, maréchal de France, 14 janvier 1597; nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1597.

Pons de Lauzières Thémynes, baron des dits lieux, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, sénéchal et gouverneur de Quercy, maréchal de France, 8 janvier 1597. Signe : Themynes; nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1597.

Charles de Montmorency, s<sup>r</sup> de Damville, Méru, Vigny, Longuesse, Grisy, comte de Secondigny, baron de Châteauneuf, amiral de France et de Bretagne. Étant à Rouen, fit foi et hommage pour la s<sup>ie</sup> d'Espiés à Françoise de Betheville, dame de Pierrecourt, veuve de Jacques de Moy. Le Roi, par lettres datées de Gaillon, 10 octobre 1596, donna au s<sup>r</sup> de Damville les deniers provenant des droits réservés à la couronne par les ordonnances sur le fait de l'amirauté. (Archives de la S.-Inf., C. 1235.)

Henri de la Tour, duc de Bouillon, prince et souverain de Sedan, Jamets, vicomte de Turenne et maréchal de France, 11, 23 décembre 1596.

## GOUVERNEURS DE PROVINCE.

Pierre de Donadieu de la Pichairie, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, gouverneur des ville et château d'Angers, 16 et 17 janvier 1597; sénéchal et lieutenant général pour S. M. en Anjou; assista, le 7 janvier 1597, au mariage de Julienne d'Estrées.

Timoléon de Beaufort, sieur de Montboissier, marquis de Canillac, comte de Champeys, conseiller du Roi en son Conseil d'État, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour S. M. en son bas pays d'Auvergne, 18 décembre 1596.

Charles de Valois, comte de Clermont et de Lauragais, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances du Roi, gouverneur d'Auvergne, 1<sup>er</sup> décembre 1596.

François de la Grange, s<sup>r</sup> de Montigny, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, lieutenant général du Blaisois et Vendômois, mestre de camp de cavalerie légère de France, assista, le 7 janvier 1597, au mariage de Julienne d'Estrées.

Antoine d'Aumont, comte de Châteauroux, conseiller du Roi en son Conseil d'État, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de Boulogne et du Boulonnais, 4, 18 novembre et 13 décembre 1596; nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1597; frère de Jacques, baron de Chappes, prévôt de Paris; neveu de la marquise d'Allègre, qui le gratifie de la terre de Conches, en Bourgogne, 4 novembre 1596. Il épousa la veuve du surintendant d'O.

Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charny, conseiller d'État, mestre de camp

du régiment de Champagne, lieutenant pour S. M. en Bourgogne, nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1597.

Esme de Malain, chevalier de l'ordre du Roi, sieur et baron de Lux, maréchal des camps et armées du Roi, l'un des lieutenants généraux du Roi au duché de Bourgogne, lieutenant général en Bresse et au pays de Mâconnois, 6 novembre 1596, 21 janvier 1597; nommé chevalier du Saint-Esprit en 1597.

Antoine d'Estrées, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de S. M., gouverneur de la ville de Paris et Ile-de-France, seigneur d'Estrées, Tourpes, Fresles, Massy, Bures, Isemberteville, 15 novembre, 11 décembre 1596. Signe : d'Estrées. — Accompagné à Rouen de sa femme, M<sup>me</sup> de Babou, et de son fils aîné Annibal, marquis de Cœuvres, 16 janvier 1597. Le 7 du même mois avait marié sa fille Julienne à Georges de Brancas, s<sup>r</sup> de Villars, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, gouverneur des villes du Havre-de-Grâce et de Pont-de-l'Arche, fils d'Aymon de Brancas, chevalier de l'ordre, baron d'Oise et de Catherine de Joyeuse. Le Roi signa au contrat de mariage, ainsi que Gabrielle d'Estrées, sœur de la future, Aymar de Chastes, Gaspard de Brancas, chevalier de l'ordre du Roi, baron d'Oise, frère aîné du futur. « M. de Currey (pour Cœuvres), mestre de camp des troupes. » Le Chapitre de Rouen lui fit offrir du vin, ainsi qu'à plusieurs de ses capitaines les plus signalés, « en considération du logement qu'il avoit fait de plusieurs de ses compagnies en la paroisse de Roumare », 18 novembre 1596. (Arch. de la (S.-Inf. Reg. capitulaires.)

Pierre de Mornay, s<sup>r</sup> de Buhy, fief Martel, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, l'un des maréchaux de camps et armées du Roi, lieutenant général pour S. M. en l'Ile-de-France, 13 et 21 janvier 1597.

Guillaume de Gadagne, s<sup>r</sup> de Bothéon, comte de Verdun, sénéchal de Lyon, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'État, lieutenant général en Lyonnais, Forez et Beaujolais, 20 novembre 1596. Nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1597.

Charles de Luxembourg, comte de Brienne et de Roussy, gouverneur de Metz et du pays Messin, nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1597.

Guillaume de Hauteмер, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, l'un de ses lieutenants généraux en Normandie, s<sup>r</sup> de Fervaques et comte de Grancey, 6 décembre 1596. Signe : Farvaques. Accompagné d'Adam de la Feye, écuyer, s<sup>r</sup> du Hay, capitaine de ses gardes, 19 septembre 1596.

Charles de Matignon, comte de Torgny, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, lieutenant général pour S. M. aux bailliages de Cotentin et d'Alençon; demeurait, à Rouen, au logis d'Audoulet, paroisse Saint-Étienne-la-grande-Église, 5 novembre 1596.

Pierre Rouxel, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général pour S. M. aux bailliages d'Évreux et de Verneuil, bailli d'Évreux et baron de Médavy, 26 octobre 1596.

Charles de Neuville, baron d'Alincourt, grand maréchal des logis de la maison du Roi, gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais; nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1597.

Charles de Balsac, s<sup>r</sup> et baron de Dunes et Graille, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général pour S. M. au duché d'Orléans, 13 décembre 1596.

Gilles de Souvré, s<sup>r</sup> du lieu, Bressey, Bonnevault, chevalier des ordres du Roi, gouverneur et lieutenant général pour S. M. en Touraine, 11, 23 décembre 1596.

François de Bonne, s<sup>r</sup> des Diguères, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, commandant général pour le Roi en Piémont, Savoie et Provence, 27 octobre, 8 novembre, 9 décembre 1596. Logeait, à Rouen, chez la d<sup>lle</sup> de Hanyvel, paroisse Saint-Vincent. Eut, pendant le séjour du Roi à Rouen, un débat avec d'Ornano, colonel des Corses, pour le gouvernement de Dauphiné. Jacques de Vigaret, capitaine d'une compagnie du régiment de Piémont, 16 janvier 1597.

Gilbert de la Trémoille, marquis de Royan, comte d'Olonne, capitaine des 100 gentilshommes de la maison du Roi, sénéchal de Poitou; nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1597.

### AUTRES GRANDS PERSONNAGES.

Robert de Balsac, s<sup>r</sup> de Montagu et de Chartres, demeurant à Ambourville, 7 septembre 1596.

Antoine de Brichanteau, chevalier des ordres du Roi, s<sup>r</sup> de Beauvais Nangis, 22 janv. 1597.

Jean, sire de Bueil, comte de Sancerre et de Marans, grand échanson de France, nommé chevalier du Saint-Esprit en 1597.

Henri de Clause, sieur de Fleury, grand-maitre enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Normandie, par suite de la résignation faite en sa faveur (Rouen, 21 janvier 1597) par Jérôme Séguier, s<sup>r</sup> de Drancy.

Louis d'Entragues, s<sup>r</sup> de Hauterive, demeurant à Hauterive près Castres, 2 janvier 1597.

Christophe de Harlay, s<sup>r</sup> de Beaumont, bailli du Palais à Paris, 21 janvier 1597.

Guy de Laval, chevalier de l'ordre du Roi, 9 janvier 1597.

Le s<sup>r</sup> de Mailly (*Mémoriaux de la Chambre des Comptes*, arrêt du dern. novembre 1596. Arch. de la S.-Inf., B. 6).

Bertrand de Montault, 7 janvier 1597.

Charles marquis de Moy, 11 décembre 1596; avait été, peu de temps avant, retenu comme otage en Angleterre.

Léonor de Moy, s<sup>r</sup> de Veraynes; logé au *Tableau*, paroisse Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, 18 novembre 1596.

Louis de Montgommery, s<sup>r</sup> de Courbouzon et de Cormainville, 26 novembre et 5 décembre 1596. Signe : Loys de Mongommery.

MM. de Rohan, accompagnés de leur gouverneur, Gabriel de Granges, écuyer, s<sup>r</sup> de Beauvais, 8 janvier 1597.

N<sup>ss</sup> Rouault, châtelain de Gamaches, baron de Longroy, Hellicourt, fils de Claude de Maricourt qui s'était remariée à Joachim de Bellengreville, s<sup>r</sup> de Bouvaincourt, gouverneur de Meulan, 29 novembre 1596.

Emmanuel de Savoye, marquis de Villars, 17 octobre, 7 décembre 1596. Avait à sa suite Étienne Mathée dit Gaquerey, ci-devant écuyer de cuisine du cardinal de Guise, 3 janvier 1597.

Le s<sup>r</sup> de la Varenne, contrôleur général des postes; de retour de plusieurs voyages qu'il avait faits pour affaires secrètes, important au service du Roi, on lui paya 1,000 écus sol, en vertu d'un mandement du Roi daté de Rouen, 27 décembre 1596.

Frère Aloph de Wignacourt, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Villedieu en Dreugesin, accompagné de Charles de Gaillardbois dit Marcouville, chevalier dudit



ordre, commandeur de Sainte-Vaubourg et de Villedieu-lès-Bailleul, 9, 10 décembre 1596, procèdent l'un et l'autre à une enquête au sujet de l'admission, dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de Nicolas Bretel, fils de Louis Bretel, président au Parlement, et de Françoise Le Roux ; de François Langlois, fils de Georges Langlois, s<sup>r</sup> de Plainbosc, président au Bureau des finances de Rouen, décédé à Dieppe en 1589, et de Catherine de Brevédent.

### GOUVERNEURS DE VILLES.

Esme de Rochefort, s<sup>r</sup> de Plenvault, gouverneur de Vezelay et d'Avallon, 13 janvier 1597; vente faite par lui de 2 chevaux pour 200 écus sol.

Élie Eudes, s<sup>r</sup> de Tourville, gouverneur pour le Roi en ses ville et château de Bayeux, 18 décembre 1596.

Antoine, comte de Grammont, s<sup>r</sup> souverain de Bidache, gouverneur et lieutenant général pour le Roi à Bayonne, 26 novembre 1596.

Jean-Paul d'Esparbes de Lussan, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de S. M., gouverneur des ville, château et comté de Blaye, 13 décembre 1596.

Le s<sup>r</sup> de la Verune, lieutenant au gouvernement du bailliage et gouverneur de la ville et château de Caen. (Arch. de la S.-Inf., *Mémoriaux de la Chambre des Comptes*, arrêt du 3 décembre 1596, B. 6.)

Nicolas Du Tot, s<sup>r</sup> du lieu, chevalier de l'ordre du Roi, commandant pour le service de S. M. au Château-Gaillard, 9 janvier 1597.

Claude de Harville, s<sup>r</sup> de Palaiseau, baron de Nainville, conseiller d'État, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Calais et de Compiègne, nommé chevalier du Saint-Esprit en 1597.

Aymar de Chastes, conseiller du Roi en son Conseil d'État, vice-amiral de France, lieutenant général pour S. M. au bailliage de Caux, gouverneur de Dieppe, 1<sup>er</sup> février 1597. Le Roi lui fit payer 1,000 écus sol pour les frais du voyage fait par lui naguères en Angleterre, en compagnie du duc de Bouillon, et pour les dépenses que lui avait occasionnées la réception à Dieppe du comte de Shrewsbury (mandement du Roi du 6 décembre 1596). Avait sous lui, comme commandant au château d'Arques, le s<sup>r</sup> de la Pinpie, auquel il fallut payer une forte indemnité pour avoir, en 1593, fait nettoyer le château d'Arques, infesté de la maladie contagieuse, 1597. (Arch. de la S.-Inf., C. 1236.) Les revenus de l'abbaye de Fécamp avaient été attribués au commandeur de Chastes, qui les faisait toucher par un receveur général, Isambard Fleury, 28 janvier 1597.

Louis de Bueil, seigneur de Racan, conseiller d'État, capitaine de 50 hommes d'armes, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur du Croisic, nommé chevalier du Saint-Esprit en 1597.

François Néel, s<sup>r</sup> de Tierceville, commandant pour le Roi à Coutances, 27 janvier 1597.

Nicolas de Lannoy, chevalier, s<sup>r</sup> du lieu, gouverneur des villes et comté d'Eu, connétable du Boulonois, 18 décembre 1596.

Louis de Grimonville, s<sup>r</sup> de Larchant et de Chambray, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine et gouverneur des ville et château d'Évreux, 11 novembre 1596; nommé chevalier du Saint-Esprit en 1597.

Louis de l'Hospital, marquis de Vitry, capitaine des gardes du corps du Roi et de 50 hommes d'armes, gouverneur de Fontainebleau et de Meaux, 30 octobre, 9 décembre 1596, 2 janvier 1597; nommé chevalier du Saint-Esprit en 1597.

Jean Du Faur, s<sup>r</sup> de Courcelles et du Fay, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, son lieutenant au gouvernement de Gergeau, 7 décembre 1596.

Jean de Bouzet, s<sup>r</sup> de Marines, mestre de camp d'un régiment de gens de pied, commandant pour le Roi au château de Ham, 4 novembre 1596.

Georges de Brancas, s<sup>r</sup> de Villars, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, gouverneur du Havre-de-Grâce et de Pont-de-l'Arche, 7, 13 janvier 1597; avait pour superintendant de sa maison Bon de Serres, 21 décembre 1596; pour lieutenant, le s<sup>r</sup> de Goujon, que nous voyons logé à l'hôtel de la *Cornemuse*, paroisse Saint-Éloi de Rouen, 4 octobre 1598. Précédemment cité.

Claude de Lisle, s<sup>r</sup> de Marivaux, chevalier des ordres du Roi, lieutenant pour S. M. en l'Ile-de-France et gouverneur de la ville de Laon, 4 janvier 1597.

Pierre Le Blanc, s<sup>r</sup> du Roulet, maréchal de camp aux armées du Roi, maître d'hôtel de sa maison ordinaire, gouverneur de la ville et citadelle de Louviers, 18 octobre 1598.

Germain Duval, chevalier, s<sup>r</sup> de Mareil en France, écuyer des écuries du Roi, capitaine de son château du Louvre, marié à Marie du Moulinet, 2 janvier 1597.

Salomon de Béthune, chevalier, baron de Rosny, bailli et gouverneur pour le Roi à Mantes. Françoise de Bethewille, veuve de Jacques de Moy, s<sup>r</sup> de Pierrecourt, l'un des lieutenants généraux du Roi en Normandie, s'engage à lui payer 6,000 écus sol, 4 décembre 1596. Précédemment cité.

Jacques Le Roy, s<sup>r</sup> de la Grange, conseiller du Roi en son Conseil d'État et des finances, gouverneur pour S. M. en son château de Melun, 10, 24 janvier 1597. Le Roi, étant à Rouen, le dernier octobre 1596, écrivait au grand duc de Toscane une lettre de recommandation en faveur du fils du s<sup>r</sup> de la Grange, « l'un de ses plus fidèles et confidens serviteurs ». (*Berger de Xivrey, Lettres de Henri IV*, iv, 656.)

Jehan de Loupiac, s<sup>r</sup> de Moncassin, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour S. M. en la ville de Metz, 11 janvier 1597. Le Roi signa au contrat de la vente faite à Loupiac par Antoine de Buade.

Louis d'Ongnies, comte de Chaulnes, gouverneur de Montdidier, Péronne et Roye, nommé chevalier du Saint-Esprit en 1597.

Messire André de Sourdeval, s<sup>r</sup> du lieu, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur du comté de Mortain, 9 octobre 1596.

Charles de Neufville, châtelain et gouverneur de Pontoise, fils de N<sup>ss</sup> de Neufville de Ville-roy, 18 décembre 1596.

Balthasar Flotte de Montauban, s<sup>r</sup> de Rochebaron, de Montmaur, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances et gouverneur pour S. M. es ville et citadelle de Romans au bailliage de Saint-Marcellin en Dauphiné, 13 janvier 1597.

Antoine de Buade, s<sup>r</sup> de Frontenac, écuyer ordinaire de la petite écurie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant de sa vénerie, capitaine pour S. M. aux châteaux de Saint-Germain-en-Laye, 11 janvier 1597.

Eustache de Conflans, vicomte d'Ouchie, gouverneur de Saint-Quentin, lieutenant général des armées du Roi, nommé chevalier du Saint-Esprit en 1597.

Charles-Timoléon de Beauxoncles, s<sup>r</sup> de Sigongnes, capitaine de 50 hommes d'armes des

ordonnances du Roi, pourvu par S. M. de l'état de capitaine du château de Sauveterre; s'en démet en faveur d'Arnaut de Pardailan, 9 juin 1596.

Louis de Montmorency, chevalier, s<sup>r</sup> et baron de Bondeville, Pierry et Gaillarbois, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de 50 cheveu-légers, bailli et gouverneur de Senlis, 29 novembre 1596.

Philippe de Senneton, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller de S. M. en son Conseil d'État et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, bailli et capitaine de Sens; Marie Clance (?), sa femme, 14 novembre 1596.

Jacques de Lonnat, écuyer, s<sup>r</sup> de Bossuzet, gouverneur pour le Roi en la ville et forteresse de Tombelaine, 11 novembre 1596.

Aymar de Poysieux, s<sup>r</sup> du Passage-Saint-Georges et de Bellegarde, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur pour S. M. en la ville et citadelle de Valence en Dauphiné; logeait chez la veuve du s<sup>r</sup> Fizet, conseiller au parlement, paroisse Saint-Patrice de Rouen, 9 novembre 1596.

Jean-Baptiste d'Ornano, colonel général de toute l'infanterie corse, capitaine de 100 cheveu-légers, capitaine et viguier à Villeneuve et Saint-André-lès-Avignon; donne procuration pour résigner sa viguerie de Villeneuve, 26 novembre 1596.

### CAPITAINES.

Jean de Madailan, chevalier, s<sup>r</sup> de Montatère, capitaine de 100 hommes d'armes sous la charge de Mgr le prince de Condé, qui lui avait attribué le droit de nommer un maître de chaque métier dans toutes les villes du royaume, 2 novembre 1596; logé à Rouen en la maison du s<sup>r</sup> de Reuville. Signe : Jan de Madalian.

Louis d'Angennes, baron de Maintenon, chevalier des ordres du Roi, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, 14 décembre 1596. On rencontre à Rouen, à la même époque, Charles d'Angennes, s<sup>r</sup> du Meslay.

Jacques d'Apchon, baron de Saint-Germain-des-Fossés en Bourbonnais et y demeurant, s<sup>r</sup> de Husseau, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, 13 novembre 1596, 14, 27 janvier 1597. Étant à Rouen avec sa femme Catherine Séguier, y marie sa fille Anne à Gilbert des Moulins, écuyer, s<sup>r</sup> de Villards et la Saussaye, guidon de la compagnie de M. de Montpensier, capitaine de Vodable, demeurant à Villards, paroisse de Beaumont, 16 janvier 1597.

Charles, sire de Créquy, prince de Poix, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, 16 novembre 1596; logé à Rouen paroisse Saint-Vincent, chez la d<sup>lle</sup> de Saint-Victor des Champs, 9 décembre 1596.

N<sup>as</sup> de Harlay, s<sup>r</sup> de Sancy, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en ses Conseils, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, colonel général des gens des Suisses, 4 novembre 1596; à Rouen avec Marie Moreau sa femme, 25 janvier 1597. Signe : Harlay Sansy. Avait accompagné le duc de Bouillon à l'ambassade d'Angleterre.

Adrien de Montluc Montesquieu, prince de Chabanes, comte de Carman, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, 7 janvier 1597.

Berard de Pardailan ou de Ségur, s<sup>r</sup> de Pardailan et de Seiches, demeurant à Seiches en Agénois, capitaine de 50 hommes d'armes, 26 novembre, 12 décembre 1596. Signe : Par-

daillan. Avait acquis récemment la s<sup>rie</sup> d'Aulnoy, tenue du Roi à cause de la châtellenie de Mortemer. Lettres en sa faveur du 15 décembre 1596. (Archives de la Seine-Inférieure, C. 4236.)

Henri du Breul, capitaine d'une compagnie du régiment de Piémont, 25, 27 janvier 1597.

Paul Dantitz, capitaine d'une compagnie de gens de pied français entretenue au régiment de Picardie, frère de Gabriel Dantist, s<sup>r</sup> de Mausan, 7 janvier 1597.

Simon Gabeau, dit le capitaine Langevin, à la suite de la Cour, 2 janvier 1597.

De la Grolière, aide de maréchal de camp des armées du Roi, 17 décembre 1596.

François de Grilles, capitaine des gardes du Roi en la ville d'Arles, 20 janvier 1597.

François de Lartigue, capitaine d'une compagnie du régiment de Piémont, 27 janvier 1597.

Arnaud de Montbelon, s<sup>r</sup> d'Aquin, lieutenant de la colonelle du régiment de Piémont, 9 décembre 1596.

Hue du Pin, écuyer, capitaine d'une compagnie de gens de pied pour le service du Roi au régiment du s<sup>r</sup> de la Roche; touche 45 écus pour vente d'un cheval, 14 janvier 1597.

Henri de Ras, maître de camp d'un régiment de pied entretenu en l'armée du Roi, 5 décembre 1596.

François du Vernet, d'Agen, capitaine d'une compagnie de gens de pied français entretenu au régiment de Picardie, 6 décembre 1596.

#### GENTILSHOMMES ORDINAIRES DE LA CHAMBRE DU ROI.

Roger de Saint-Lary et de Bellegarde, s<sup>r</sup> de Bellegarde et de Bures, 1<sup>er</sup> gentilhomme de la chambre du Roi, grand écuyer de France et gouverneur pour S. M. de Henricarville; dit aussi le s<sup>r</sup> de Termes, 26 novembre, 28 décembre 1596; 4 janvier 1597.

Nicolas d'Angennes, chevalier des ordres du Roi, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, capitaine de 100 gentilshommes de la maison de S. M., s<sup>r</sup> de Rambouillet, vidame du Mans, sénéchal du Maine, marié à dame Julienne d'Arquency, 21 décembre 1596.

Le sieur de Beau lieu Sasserie; venait de faire plusieurs voyages pour les exprès affaires et service du Roi; avait été envoyé de Parthenay vers le Roi par le s<sup>r</sup> de Malicorne, lieutenant général au pays de Poitou; une autre fois à Nantes et à la Ganache, pour traiter et conclure de la trêve du Poitou avec le duc de Mercœur; renvoyé vers le roi, de la part du s<sup>r</sup> de Malicorne, pour traiter de la ville de Ganache, et vers le s<sup>r</sup> de Malicorne, de la part du Roi; on lui paya 1,500 écus sol par mandement du Roi, du 22 décembre 1596. (Archives de la Seine-Inférieure, C. 4237.)

Louis du Bex, écuyer, s<sup>r</sup> de Saint-Léger, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 16 janvier 1597.

Louis de Bourbon, chevalier, s<sup>r</sup> de Rubempré et de Saint-Remy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 12 décembre 1596.

Antoine de Canouville, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, s<sup>r</sup> de Raffetot, demeurant à Raffetot-en-Caux, âgé de 50 ans, 9 décembre 1596.

Antoine de Caumont, s<sup>r</sup> de Saron, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, natif de Gascogne, 3 janvier 1597.

Ferry de Choiseul, s<sup>r</sup> de Plessis, baron de Chitry, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 8 janvier 1597.

Jean de Courseulle, chevalier, s<sup>r</sup> de Rouvray, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant des gardes de S. M., marié à Marie de Hattes, 14 janvier 1597.

Joseph de Crichefillet, s<sup>r</sup> de Saint-Martin de Ville Englouse, conseiller du Roi en son Conseil d'État, gentilhomme ordinaire de sa chambre, chambellan du prince de Conti, 10 janvier 1597.

Alexandre d'Elbene, conseiller du Roi en son Conseil d'État, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de S. M., 12 décembre 1596. Henri IV, étant à Rouen, écrivit au grand duc de Toscane pour lui recommander Antoine del Bene, qui se rendait en Italie pour y achever son instruction. « Entre les maisons florentines qui ont servy cette couronne, j'aime, écrivait-il, particulièrement la maison des del Bene. » (Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV*, iv, 666.) Un membre de cette famille, Alphonse del Bene, était abbé de Maizières.

Julien d'Elbene, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 4 janvier 1597.

Jean du Fay, écuyer, s<sup>r</sup> du Taillis, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 4 novembre 1596; avait été nommé le 13 mai de la même année.

Claude de la Ferrière, chevalier, l'un des 100 gentilshommes de la maison du Roi, capitaine de 100 cheval-légers, demeurant au Mesnil-Thébaud, vicomté de Mortain, dernier mai 1597.

Isaac de Gerponville, s<sup>r</sup> du lieu et de Belbeuf, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de 50 cheval-légers, âgé de 30 ans, 10 décembre 1596.

Geoffroy Girard, s<sup>r</sup> de Bechemore, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, marié à François de Moy, fille aînée de feu Charles de Moy, chevalier de l'ordre du Roi, s<sup>r</sup> de Bosc-hyons, gouverneur du Château-Gaillard, 11 décembre 1596. Sa belle-sœur, Claire de Moy, mariée à N<sup>as</sup> de Courtils, écuyer, s<sup>r</sup> de Talmoutier, 11 décembre 1596; demeurait au Quesnoy, près Gournay.

Jérôme de Gondi, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 24 janvier 1597.

Charles de Goustimesnil, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, s<sup>r</sup> de Bosrosé, demeurant à Bosrosé, par. de Baignerville-en-Caux, 17 et 19 novembre 1596. Le Roi lui fit plusieurs dons.

Pierre de Grimonville, baron de Larchant, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de 600 cheval-légers, mestre de camp d'un régiment de 2,000 hommes de pied, 5 décembre 1596.

Pierre de Harcourt, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de S. M., baron de Beuvron, s<sup>r</sup> de la Motte, Saint-Laurent-en-Caux, Courtonne, Touchet, Fresnay-le-Puceux, 5, 10 décembre 1596, 14 janvier 1597; accompagné de sa femme Gillonne de Matignon, 14 janvier 1597; demeurait à Beuvron et à Fresnay-le-Puceux; alors âgé de 46 ans.

Robert de Harcourt, s<sup>r</sup> de Chatignouville, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant de 100 hommes d'armes de ses ordonnances sous la charge de M. le comte de Créances, âgé de 31 ans, 10 décembre 1596.

René de Hauteville, écuyer, s<sup>r</sup> des Génetais, gentilhomme ordinaire de la maison de S. M., demeurant en la paroisse du Mesnil-Thébaud, dernier mai 1597.

Robert de Harlay, s<sup>r</sup> de Montglat, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 3 janvier 1597.

François Larcher, s<sup>r</sup> de Courperon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 5 décembre 1596.

Claude de Laubespine, baron de Châteauneuf-en-Brie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 8 janvier 1597.

Robert de Montbec, écuyer, sr de Champenon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, âgé de 33 ans, 10 décembre 1596.

Charles de Moy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, baron de Néhou; qualifié marquis de Moy, conseiller du Roi en ses Conseils, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, châtelain de Beauvais-en-Beauvaisis, Bellescambre, Charlemesnil, Ry, Grainville, Vasœuil, Saint-Denis-le-Thibout; logé à Rouen, au Mouton-Rouge, paroisse Saint-Sauveur, 14 et 18 octobre 1596.

Charles de Péron, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 14 janvier 1597.

Gueffroy Remon, sr de Cusy, gentilhomme ordinaire de la Chambre, 7 janvier 1597.

Pierre de Rochefort, chevalier de l'ordre du Roi, sr et baron de Sallevart, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 6 février 1597.

Aymar de Prye, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron et châtelain de Toussy, sr de Beuzeville, Saint-Vigor, les Essarts, Freuleville, la Chaudière, le Mesnil-Durécu, Pimont, Yerville, Commanville, faisant sa résidence en son manoir de Beuzeville, 15 octobre 1596; il vend une rente à Jean Cavelier, mercier-grossier de la paroisse Saint-Jean.

Horatio Rucellai, florentin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, faisant sa résidence habituelle en la ville de Rouen, 3 et 16 janvier 1597; agit comme procureur de son frère Annibal, évêque de Carcassonne, abbé de Signy et de Saint-Jean-de-Jard.

Sanson de Saint-Germain, écuyer, sr de Juvigny, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, dernier septembre 1596; figure dans un autre acte du 10 octobre de la même année, comme conducteur de Charles Martel, châtelain de Basqueville.

Claude de Sansay, sr de Cossix et de la Motte-Fouqué, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, demeurant à la Motte-Fouqué en Normandie, 7 mars 1597.

François de Sevestre, l'un des 100 gentilhommes ordinaires de la maison du Roi, sr de Beauchesne, 20 novembre 1596.

René de Thou, écuyer, sr de Bonceil, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 8 janvier 1597; avait vendu la seigneurie de Gonesse au 1<sup>er</sup> président de la Chambre des Comptes de Paris.

Sébastien Zamet, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 24 décembre 1596, 10, 24 janvier 1597.

## ARTILLERIE.

François d'Espinay, sr de Saint-Luc, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Brouage, son lieutenant général en Picardie, grand maître de l'artillerie de France, 23 octobre, 29 novembre 1596. Le 4 février 1597, il était à Abbeville, et ce fut là que le sr de Biron, lieutenant général de l'artillerie, lui envoya un messager.

Louis de Durfort, chevalier, sr de Born, lieutenant général de l'artillerie, 9 janvier 1597; nommé, cette année-là, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; 4 février suivant, paiement d'un messager envoyé par lui de Rouen à Abbeville vers le sr de Saint-Luc.

Jacques de Boyereau, écuyer, sr de la Barauderie, commissaire ordinaire de l'artillerie, ci-devant trésorier garde général d'icelle, 30 décembre 1596.

Charles Le Riche, écuyer, s<sup>r</sup> de la Joignière, et Claude Guionneau, s<sup>r</sup> de la Motte, commissaires ordinaires de l'artillerie, 9 janvier 1597.

Marcellin de Guillon, chevalier, s<sup>r</sup> des Essarts, contrôleur général de l'artillerie, 29 novembre 1596.

Zacharie de Perelle, s<sup>r</sup> de Sommery, trésorier garde général de l'artillerie, 30 décembre 1596.

Étienne Puget, trésorier général de l'artillerie, 9, 18 janvier 1597.

Gaston Midorge, conseiller du Roi, trésorier général de son artillerie, 4 février 1597.

Claude Durant, officier ordinaire pour le Roi en son artillerie, 3 janvier 1597.

Donat de Jacques, du canton de Zurich, nommé 1<sup>er</sup> canonnier ordinaire de l'artillerie sous le s<sup>r</sup> de Saint-Luc. (*Confirmation de ses privilèges*, 1<sup>er</sup> février 1597. *Cour des Aides de Rouen*.)

Jean Monorel Queterie, canonnier ordinaire, 18 janvier 1597.

### GARDES DU CORPS.

Louis de l'Hôpital, s<sup>r</sup> de Vitry, capitaine des gardes du corps, prédité, 30 octobre, 9, 11 décembre 1596, 2 janvier 1597.

Autres capitaines : Jacques Nompars de Caumont de la Force, 2 et 7 janvier 1597; — Charles de Choiseul, s<sup>r</sup> de Praslin, chevalier des ordres du Roi, 5 novembre 1596, 2 janvier 1597.

Lieutenant, Jean de Courcelles, s<sup>r</sup> de Rouveray, 9 décembre 1596.

Maréchal des logis de la garde et des écuries, François de la Font, 15 janvier 1597.

Trésorier payeur, Charles Millet, 28 octobre 1596. Gassion, trésorier payeur des gardes du corps sous la charge du s<sup>r</sup> de Vitry, 25 janvier 1597.

Trésorier, Pierre Quesnon, s<sup>r</sup> du Mont-de-l'Aigle; fit enregistrer, à la Cour des Aides de Normandie, le 20 décembre 1596, ses lettres d'anoblissement, datées du mois de juin 1596.

Archers : Louis Dupuys Herbault, dit la Joie, 2 janvier 1597; — Jean Du Vignau, dit Pergade, 7 janvier 1597; — N<sup>as</sup> Hiquet, s<sup>r</sup> de la Forge, 4 février 1597; — René Viguereux, 11 décembre 1596; — Ch. de la Chambre, Simon de la Vallée, René Derigault, écuyer, André Therin, 2, 6, 15 janvier 1597.

### GARDE ÉCOSSAISE.

Archers : Jean Loir, 2 janvier 1597; — Duncan Mur, 7 janvier 1597; — Guillaume Lander, David Austalde, Archebal Morison, David Hierot, Georges Ramsay, Andrieu Tompson, 3 février; — Guillaume Coton, 1<sup>er</sup> janvier; — Jean Hamilton, écuyer, 8 janvier; — Alexandre Wileson, sous la charge du s<sup>r</sup> de Château-Vieux, 2 janvier 1597. — N. H. Antoine de Larche, trésorier payeur de ladite garde, 2 janvier 1597.

Le 17 octobre 1596, le chapitre fit payer à la garde écossaise 10 écus sol à titre d'honneur.

### SUISSES.

Noble homme Catharin Daumalle, s<sup>r</sup> de Mancel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, commandant aux 100 Suisses de la garde du corps du Roi, 18 novembre 1596.

N<sup>os</sup> Lequay, prévôt des Suisses, 5 février 1597. (Cour des Aides.)

Blaise Verna, exempt des gardes suisses du corps du Roi, 18 janvier 1597.

Hans Quartener, soldat du colonel Vizeler, 8 février 1597. (*Ibid.*)

Marc Aescher, bourgeois de Zurich, soi-disant chevalier et gentilhomme de la chambre du Roi, 8 février 1597. (*Ibid.*)

N<sup>os</sup> Girard, sr du Tillet, trésorier des Ligues des Suisses et Grisons, 3 décembre 1596.

Les Suisses, pendant le séjour du Roi à Rouen, furent logés à Sotteville, Quatremares et Saint-Étienne. Ils firent quelques dégâts dans la forêt. (*Mémoires de la Chambre des Comptes*, B. 16.)

Un suisse du nom d'Alain Ramsay était capitaine des mines et sapes du Roi en même temps qu'archer de la garde; il avait 12 soldats sous ses ordres, 13 février 1597. Il avait été nommé capitaine en remplacement du suisse Bellanger, décédé. Étant à Rouen, il fit confirmer les lettres de privilèges qui lui avaient été accordées, 18 janvier 1597. (Cour des Aides.)

### MARÉCHAUSSÉE.

Le sr de Fontenay, grand prévôt de France, 14 janvier 1597.

Claude de Gobé, sr de Suresnes, chevalier de l'ordre du Roi, l'un des maréchaux de camp de ses armées et grand prévôt général de Normandie, maître d'hôtel ordinaire de S. M., 9 décembre 1596. Signe : Claude de Gobé.

Jérôme Le Roy, conseiller du Roi, procureur général de la Maréchaussée de France à la suite de la cour, 13 janvier 1597.

La Tour Morel, prévôt général de la maréchaussée de France en la province de Normandie, 17 janvier 1597.

Jean Malherbe, exécuteur des sentences criminelles de la prévôté de l'Hôtel du Roi et du grand prévôt de France, 1<sup>er</sup> janvier 1597.

### MARINE.

Louis de la Martinière, trésorier général de la marine du Ponant, 15 janvier, 6 février 1597.

Bertrand de Lapralde, maître du navire *La Marie*, de Saint-Jean-de-Lus, apporta au Roi, de Saint-Jean-de-Lus à Rouen, 2,000 piques de Biscaye qui avaient été données à S. M. par ses sujets de Labour. Henri IV lui fit payer, pour port, fret et voiture, 520 écus; mandement du Roi du 8 novembre 1596.

Pierre Chauvin, sr de Tontuit, capitaine pour le Roi en sa marine du Ponant, demeurant à Honfleur, bourgeois et victuaillier pour le tout de 3 navires équipés pour le voyage de Terre-Neuve, 20 janvier 1597.

### OFFICIERS COMPTABLES MILITAIRES.

Philippe d'Anquechin, trésorier général des réparations et fortifications de l'Île-de-France et Picardie, demeurant à Paris, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, 19 octobre 1596.



Pierre Brechard, sr de la Corbinière, super-intendant général des vivres et munitions des armées de S. M., 26 octobre 1596.

Jean du Portail, notaire et secrétaire du Roi, commissaire ordinaire des guerres, 16 novembre, 23 décembre 1596.

Trésoriers de l'ordinaire des guerres : Jacques de Chaumont, 16 décembre 1596 (Archives de la Seine-Inférieure, C. 1235); — Louis Habert, sr du Mesnil, conseiller du Roi, secrétaire de ses finances, 4, 19 novembre 1596; — de l'extraordinaire des guerres, Jérôme Garrault, 23 janvier 1597; — Jean de Vauhardy, sr de Saint-Martin et de Bouzac (pour la Champagne et Brie), 5 novembre 1596; — Pierre Le Charron, 26 novembre 1596.

Claude Michel, trésorier payeur de la gendarmerie de France, 24 décembre 1596.

### GRAND CONSEIL, JUSTICE.

Philippe Hurault, chancelier de France, chevalier des ordres du Roi, comte de Chiverny, baron de Gallardon, Durcet, châtelain de Brethencourt, 20 octobre, 9 novembre 1596, 13 janvier 1597. Le dernier septembre 1596, le Chapitre nomma une députation pour aller lui présenter le pain et le vin. Cependant, d'après les *Mémoires* de Groulart, il ne serait arrivé à Rouen que le 7 octobre. Pendant le séjour de Henri IV à Rouen, le Conseil se tint plusieurs fois chez le chancelier. Ce fut lui qui fit part au Chapitre de l'ordre du Roi pour qu'un service solennel fût célébré dans la cathédrale à l'intention du cardinal Tolet. Ce service eut lieu le mardi 15 et non le lundi 14, ainsi que le dit Groulart, et ce fut l'archidiacre Le Pigny qui prononça l'oraison funèbre. Dans un acte du tabellionage, du 20 octobre 1596, on voit le chancelier stipuler pour son fils Philippe auquel il avait fait donner les abbayes du Valasse et de Royaumont. — Porta la parole, au nom du Roi, à l'Assemblée des Notables.

N<sup>ss</sup> de Neuville, chevalier, sr de Villeroy, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, secrétaire de ses commandements et finances; fils de N<sup>ss</sup> Legendre, sr de Villeroy; Magny, Alaincourt, baron de la Chapelle, la Roque, l'un des lieutenants généraux de S. M. en l'Île-de-France; frère de Denise de Neuville, mariée à Henri Clausse de Fleury de Moléon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi; père de Charles de Neuville, gouverneur de Pontoise, 18 décembre 1596; — avait pour commis Florent Pasquier, conseiller du Roi, secrétaire de ses finances et de sa chambre, qui logeait, rue Damiette, en la maison du sr Le Clerc, commissaire ordinaire des guerres. — Claude L'Hoste, sr de Villaines, comme procureur de N<sup>ss</sup> Le Gendre, loua à Charles de Saldaigne un hôtel rue des Bourdonnais, 1<sup>er</sup> décembre 1596.

Guillaume d'Affis, 1<sup>er</sup> président du parlement de Toulouse.

Pomponne de Bellière, conseiller du Roi en ses Conseils, tuteur de son frère Albert, prieur de Longueville-la-Giffart, 1<sup>er</sup> février 1597.

Camus de Pontcarré. — 18 octobre 1596, pain et vin présentés, de la part du Chapitre, à M. de Pontcarré, conseiller au Grand Conseil, « à raison qu'il estoit rapporteur du procès touchant le privilège de Mons. S. Romain. » — 25 octobre, « on s'informerà auprès de M. de Pontcarré de l'affaire du privilège. »

Jean Chaudon, 1<sup>er</sup> président de la Cour des Aides de Paris.

Octovien Douy, sr d'Attichy, conseiller du Roi en son Conseil d'État, 13 janvier 1597.

Pierre Dufour de Saint-Jory, président à mortier au parlement de Toulouse.

Pierre Forget, sr de Fresnes, Verets et Chisay, conseiller du Roi en son Conseil, secré-

taire de ses commandements, 7, 18 novembre 1596; marié à Anne de Bavilliers, cousine germaine de Julienne d'Estrées et présent au contrat de mariage de ladite d'Estrées, 7 janvier 1597.

Martin de Fumée, conseiller du Roi en son Conseil d'État, sr des Roches-Fumée et Saint-Quentin, 4 octobre 1596; à cette date fait son testament. Signe : des Roches Fumée; frère de Louis Fumée, qui se disposait à entrer dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; neveu de l'évêque de Beauvais.

Achille de Harlay, 1<sup>er</sup> président du parlement de Paris.

Robert de Harlay, baron de Montglat, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, maître de son hôtel, 12 novembre 1596.

Jean Nicolay, chevalier, sr de Goussainville, 1<sup>er</sup> président en la Cour des Aides de Paris, conseiller du Roi en ses Conseils, 27, 30 décembre 1596.

Pierre Séguier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État, 2<sup>e</sup> président du parlement de Paris, sr de Brisson et châtelain de Sorel, 23 novembre 1596.

M. de Vallegrand, conseiller au Conseil d'État et privé, ayant pour secrétaire Esale Pechollier, 2 janvier 1597.

Méric de Vic, conseiller du Roi en son Conseil d'État, 10 décembre 1596.

Le premier président du parlement de Bretagne; les procureurs généraux des parlements de Paris et de Toulouse.

Étienne du Breuil, sr de la Brosse, conseiller du Roi, maître des requêtes de son hôtel, 16 décembre 1596; marié à Jeanne de Chourses.

François de Clary, conseiller du Roi, maître des requêtes de son hôtel, juge maige de Toulouse, 14 novembre 1596.

Michel de Marillac, conseiller du Roi, maître des requêtes de son hôtel, 9 novembre 1596, 10 janvier 1597; marié à Marguerite Barbe; logé à Rouen, en la maison des Papegaux, rue Écuyère, avec son frère Louis, sr de Farivillers.

M<sup>e</sup> Hilaire l'Hoste, conseiller, notaire et secrétaire du Roi à la suite de la cour, 8 janvier 1597.

Antoine de Loménie, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, 1<sup>er</sup> janvier 1597.

Potier, secrétaire du Roi, 8 novembre 1596.

Onésime Soubzmain, écuyer, sr de Clerville, conseiller, secrétaire du Roi, 29 nov. 1596.

Aristarque de Tardieu, secrétaire du Roi et de Mgr de Nevers, logé paroisse Saint-Candele-Jeune, 10 février 1597.

Antoine Le Febvre, sr de la Boderie, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi; donne procuration pour acheter en son nom, de Jean Touchard, qui venait d'être nommé à l'évêché de Meaux, la terre de Beauregard au bailliage de Gisors, pour 2,500 écus, 16 décembre 1596; logé chez Ambroise Marc, procureur au parlement.

Isale Brochard, sr de la Clyette, maître d'hôtel ordinaire du Roi, 7 novembre 1596.

Francisco de Niveloni, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi, 16 janvier 1597.

Robert Barat, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, 4 janvier 1597.

Nicolas Hennequin, sr du Fay, conseiller et maître d'hôtel du Roi, 6 janvier 1597.

Michel Érard, conseiller du Roi en son Conseil d'État et privé de Navarre, dernier février 1597.

Simon Prevost, secrétaire du Roi en sa maison et couronne de Navarre, 9 janvier 1596.

## FINANCES.

Michel Sublet, sr de Heudicourt, chevalier, conseiller du Roi en son Conseil d'État, intendant général des finances de S. M., 22 octobre, 19 novembre 1596; logeait chez Ch. Bulteau, paroisse Saint-Cande-le-Jeuue.

Charles de Saldaigne, sr d'Incarville et Bardouville, contrôleur général des finances du Roi, 23 septembre, 22 octobre 1596; logé à Rouen au même domicile; logeait à Paris rue du Grand-Chantier, près des Enfants-Rouges, 23 septembre 1596; avait pour femme Marie Digart, qui bailla, en son nom, à ferme le domaine non fleffé de Bardouville. Pendant son séjour à Rouen, acheta à Jean Bulteau 6,000 bas de chausses de drap ou estamet, 6,000 paires de souliers de vache à quartier et 3 semelles, 5,000 mandilles, 5,000 hauts de chausses grecs de drap, lesd. mandilles closes doublées de frise verte ou autre couleur, le tout de matière neuve, pour gens de guerre, le tout livrable à Dieppe. — Le lundi 23 septembre 1596, le Chapitre envoia saluer M. d'Incarville; le 26, il lui fait présenter le pain et le vin. Le dernier novembre, il nomme une députation pour le prier d'obtenir de S. M. un acquit de 500 écus sol payés au receveur de l'Union pour la cotisation de l'aliénation de l'an 1588. — A l'Hôtel-de-Ville, le 25 janvier 1597, délibération sur l'avis donné la veille par M. d'Incarville de la démolition du fort Sainte-Catherine. « Avisé qu'il en sera communiqué avec le duc de Montpensier, et cependant ordonné au maître des ouvrages avoir le soin de faire rechercher les artilleries, fauconneaux et autres ustensiles appartenant à la ville. »

François Hotman, trésorier de l'épargne, 9 décembre 1596. Balthazar Gobelin, conseiller du Roi en son Conseil d'État et trésorier de son épargne. (Archives de la Seine-Inférieure, C. 1235). M. de Morfontaines, trésorier de l'épargne, 11 janvier 1597.

Claude de Montescot, trésorier des parties casuelles, 22 novembre 1596.

Jean Camus, sr de Saint-Bonnet, Godreville et la Chapelle, capitaine général des chasses du bailliage de Rouen, 1597; conseiller du Roi, trésorier général de France et des coffres de S. M., 9 décembre 1596, 11 janvier 1597.

Martin Ruzé, sr de Beaulieu, ancien secrétaire des commandements de la reine-mère, grand trésorier des ordres du Roi. Il paya 250 écus à 2 menuisiers et charpentiers de Rouen, Jean Baudouyn et Jacques Cousture, se disant l'un menuisier ordinaire du Roi, l'autre charpentier du Roi, pour avoir fait et fourni le bois nécessaire pour les grands échafauds faits autour du chœur de l'église Saint-Ouen et fait les autres barrières nécessaires pour la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit, quittance du 9 janvier 1597. On trouve la signature de Ruzé au bas d'un mandement du Roi, daté du 9 décembre 1596.

Jacques Lemaire, trésorier des menus plaisirs et affaires de la chambre du Roi. Il paya 49 écus sol à Pierre De La Croix, maître du grand jeu de paume de la ville de Rouen pour balles pour lui fournies à S. M., quittance du 22 janvier 1597. Il existait un grand jeu de paume à l'intérieur même de l'abbatiale de Saint-Ouen où le Roi était logé, et ce fut là, sans doute, que le Roi joua avec les seigneurs de sa cour. Mais il est à croire que le grand jeu de paume où l'on acheta les balles n'était autre que le jeu de paume des Braques.

Pierre Le Roux, conseiller du Roi, son argentier, 14 janvier 1597. Je trouve ailleurs Jean Le Roux, payeur de l'argenterie du Roi, 6 septembre 1597.

M<sup>e</sup> de Villebouzin, contrôleur de l'argenterie du Roi, 28 décembre 1596.

M<sup>e</sup> Jean Nicot, trésorier des menues affaires de la chambre du Roi, 25 octobre 1596.

N. H. François Sauvat, conseiller du Roi, receveur de ses écuries, 30 janvier 1597.

Guillaume Sauguin, trésorier payeur des écuries, 24 octobre, 11 décembre 1596, 13 janvier 1597.

Abdenago de la Palme, contrôleur de la maison du Roi, 4 novembre 1596; était auparavant maître des comptes en Normandie.

André Négrier, maître de la chambre aux deniers du Roi, 4 février 1597.

Gabriel de Guenegault, naguères receveur général à Soissons, commis par S. M. au paiement des dettes contractées par le duc de Mayenne pendant les troubles; il est cité le 12 juillet 1597. (Archives de la Seine-Inférieure, C. 1236.)

Jean de Choisy, secrétaire du Roi et receveur général de ses finances, et André, son frère, fils et héritiers de Michel de Cholsy, maître des ports et havres de Normandie, 7 janvier 1597. (Arch. de la S.-Inf., C. 1236.)

Isaac Le Tourneur, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi et de ses finances, à la suite de la cour, 8 janvier 1597.

M. de Villebouzin, contrôleur de l'argenterie du Roi.

Florent d'Argouges, receveur des gabelles de France, 21 décembre 1596.

### SECRÉTAIRES DE LA CHAMBRE DU ROI.

Jean Baudu, 4 février 1597; — Charles Boyvin, 7 janvier 1597; — François Danyel, écuyer, 16 janvier 1597; — Jean Deferré; il stipule au nom de M. de Sancy, colonel général des Suisses, 26 novembre 1596; — Jean Dubouchet, 20 janvier 1597; — Gilles Formentin, 4 février 1597; — Joseph Le Grand, 18 novembre 1596; — Guillaume Le Vacher, 14 janvier 1597; — Claude L'Hoste, sr de Villaines, 21 novembre 1596; — N. H. Bernard de Lotans, contrôleur ordinaire des guerres, veuf de Madeleine Dubois, 5 février 1597; — Étienne Marchand, 17 janvier 1597; — N. H. N<sup>ss</sup> Pajot, 13 décembre 1596; — N. H. Jean Vincent, 4 février 1597. — Secrétaires ordinaires : Jean Dorrion, 5 février 1597; — Hubert Guerrier, 18 janvier 1597; — Pierre Hardouyn, 21 janvier 1597; — Antoine Le Mareschal, écuyer, fils de Pierre Le Mareschal et d'Anne Le Gras, de Saint-Germain-des-Fossés, marié à Marguerite Ferrant, fille de Jean Ferrant, sr de la Fontaine, et de Jeanne Le Maindre de Blois, assiste au traité de mariage de Pierre Le Maindre, commissaire ordinaire de l'artillerie, 25 janvier 1597; — Richard Testu, 9 janvier 1597.

Roi d'armes de France, Denis Breton, touchant 41 écus 2 tiers par quartier, 11 déc. 1596.

Roi d'armes des ordres du roi, N. H. Jean Dugué, 10 janvier 1597.

Contrôleur de la maison du Roi, Honoré Barentin, 4 janvier 1597.

### VALETS DE CHAMBRE DU ROI.

N<sup>ss</sup> de Bailleul, l'aîné, sr de Vattetot-sur-Mer, et son frère le sr de Drumare et du Chesnay, 18 janvier 1597; — Pierre Biard, 15 décembre 1596; — François Daigua, écuyer, 7 janvier 1597; — Géraud Delergues, précédemment argentier du maréchal de Biron, 7 janvier 1597; — N. H. Jean Du Boys, 3 février 1597; — Louis Féret, maître des eaux et forêts à Sens, 2 janvier 1597; — Guichard, employé par commandement du Roi et pour ses affaires et services en certains lieux secrets, payé 500 écus sol, par mandement du Roi, Rouen, 22 novembre 1596;

François de Merenges, écuyer, valet de chambre de Madame sœur du Roi, en même temps que valet de chambre de S. M., 24 janvier 1597; — Pierre Soppite, 14 décembre 1596.

Grands valets de pied du Roi : Étienne Darthiague, 6 janvier 1597; — François Henriot, dit le Cousin, 29 octobre 1596; — Henri Videgain, 6 janvier 1597.

Valet de la garde-robe, Michel Hagot, écuyer, 28 janvier 1597.

Autres valets de chambre dont les métiers sont spécifiés : Albin Ducarney, orfèvre, 13 janvier 1597; — David Vimont (*Mémoires de la Chambre des Comptes*, arrêt du 7 février 1597, B. 6); — Alexandre le Vieil, parfumeur, 3 février 1597; — Pierre Vallet, brodeur; fait un pourpoint pour M. le duc de Montpensier, 22 novembre 1596. Ce ne fut pas lui, mais un brodeur de Rouen, Guillaume Defaltre, qui fit, pour le Roi, la cotte d'armes qu'il porta à son Entrée à Rouen, le 14 octobre. Cette cotte d'armes, de velours violet cramoy, couverte de 12 fleurs de lis d'or fin et du titre de Bourbon, garnie de ses franges et cordons et doublée de taffetas violet cramoy, fut payée 106 écus, le 6 septembre 1597.

Variets des espagneux de la chambre du Roi, Bernard de Sallavert et Étienne Havart, aux gages de 103 écus, 15 sous, 23 janvier 1597.

Variets des levrettes de la chambre du Roi, Thomas Godeloup, Bertrand Dupont, Bertrand Du Cassiau, 21 octobre 1596; — Jean Boulement, 2 janvier 1597. Leurs gages étaient de 66 écus par an.

Huissiers de la chambre du Roi, Daniel Du Moulin, s<sup>r</sup> de Saint-Vigor, 4 février 1597; — Jacques du Boys, 28 décembre 1596; — Julien Huberson (*Mémoriaux de la Chambre des Comptes*, arrêt du 1<sup>er</sup> février 1597, B. 6).

#### OFFICIERS DE BOUCHE.

Philippe de Clerey, écuyer de cuisine de bouche du Roi, 29 janvier; — Fleurant Morin, *id.*, 9 janvier; — Abraham Du Portau, hâteur de cuisine de bouche du Roi, 6 janvier; — Laurent Brison, serviteur de cuisine, 11 janvier; — Jacques Bresel, écuyer d'échansonnerie du gobelet, 3 janvier; — André Dumont, s<sup>r</sup> du Fay, chef du gobelet, 26 janvier; — Esaye Fousteau, sommelier du gobelet, 1<sup>er</sup> janvier 1597; — Denis Flipoteau, chef de la paneterie de bouche du Roi, 12 octobre 1596; — André Targas et François Sorin, pourvoyeurs de la maison du Roi, 7 novembre 1596, 3 février 1597, ledit Sorin signalé comme ayant son domicile à Tours, 11 janvier 1597; — Henri Mocet, 7 janvier 1597; — Pierre François, verdurier de la cuisine du Roi, 2 janvier 1597; — Toussaint Repasse, autre verdurier de la cuisine, 2 janvier 1597; — Orbain Dupont, marchand *circuitier* suivant la cour, 7 janvier 1597; — Pierre Ernault, fruitier ordinaire du Roi. — Marchande cabaretière publique suivant la cour, 11 janvier 1597.

#### AUTRES OFFICIERS.

Apothicaire du Roi, Galliot de Jouffrion, 14 janvier 1597.

Barbier et chirurgien du Roi, N. H. Pierre Le Gendre, se qualifiant 1<sup>er</sup> barbier et chirurgien. — Antoine Portail, se qualifiant valet de chambre et 1<sup>er</sup> chirurgien du Roi, 29 octobre, 17 décembre 1596.

Coffretier et malletier de la chambre et garde-robe du Roi, François Le Marié, 2 novembre 1596, 7 février 1597.

Colletier du Roi, Germain Ravel, 17 janvier 1597.

Cordonnier du Roi, Jean Gaudon, 7 janvier 1597. — René Picart, cordonnier suivant la cour, 14 décembre 1596.

Écrivain ordinaire du Roi, Jean de Beaugrand, 2 janvier 1597. — Jean de Beaugrand, secrétaire et écrivain ordinaire du Roi et de ses Bibliothèques, demeurant à Paris, à sa Bibliothèque, à l'instance d'honorable homme Pierre Chariotty, marchand, de la paroisse Saint-Éloi à Rouen, prend le fils dudit Chariotty, nommé Isaac, âgé de 13 ans, pour le temps de 10 ans, avec engagement de lui faire apprendre l'art d'écriture, 2 janvier 1597.

Gouverneur des pages du Roi, Jacques de Puiseaux, 3 décembre 1596.

Imprimeur et libraire ordinaire du Roi, Pierre L'Huillier, 23 janvier 1597.

Intendant des jardins. N. H. Fabrice de Piro, intendant des jardins du Roi, au château de Moulins, résigne son office en faveur de Jean, son fils, 2 janvier 1597.

Maréchal des logis du Roi, Jean Pinelaire. Pierre Rabot, dit La Noue, et Thomas Le Large, ses fourriers, 4 nov. 1596.

Médecins ordinaires du Roi, André de Laurent, 3 février 1597. — N. H. Jean Dujon, de Béziers, 2 janvier 1597. — M. Bertrand, demeurant à Bazas, 2 janvier 1597. — Antoine Poussin, qualifié l'un des médecins ordinaires du Roi, avait été anobli en mars 1596. Il fit enregistrer ses lettres d'anoblissement à la Cour des Aides, le 9 janvier 1597.

Ménisier de la chambre du Roi, Pierre Roussel, aux gages de 12 écus par quartier, 18 octobre 1596, 25 janvier 1597. — Jean Baudouyn, ménisier ordinaire du Roi à Rouen, 25 janvier 1597.

Parcheminier du Roi, Guill. Le Maistre, 21 janv. 1597.

Porte-manteau ordinaire du Roi, Antoine Le Grand, sr de Montrecourt, 10 janvier 1597; — Jean Du Vergier, 6 janvier 1597; ce dernier, qualifié aussi grand valet de pied, fut envoyé avec Buzanval, ambassadeur du Roi, aux États des Provinces-Unies. (Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV*, iv, 683.)

Porteurs ordinaires du lit et coffre de la chambre du Roi, Jean Guion, Pierre Savoye, Jean Chemin, Massé Berson, 25 janvier 1597.

Porte-chaire ordinaire de la chambre du Roi, Jean Le Vieil dit la Vigné, 25 janvier 1597.

Raquetiers du Roi, Henri Regnould et Lucas Bertherot, 14 janvier 1597. L'existence de pareils officiers prouve l'importance que l'on attachait aux jeux de paume, pour la distraction des princes, dans un temps où le théâtre était à peine connu.

Tailleur suivant la cour, Jean de Pierenc, 30 janvier 1597.

Trompette ordinaire du Roi, Guillaume Allin, 24 octobre 1596.

Violons ordinaires du Roi, Baptiste et Pierre-Louis Delphiné, 16 janvier 1597.

Sommiers de la chapelle de l'oratoire du Roi, Nicolas Royer, Savinien Jolly, 14 janvier 1597.

## ÉCURIES.

Fourrier de l'écurie du roi, Jean de Lannay, 4 janvier 1597. — Lavandier de la petite écurie, Jean Garnier, 13 janvier 1597. — Capitaine des mulets de la chambre du Roi, Gervais Coyrin, aux gages de 200 écus, 25 octobre 1596. — Écuyer de la grande écurie, Benjamin. Il achète, chez Louis de Laulne, faiseur de lances à Rouen, 2 lances, 5 écus soit un tiers. 30 janvier 1597.

## VÉNERIE.

Le maréchal de Brissac, grand fauconnier de France, 4 janvier 1597.

Capitaine général des chasses du bailliage de Rouen, Jean Camus, sr de S. Bonnet, déjà cité. Le Roi lui avait donné 200 écus sol d'augmentation de gages sur les deniers provenant des amendes et confiscations adjugées aux eaux et forêts du bailliage de Rouen. Il donna, en même temps, une part des amendes aux gardes des forêts dudit bailliage, « afin qu'ils prissent plus soigneusement garde à la conservation des bestes sauvages des d. forêts pour en tirer le plaisir et récréation que le Roi désiroit ». 27 février 1595. Les lettres de don furent vérifiées à la Chambre des Comptes, 23 janvier 1597. (*Mémoriaux de la Chambre des Comptes*, B. 6.) — Gentilhommes de la vénerie, Jacques de Cantel, sr d'Archembault; Jacques du Moustier; François de Chantonay, sr de la Motte, aux gages de 20 écus 50 s. par quartier; — Jérôme Dupont, de Compiègne, Jean Le Dolle, 11 décembre 1596; — Barthélemy de Claireboys, 30 octobre 1596. — Gentilhomme servant de la fauconnerie, Guill. Rancher, de Sainte-Croix-sur-Aizier, nommé à cette charge par Arthur de Cossé, comte de Secondigny, etc., grand panetier et grand fauconnier de France, 8 mars 1597 (Cour des Aides). — Sous-lieutenants de la vénerie, Jacques et Jérôme Du Moustier, 11 décembre 1596. — Archer des toiles de chasse de la vénerie du Roi, Jacques de Lu; avait été nommé à cette charge par le grand fauconnier, 24 décembre 1584. — Jean Patrelet, gentilhomme de la fauconnerie, archer des toiles de S. M., 1<sup>er</sup> valet de chambre de M. le comte de Choisy, 21 janvier 1597. — François Le Vasseur, piqueur de la fauconnerie, 15 janvier 1597. — Boulanger de la vénerie, Bonaventure Patenotre, 7 novembre 1596. — Fourrier de la vénerie, Claude Sellier, 2 novembre 1596. — Page du Roi en sa vénerie, Antoine La Moulliere, écuyer, 30 octobre 1596. — Trésorier de la vénerie, toiles de chasse et fauconnerie, N<sup>os</sup> Trouvé, 30 octobre, 11 décembre 1596.

Le 13 novembre 1596, le Roi s'amusa à courir le cerf. Je suppose que ce fut dans les forêts de Moulineaux et de Rouvray, et que le Roi avait fait choix d'une maison de plaisance, pour lui et pour Gabrielle d'Estrées, au faubourg de S. Sever. Il dit dans une lettre au connétable : « Le cerf vint mourir aux faubourgs de ceste ville et au lieu où je veux faire le jardin de la maison que je veux bastir qui me le fait affectionner davantage. » Dans une autre lettre au connétable, il lui écrit : « Demain (samedi 16 novembre), je m'en vais courre auprès de vous. Peut-être que la chasse me mènera où vous serez. » (Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV*, iv, 619.) Étant à Rouen, Henri IV avait formé le projet de former une nouvelle ville du côté de Bonne-Nouvelle. Ce projet parait avoir peu souri aux échevins de Rouen. Il est certain qu'il ne reçut pas d'exécution. Il en est question dans les *Mémoires* de Groulart : « 8 déc. 1596; le Roy m'envoya querir et me fist de rechef entendre la grande volonté qu'il avoit de bastir la ville de S. Sever; et je lui dis ce que nous avions avancé les autres commissaires et moi. » Il est assez singulier que le savant éditeur de ces *Mémoires* (Petitot, t. XLIX, p. 344) ait confondu Saint-Sever près Rouen avec Saint-Sever, petite ville de Gascogne, et nous entretenne, à ce propos, d'un projet formé par Henri IV d'établir dans cette ville une colonie de Mauresques, de la trahison de l'Hoste, commis de Villeroy, etc. La suite des *Mémoires* ne permettait pas cette erreur : « Diray qu'entre les plaisirs que le Roy a eus pendant son séjour, a esté celui de la chasse; que de 32 cerfs qu'il a courus, il en a pris 31; de sorte qu'il se délibéra vouloir bastir l'autre costé de la ville hors le pont. » (*Ibid.*, p. 366.) J'ai publié une note sur ce projet dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. vi, p. 47. L'erreur, du reste, avait été relevée dans l'édition du *Panthéon littéraire*.

## MAISON DE LA SOEUR DU ROI.

Noble homme Sanson Dujac, conseiller du Roi au Conseil de Navarre, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel de Madame, 10 mai 1597. — Pierre Feugueray, *id.*, 3 novembre 1596 (Arch. des Hospices de Rouen). — Isaac de Lechimia, argentier de Madame, 7 janvier 1597. — M. Louis de la Font, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, trésorier général de la maison de Madame, 7, 18 janvier 1597.

M<sup>me</sup> Cécile Du Mouceau, dame de la Barre, dame d'honneur de Madame sœur unique du Roi, ayant pour femme de chambre Aquitérie Dardit, 7 janvier 1597; tutrice des enfants mineurs d'elle et du feu s<sup>r</sup> de la Barre, son mari, 1<sup>er</sup> décembre 1596.

Huissier-varlet de la chambre de Madame, Jean de Boville, 21 janvier 1597. — Maître sellier de l'écurie, Noël Le Brun, 14 décembre 1596. — Boulanger, Martin Gallé, 7 janv. 1597. — Fourrier des logis, Samuel Dornant, 7 janvier 1597. — Garçons du premier et du second carrosse de Madame, 16 janvier 1597. — Conducteur des mulets de la litière de Madame, Jean Dufour dit Taillefer, 16 janvier 1597. — Pourvoyeur de Madame, Georges Scillatz, 17 janvier 1597.

Madame, sœur unique du Roi, arriva à Rouen le mardi 12 novembre. Les échevins, le 9 novembre, avaient décidé qu'on irait au-devant d'elle à quelque quart de lieue seulement, et « que seroit supplié dispenser la ville de la fermeture des boutiques ». Le premier président ne crut pas devoir aller la saluer au nom de sa Compagnie. La cour ne fut représentée que par le président Le Jumel de Lisors, assisté de douze conseillers. On le blâma d'avoir usé des termes de Sérénissime Altesse, « chose qui sentoit trop la flatterie italienne ». (*Mémoires de Groulart.*)

Madame, sœur du Roi, partit avec Henri IV le jeudi 16 février 1597. Le Roi lui avait fait plusieurs dons. La vérification n'en fut pas obtenue sans difficultés à la Chambre des Comptes de Normandie.

## DAMES.

Antoinette Duprat, marquise d'Allègre, veuve de Christophe, marquis d'Allègre et Blainville, 12 décembre 1596, 3 janvier 1597. Sa fille Marguerite épouse Georges Du Fay, s<sup>r</sup> de la Mezangère, 9 janvier 1597; présentes au contrat les deux sœurs de la future, Marie et Madeleine; encore citées, 13 janvier 1597. Signature: D'Alegre.

Gabrielle de Laval, marquise de Nesle et comtesse de Joigny, veuve de Franç. Aux Espaulles, s<sup>r</sup> de Pissy, 4 janvier 1597.

Louise Le Picard, femme de Christophe de Bassompierre, logée chez la dame de Chanteloup, proche Saint-Lô de Rouen; propriétaire à Thil-en-Bray, 28 février 1596.

Madeleine Le Picard de Radeval, femme séparée quant aux biens d'avec messire Jean de Chantelou, s<sup>r</sup> de Trie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 18 octobre 1596.

Claude de Villetin, veuve de haut et puissant Guillaume Boretier, chevalier, s<sup>r</sup> du Château-d'Assy, dame de Gif, 5 janvier 1597.

Charlotte du Quesnel, dame de Grandchamp, veuve de feu messire Isaac de Briqueville, chevalier, s<sup>r</sup> d'Auzebosc, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de S. M., 11 octobre 1596.



Henriette de Clèves, duchesse de Nivernois et de Réthelois, qui s'était mariée avec Louis de Gonzague, duc de Mantoue, en 1566, 15 janvier 1597 ; elle vend la moitié de la seigneurie de Miennes, près Cosne-sur-Loire, à Franç. de Vielbourg, écuyer d'écurie du duc de Nivernois.

Catherine de Clèves, duchesse de Guise, comtesse d'Eu et de Beaufort, se faisant fort de Mgr. Louis de Lorraine, son fils, abbé de Saint-Denis et de Corbie, 22 novembre, 11 décembre 1596. Antoine de Voisins, son secrétaire, 15 novembre 1596. — Vente faite par elle de la ferme de Montrobert, autrement dite la Mezanguerie, à Jean de Fontaines, écuyer, s<sup>r</sup> des Érables, 3 janvier 1597.

Catherine de la Trémouille, princesse de Condé, veuve de Henri de Condé, comtesse de Taillebourg, dern. décembre 1596. Abjura en présence du légat et communia le 8 janvier 1597.

Charlotte de la Fayette, veuve de Jean de Dreux, s<sup>r</sup> de Morainville, la Couyère et Mauny, gentilhomme de la chambre du Roi, 5, 14 décembre 1596.

Isabeau de Babou, femme de M. d'Escoubleau, comte de la Chapelle, s<sup>r</sup> de Sourdis, conseiller d'État, lieutenant du gouvernement de Chartres, tante de la demoiselle d'Estrées, 7 janvier 1597.

Anne d'Est, duchesse de Genevois et de Nemours, tutrice de son fils Henri de Savoie, 17 décembre 1596.

Gabrielle d'Estrées. Elle était arrivée à Rouen dès le jeudi 10 octobre 1596, précédant le Roi de quelques jours, et fut logée au palais abbatial de Saint-Ouen, élégante construction d'un abbé commendataire du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle ; elle y prit une chambre au-dessus de celle qui était destinée au Roi. « Le vendredi 11 et le dimanche 13, le premier président Groulart vint la saluer, en ayant eu, comme il le dit dans ses *Mémoires*, commandement du Roi par les sieurs de Sainte-Marie (1) et de Feuquerolles. » Ce fut là qu'elle accoucha, un mois après, le 11 novembre 1596, d'une fille, Henriette-Catherine, qui fut légitimée au mois de février suivant, et qui épousa, en 1619, Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. La naissance de l'enfant fut annoncée par le Roi à M. de Harambure, 12 novembre : « Vous sçaurés que ma maistresse accoucha hier d'une très belle fille. » (Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV.*) Le baptême fut célébré à Saint-Ouen, le mercredi 17, avec le cérémonial observé aux baptêmes des enfants de France ; le cardinal de Gondy fit le baptême ; les maréchaux de Matignon et de Retz, MM. d'Épernon, de Nevers, de Nemours, de Montpensier, de Conti, y remplirent avec dignité les offices usités en pareilles occasions. Les marraines furent M<sup>me</sup> de Guise, au nom de Madame sœur du Roi, empêchée à cause de sa religion, et M<sup>me</sup> de Nevers. Le parrain fut le connétable. C'est à tort que de Thou signale comme présent à cette cérémonie le légat, le cardinal de Florence. Groulart, qui fournit les détails les plus circonstanciés, ne le nomme pas, et l'on sait d'ailleurs que ce personnage n'arriva à Rouen que le 13 décembre, vingt et quelques jours après la cérémonie. C'était déjà trop, pour honorer le baptême d'une bâtarde, de la présence des seigneurs de la cour et de tous les ambassadeurs des princes étrangers, qui avaient été officiellement invités à y assister, grand sujet de scandale, dit de Thou, pour les personnes sensées (2), et que ne put réparer la communion à la cathédrale, du 25 décembre suivant. Il faut plaindre plutôt qu'accuser les

(1) Henri-Robert Aux-Epaules, s<sup>r</sup> de Sainte-Marie, qui fut depuis bailli de Rouen.

(2) *Quod (spectaculum) indignationem prudentioribus movit, qui id saltem in legati Pontifici et delegatorum regni conspectu ostentari minime oportuisse existimabant.* L'annotateur de la traduction de l'*Histoire de Thou* dit qu'en affectant cette magnificence hors de saison, on se proposa d'éprouver jusqu'où irait la patience de la nation. On voit, par une lettre

échevins de la ville qui rendirent à Gabrielle d'Estrées des hommages auxquels elle n'avait pas droit : ils lui firent porter les présents de la ville (17 octobre 1596), et, au départ de la cour, une députation se rendit, de leur part, à Franqueville, pour la saluer, ainsi que le Roi et la sœur du Roi (6 février 1597). Il est probable qu'il y avait des ordres exprès de Henri IV. Le Chapitre de la cathédrale se montra plus réservé ; il fit mettre sur son registre de délibérations, à la date du 17 octobre 1596 : « Est à noter qu'il ne fut délivré à M<sup>me</sup> la marquise de Mousseaux, grande amye de S. M., ny pain ny vin, pour certaines causes lors alleguées, à présent celées. » Gabrielle d'Estrées assista, dit-on, derrière un rideau, à la cérémonie de l'ouverture de l'Assemblée des Notables, et plaisanta le Roi sur la déférence qu'il avait marquée aux membres de cette Assemblée. Henri IV signa, le 7 janvier 1597, au contrat de mariage de Julienne d'Estrées, sœur de sa maîtresse, avec Georges de Villars, gouverneur du Havre. Signait : Destrées, dans une procuration passée en la maison du Roi, 5 février 1597.

Claude-Marguerite de Gondi, marquise de Maignelais, dame d'Écouis et du Plessis, subrogée aux droits d'Albert de Gondi, son père, duc de Retz, maréchal de France, 18 octobre, 28 janvier 1597 ; elle était veuve de Florimond de Hallwyn, chevalier de l'ordre, marquis de Piennes et de Maignelais, gouverneur de la Fère.

Charlotte de Harlay de Sancy ; elle épousa, le 17 décembre 1596, Pierre de Bréauté, vicomte de Hotot. Le Roi avait songé à la marier à M. de Villars, afin de s'assurer la fidélité de ce seigneur. (*Mémoires* de Groulart.) Julienne d'Estrées fut préférée.

Catherine de la Marck, femme civilement séparée quant aux biens d'avec messire Jacques de Harlay, chevalier de l'ordre du Roi, s<sup>r</sup> de Chanvalon, Perrigny, la Roche, Montagu, ladite dame châtelaine de Bréval et de Villers, demeurant à Chanvalon en Bourgogne, penultième de décembre 1596.

Marguerite de Lorraine, duchesse douairière de Joyeuse, vicomtesse d'Argentan, veuve de feu haut et puissant seigneur Anne duc de Joyeuse, pair et amiral de France, gouverneur et lieutenant général de Normandie, demeurant à Chenonceaux, 20 décembre 1596. — Étienne Boulenger, maître d'hôtel, procureur général et intendant de sa maison, 23 novembre 1596 ; — Jacques Mallebranche, serviteur de M<sup>me</sup> de Joyeuse, 14 février 1597.

Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse et omette de Bouchage, qui, peu de temps après, épousa Henri de Bourbon, duc de Montpensier.

Marguerite de Sainte-Colombe, veuve d'Antoine de l'Estang, chevalier de l'ordre du Roi, son chambellan ordinaire, 4 novembre 1596.

Charlotte de Chabot, dame de Dracy, Saint-Loup, Château-Guillaume et Conflans, veuve de Jacques Le Veneur, chevalier des deux ordres du Roi, comte de Tillières, gardienne de ses enfants mineurs, 9 septembre, 25 novembre 1596 ; 14 janvier 1597.

Damoiselle Marie Liébault, fille unique et héritière par bénéfice d'inventaire de défunt M<sup>e</sup> Jean Liébault, en son vivant conseiller et premier médecin de Madame sœur unique du Roi. Pour le refus fait par N. H. M<sup>e</sup> Adrien Chappellain, son mari, conseiller du Roi, auditeur de ses Comptes en Normandie, d'accepter la succession dudit Liébault, elle, usant de ses droits,

de Sir Baskerville, que les soins de Henri IV pour Gabrielle d'Estrées étaient, parmi le peuple de Rouen, un sujet de plaisanterie, « in such sorte that the French sayd : Nostre Roy est devenu sage-femme de Madame la marquise, & and Espernon answered them » : Tout beau, Messieurs, il ne faut parler ainsi du Roy. » M. de Kermaingant, *Mission de Jean de Thumery*, 69.

donne procuration à son dit mari pour faire faire inventaire des biens du défunt. Signé : Marie Liébaut-Chappellain, 12 novembre 1596.

Catherine Surreau, veuve d'Hervé de Longaunay, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant général pour le Roi en Basse-Normandie, 19 décembre 1596.

Marguerite Chabot, femme de Ch. de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair et grand veneur de France, lieutenant général pour S. M. à Poitiers et pays de Bourbonnais ; logée en la par. Saint-Cande-le-Vieux, 25 octobre 1596, 19 février 1597.

Charlotte de Mouchy, dame douairière de Mailloc et Cailly, veuve de feu N<sup>ss</sup> de Mailloc, en son vivant chevalier, baron dud. lieu, 4, 7 décembre 1596.

Marie Brulart, veuve de François de Mailloc, en son vivant chevalier de l'ordre du Roi, baron de Cailly, gardienne de ses enfants mineurs, dernier septembre, 2 novembre 1596, 21 mai 1597.

Joachine de Rochecouart, dame de Rames, femme de Ch. Martel, s<sup>r</sup> de Rames, Basqueville, chambellan de feu M. le duc d'Anjou et son amiral en Flandre, 17 décembre 1597.

Madeleine d'Alamany, veuve de Mathieu de Martin, chevalier de l'ordre du Roi, premier maître ordinaire de son hôtel, s<sup>r</sup> de Mallisq et de Légantier, 14 novembre 1596.

Françoise de Betherville, dame du lieu, veuve de Jacques de Moy, s<sup>r</sup> de Pierrecourt, chevalier des ordres du Roi, l'un de ses lieutenants généraux du gouvernement de Normandie ; logée chez M. Baudry, avocat en la cour, par. Saint-Martin-sur-Renelle ; elle s'engagea à payer 6,000 écus sol à Salomon de Béthune, baron de Rosny, bailli et gouverneur de Mantes, 4 décembre 1596.

Roberte de Pellevé, veuve de N<sup>ss</sup> de Moy, s<sup>r</sup> de Vereynes et de Riberpré, chevalier des ordres du Roi, et son fils aîné, Léonor de Moy, 22 février 1597.

Catherine de Suzanne, femme de Charles, marquis de Moy, comte de Cerny, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller du Roi en son Conseil privé, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, baron de Néhou, 5 février 1597.

Madeleine de Prye, fille de René de Prye, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, s<sup>r</sup> de Prye, baron de Toussy, et, à cause de Jossinne de Sellos, sa femme, s<sup>r</sup> de Beuzeville, Saint-Vigor, les Essarts, Pimont, le Mesnil-Durécu, Commanville, 13 décembre 1596.

Claude de Graffart, veuve de François de Sabrevoys, chevalier, s<sup>r</sup> de Menou, dame d'Aulnay, 5 janvier 1597.

Frize de Montcassin, veuve de François de Saint-Pol, s<sup>r</sup> de Vidossen, gouverneur de la ville et citadelle de Calais, 16 janvier 1597.

Isabeau de la Tour, vicomtesse de Busancy, femme de Scipion Sardini, gentilhomme lucquois, 30 juillet 1596.

Catherine Maignard, dame de Bouges, Houville, Boschenard-Cressy, veuve de Marc-Antoine Seghizo, s<sup>r</sup> de Bouges, maître d'hôtel de la Reine mère du Roi, capitaine de Vernon ; demeurant par. Saint-André de Rouen, 4, 5, 20 décembre 1596.

Marie de Sillans, fille aînée de feu Jean de Sillans, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, s<sup>r</sup> d'Hermanville, 15 janvier 1597.

Jeanne Gautier, veuve d'Isaac Veue, capitaine des mines du Roi, de la ville de Lausanne, en Suisse, 24 janvier 1597.

Marguerite de Lespine, veuve de Jean Ysoré, secrétaire du Roi, trésorier des réparations des places fortes de Normandie, 3 avril 1597.

A ces noms il faut, selon toute probabilité, ajouter celui de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Paul et dame de Trie, veuve de Léonor d'Orléans, duc de Longueville ; avait pour trésorier et receveur général Nicolas Tourtier, 25 janvier 1597.

### DIVERS.

Maurice Allard, maître de grosses forges en la par. de Chambray, 15 janvier 1597. (Arch. de la S.-Inf., C. 1236.)

Jean Bionnau, lieutenant général de France à Moulins, 4, 9 janvier 1597.

Jean de Bobyer, écuyer, conseiller et secrétaire du feu duc d'Aumont, maréchal de France, lieutenant général pour le Roi en Bretagne, 18 novembre, 1<sup>er</sup> décembre 1596.

Louis de Bouliers, écuyer d'écurie de feu M. l'amiral, 21 décembre 1596.

Adrien sire de Bréauté, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'État, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, colonel général des arrière-bans de Normandie, châtelain de Nainville, vicomte héréditaire et châtelain de Hautot, âgé de 68 ans, 9 décembre 1596 ; héritier du s<sup>r</sup> de Hautot, son oncle, 11 décembre 1596.

Gabriel de Bricqueville, chevalier, s<sup>r</sup> de la Luzerne, 17 décembre 1597 ; demeurant à Isigny ; tuteur des enfants mineurs de son frère Paul de Bricqueville, châtelain de Colombières.

Trophime Delaune, s<sup>r</sup> de Picheron, bailli du Gévaudan, l'un des gentilshommes de S. M., et qui lui avait prêté 3,000 écus, 28 janvier 1597.

Francisco Delcampo Polo, gentilhomme de Naples, l'un des écuyers de la grande écurie, 17 janvier 1597. Le Roi établit en sa faveur une Académie pour la Normandie. Résidait à Rouen, paroisse Saint-Godard, dès le 24 juin 1596.

Thomas Delorme, conseiller du Roi, intendant des finances de S. M. en Dauphiné, Piémont et Savoie, 11 novembre 1596.

René d'Escampel, s<sup>r</sup> du lieu, à la suite de la cour, 16 janvier 1597.

Martin d'Espinay, chevalier, s<sup>r</sup> du Bosguerould, des Haies, de Trubleville ; demeurant au Bosguerould, 16 janvier 1597.

André de Fautereau, baron de la Mare, 9 janvier 1597.

Charistoval Frontin, gentilhomme espagnol, servant ordinaire de S. M., 7 janvier 1597.

Jacques de la Jugie, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avec Henri de la Jugie, s<sup>r</sup> de Morèze, son frère, 15 janvier 1597.

Langlois, prévôt des marchands de Paris.

Le Gras, trésorier de France à Paris. (*Mémoires de Groulart.*)

Girard Le Lièvre, maréchal des logis au gouvernement de la ville de Metz, 1<sup>er</sup> nov. 1596.

Jean de Maynemaes, seigneur et baron de Bellegarde et Fréville, 11, 23 décembre 1596.

Marchal, s<sup>r</sup> de Corbet, trésorier de France à Bourges. (*Mémoires de Groulart.*)

Ch. Martel, châtelain de Basqueville, Brachy, la Vaupalière, Pormor, Anglesqueville, 10 octobre 1596.

Milles Marion, trésorier de France à Montpellier, 9 janvier 1597.

Isaac Martel, châtelain de Lindebeuf et du Torp, 10 octobre 1596.

Tommes d'Oilleanson, s<sup>r</sup> de Saint-Germain-Langot, âgé de 55 ans, 10 décembre 1596.

François d'Ollivier, docteur ès droits, avocat au Parlement de Provence, 3 juillet 1596.

François Picot, baron de Couvay et en partie de Saint-Brice-sous-Montmorency, 3 janv., et Mathieu Brulart, grand maître des eaux et forêts, 7 janvier 1597.

Ch. de Prunelay, sr et baron d'Esneval, vidame de Normandie, et Claude de Prunelay, sr de Gazeran, 11, 23 décembre 1596.

Jacques de la Rouere, vicomte de Chamoy, 10 janvier 1597.

Talon, échevin de Paris. « En cette Assemblée (l'Assemblée des Notables), Langlois, Prévôt des marchands, chargé de parler pour le Peuple, s'en était si mal acquitté qu'il fallut que Talon, échevin, parlât pour lui, ce qu'il fit fort vertueusement : chacun en étant ébahi, le Roi, tout en gaussant, en donna la solution, disant que son Prévôt avait la langue au talon. » (*Histoire de France* de Mézeray.)

## ÉTRANGERS. — LE LÉGAT.

Le cardinal de Florence, légat (1).

7 décembre 1596. « Sur l'advertissement eu que mons. le cardinal de Florence, légat, envoyé de notre saint-père le pape en ce royaume de France, arrivoit en bref en cette ville, en laquelle le Roy estant, S. M. veut et entent qui luy soit fait Entrée, ainsi que sa qualité et grandeur le requiert, et avec la plus grande solempnité et honneur que faire ce pourra, sur quoy délibéré a esté pryé M. le hault doyen le recevoir et faire la harangue et fait Entrée en la façon qu'elle fust à monsieur le légat de Fernaize, ainsi qu'il est contenu aux Registres, lesquelz seront délivrez au dit sr hault doyen pour en tirer extraits (2). »

« Monsieur Le Roy a esté pryé s'acheminer par devers Mons<sup>r</sup> le légat et luy présenter ung extrait de l'Entrée de monsieur le légat de Fernaize qui luy<sup>a</sup> sera délivré par le tabellion, et pour ce fait sera dispencé durant son voiage *per totum*. »

Jedi 12. « M. Guernier, official, a présenté une lettre envoyée de la part de M. Le Roy, chanoine (3), contenant comme il a présenté à Mgr. le légat de Fleurence l'extrait de l'Entrée de Mgr le légat de Fernaize, faite en cette ville, lequel seigneur a icelle receu bénignement avec grand désir de favoriser l'église et Chapitre en tout ce qu'il pourra. »

Vendredi 13. « Mgr. illustrissime et révérendissime cardinal de Fleurence, légat de notre saint père le pape Clement VIII<sup>e</sup>, envoyé en ce royaume de France, est arryvé en cette ville viron sur les quatre heures, et n'a fait Entrée (4), nonobstant que ce fust le désir du Roy, y estant pour lors, et dévotion de tout le peuple (5), lequel seigneur, arrivé sur le pont, assisté de MM. les princes de Conty, de Montpensier, gouverneur de cette ville, de Nemours, de Mayenne le jeune et autres seigneurs et gentilshommes, alla droit à son logis préparé en la maison d'un nommé de Senamy (6), marchand, demeurant au Marché aux Veaux, et n'entra ledit jour dans l'église de céans, auquel lieu tous MM., tant chanoines que chappelains,

(1) Alexandre de Médicis, qui devint pape sous le nom de Léon XI.

(2) Le cardinal Farnèse, qui fit son entrée à Rouen le 14 janvier 1540.

(3) Un des auteurs de la *Métopée*.

(4) Arriva à Rouen par eau, venant d'Elbeuf. Il ne voulut pas d'Entrée, parce qu'il craignait de donner lieu aux mêmes difficultés dont il avait eu à se plaindre à Paris. (*Mémoires* de Groulart.)

(5) Voir les lettres du Roi à l'archevêque et à la ville. La lettre à l'archevêque a été publiée par Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV*.

(6) Barthélemy Cenamy, traitant et banquier italien, qui fit, avec Sébastien Zamet, des prêts à Henri IV. (V. *Mémoires de la Chambre des Comptes*, 29 janvier 1597.) En 1600, un nommé Pandolphe Cenamy est cité comme bourgeois de Rouen, domicilié par. S. Sauveur.

estoyent disposez à le recevoir avec grande dévotion, et pour lors sonnoit la cloche de Georges d'Amboise à plein son. »

Samedi 14. « M. Péricard, hault doyen, a esté pryé aller saluer, de la part du Chapitre, Mgr. le légat, assisté de douze de MM., tant des dignitez que des plus antiens. »

« M. de la Roque, thésaurier, a esté député pour aller présenter pain et vin à Mgr. le légat, et pour l'accompagner ont esté nommez six de MM. les dignitez, assavoir MM. les chantre, archidiacres; Vigor, Pigny et Sansson, Tourmente et Bigot, chanoines. »

Jeudy 19. « Afin d'estre résolut de la procession générale remise à demain, auquel jour Chapitre est termé *per juramentum*, et cependant M. l'archidiacre Le Pigny a esté pryé aller par devers Mgr. le légat luy fere trouver bon et par mesme moyen en conférer à M. le grand omosnier. »

Vendredy 20. « Sur ce qu'il auroict esté remis à ce jour d'huy pour délibérer et ordonner, tant d'une procession générale pour l'heureuse arryivée de Mgr. le cardinal de Florence, légat de notre saint père le pape en ce royaume de France, que pour adviser à deputer quelques-uns de la compengnie pour l'aller supplier faire l'office le jour et feste de Nouel prochain, à raison que S. M., estant en cette ville, désire assister à la grande messe du jour, en laquelle il veult communier, a esté arresté, conclud et ordonné que ladicte procession générale sera différée jusques au jour que sera célébré ung jubillé octroyé par notre saint père le pape de planière rémission à tous fidèles chrétiens, vrais contricts et repentans (1), et pour supplier mon dict seigneur le légat de-faire l'office de la haulte messe le jour de Nouel prochain a esté depputé M. Dadré, pénitencier, qui sera assisté de MM. Mallet, Huet et Grenon. »

Mercredi 25. « Nota que, ce jour et feste de Noel, Mgr. le cardinal de Florence, légat en France, célébra la haulte messe du jour, à laquelle le Roy Henry III<sup>e</sup>, roy de France et de Navarre, assista et en icelle communia et reçeut le saint sacrement de l'autel par les mains de mon dit seigneur le légat. Y estoient pareillement présens MM. les princes de Conty, de Montpensier, de Nemours, de Mayenne et autres seigneurs, comtes, barons et gentilshommes, mon dit seigneur le légat estant sur ung théâtre eslevé seulement de deux pieds du costé de l'orgue. Estoit au devant de luy, du costé du grand autel, M. le hault doyen, revêtu d'une chappe fort précieuse, qui est la chappe servant à Mgr. l'archevesque. Pour diacre et sous-diacre estoient MM. Sequart et Guernier et autres chanoines, vestus semblables, avec douze chappellains, portans tuniques, laquelle haulte messe fust chantée en musique, cornetz, bucines et autres instrumentz musicaux par les chantres de la chappelle du Roy avec ceux de l'église et enfans de chœur (2), laquelle messe finie et ayant S. M. receu le *Corpus Domini*, alla au parvys de l'église où estoient assemblez grand multitude de personnes malades des escrouelles, qu'il toucha (3). »

2 janvier 1597. « Sur l'advertissement eu que Mgr. le légat venoict, ce jour d'huy matin, célébrer une basse messe, a esté ordonné que le service sera avancé de demye heure. »

Mercredi 8 janvier. « Sur l'advertissement eu par aucuns des officiers de la maison de Mgr. le légat qu'il désire demain de matin célébrer la sainte messe, à laquelle M<sup>me</sup> la princesse

(1) Cette cérémonie n'eut lieu que le 15 mars 1597.

(2) Jean Titelouze était alors organiste et maître de chapelle de la cathédrale. — Dès le 25 octobre 1596, le Chapitre avait défendu « à ceux qui n'avaient la voix dispose d'officier à l'autel ».

(3) Ce fait est rappelé aussi dans les *Mémoires* de Groullart, qui voit dans la guérison des écrouelles un privilège de l'autorité royale.

de Condé (1) communira, ayant naguères, en la présence de mon dict seigneur le légat, fait profession de foy et abjuré l'hérésie en laquelle elle estoit détenue, ont esté MM. les surintendants de la fabrique priés pourveoir à faire avancer le divin service, ainsy qu'ils jugeront à propos. »

### PAIEMENT DE LA SONNERIE POUR LE LÉGAT A LA CATHÉDRALE.

« Plaise à MM. les Intendants de la fabrique de l'Eglise cathédral Notre-Dame de Rouen ordonner à Symon Driet, coultre en ladicte esglise, payement de la somme de sept livres t., à sçavoir vingt solz pour avoir fait sonner Rigault en vollée et le carrillon à l'heure de mydy, et deux escus pour trente hommes, lesquels ont sonné George d'Amboyse durant l'arrivée de Mgr. le Légat, le vendredy traizieme jour de décembre 1596.

« Plus il plaira auxdicts sieurs ordonner audit Driet, coultre, payement de la somme de vingt sols tournois pour avoir fait sonner, le dimanche ensuivant, la cloche de Rigaut en vollée avec le carrillon durant la messe célébrée en lad. église par ledict seigneur, le dimanche, quinze jour dudit moys et an.

« Plaise à MM. les Intendants de la fabrique de l'Eglise cathédral Notre-Dame de Rouen ordonner payement à Pierre Duchemin, maître charpentier, de la somme de douze livres quinze solz, suyvant le marché fait par les dicts sieurs, pour avoir fait ung théâtre et reposoir dans le chœur de lad. esglise pour le jour et feste de la Nativité Notre-Seigneur, auquel lieu doit estre Mgr. le Légat durant la grand messe ledit jour.

« Plus il plaira ausdictz sieurs ordonner payement de la somme de vingt solz pour ung siège mis et fait exprès sur le dit théâtre pour le dict seigneur le Légat par marché fait. » (Arch. de la S.-Inf., G. 2645.)

### EXTRAIT DES REGISTRES DE DÉLIBÉRATIONS DE LA VILLE DE ROUEN RELATIF AU LÉGAT.

3 décembre 1596. « Suivant les lettres du Roi, l'on fera Entrée au sieur légat, auquel sera présenté poisie de damas, aux armayes dudit 3<sup>r</sup>, porté par les quatre quarterniers. »

Le Roi avait prescrit de le recevoir avec de grands honneurs. Mais le légat ne voulut point d'Entrée ; il alla loger à la maison du Bourgtheroulde. La Ville en fut quitte avec lui pour quelques bouteilles de vin, présentées avec le cérémonial accoutumé, et pour une harangue en latin qu'eut à prononcer, au nom de la Ville, le s<sup>r</sup> Cavalier, lieutenant du bailliage, et à laquelle le prélat répondit aussi en latin.

Le diplomate anglais Mildmay, qui avait l'œil sur toutes les démarches du cardinal de Florence, reconnaissait que ce prélat avait conquis tous ceux qui avaient eu affaire à lui par

(1) Charlotte-Catherine de la Trémouille, mère du prince de Condé, déjà citée. « Le légat du pape fit la cérémonie de la réconciliation, quoique le cardinal de Gondy, comme évêque de Paris, prétendit que c'était à lui de le faire. Après la cérémonie, le légat donna à la princesse un repas magnifique, auquel les princes et les seigneurs de la cour furent invités. » (De Thou, ix, 20.)

son impartialité et en témoignant que sa préoccupation de la paix s'étendait à toute la chrétienté, qu'il voulait voir unie pour chasser le Turc de l'Europe. (M. de Kermaingant, *Mission de Jean de Thumery*, 120.)

### AMBASSADEUR D'ANGLETERRE.

Gilbert lord Talbot, comte de Schrewsbury, ambassadeur d'Angleterre, arriva à Rouen peu de temps après Henri IV.

Il est question de lui dans une délibération de l'Hôtel-de-Ville, du 11 mars 1597, « sur le paiement et remboursement des frais de l'Entrée. » Le comte de Schrewsbury avait été envoyé par la reine Élisabeth pour faire jurer par le Roi le traité d'alliance que le duc de Bouillon était allé proposer de la part de la France. Ce traité fut juré, le samedi 19 octobre, en l'église Saint-Ouen, pendant les vêpres ; le lendemain, également pendant les vêpres, le comte de Schrewsbury remit au Roi, en grande cérémonie, l'ordre de la Jarretière. (V. *Mémoires de Groulard*.) Il était accompagné de Thomas Edmonds et d'Antoine Mildmay, qui demeura plus longtemps à Rouen et avec lequel Henri IV s'entendit assez mal, puisqu'il sollicita son rappel, 5 février 1597. (Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV*, iv, 652, 653, 687, 688. — M. de Kermaingant, *Mission de Jean de Thumery*, p. 56-63.) On trouve dans ce dernier ouvrage de très intéressants renseignements sur les négociations qui eurent lieu à Rouen entre l'Angleterre et la France. Mais je ne sais ce que pouvait être « ce tribunal de Jeanne d'Arc où le Roi envoya chercher le comte de Shrewsbury ». (*Ibid.*, 60.)

### AMBASSADEUR DES PROVINCES-UNIES.

Henri IV, « sur la remontrance à lui faite en son Conseil par le sr Calvart (1), ambassadeur près sa personne de la part de ses très chers et bons amis les srs des Estatz généraux des provinces unies des Pays-Bas de Flandre », leva et ôta, pour toute l'année 1597, « l'imposition des 20 livres t. sur chacun laiz de hareng et de 18 l. t. sur chacun laiz de morue en baril qui se recevoient en passant par Henricarville (Quillebeuf), à la charge de payer en la ville de Rouen les anciennes impositions ». Lettres-patentes datées de Rouen, 19 novembre 1596. (Arch. de la S.-Inf., C. 1235.) On a publié deux lettres de Henri IV adressées aux États généraux des Provinces-Unies pour leur annoncer l'envoi, par l'entremise du sr de Buzenval, son ambassadeur, de la ratification des deux contrats de confédération conclus par le duc de Bouillon. Ces lettres sont datées de Rouen, 11 janvier 1597. (Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV*, iv, 671.)

### ENVOYÉ DE L'ESPAGNE.

Très haut et très puissant seigneur messire Marc de Rye, marquis de Varambon, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur et capitaine général des pays et comté d'Artois pour S. M. catholique, 30 octobre, 5 novembre 1596, 20 et 25 janvier 1597. Logeait, le 30 octobre, à la Croix-d'Argent, par. Saint-Vincent ; le 5 novembre, au logis de la veuve du sr de Massy,

(1) Lievin Calvart. Voir M. de Kermaingant, *Mission de Jean de Thumery*, 71.



secrétaire, par. Saint-André-de-la-Porte-aux-Fèvres. — Pendant son séjour à Rouen, son frère le comte de Varax, qui commandait l'armée du cardinal Albert d'Autriche, fut battu à Turnhout par le prince Maurice. (*Chronique nocen.*, dans la collection des *Mémoires de Petitot*, t. XLII, p. 326.) Je suis porté à croire que le marquis de Varambon n'est autre que « ce personnage, dont parle Groulard dans ses *Mémoires*, qui se disoit avoir pouvoir du cardinal d'Autriche pour jeter des pourparlers de paix ».

### LE PRINCE D'EGMONT.

Haut et puissant prince Philippe Lamoral, comte d'Egmont, prince de Gavre, d'Estenburzed. Il était à Rouen les 21 mars, 9 avril, 2 mai 1597, et logeait en la maison de Saint-Wandrille, par. Saint-Laurent. C'était le fils du comte d'Egmont qui avait été décapité, en 1568, à Bruxelles, par ordre du duc d'Albe.

### LE PRINCE DE DALMATIE.

« Du mardi après midy, 9<sup>e</sup> jour de septembre 1597, à Rouen. Fut présent haut et puissant seigneur Jehan Bogdan, prince de Moldavie, chevalier de l'ordre du Roy, lequel a promis et promet au S<sup>r</sup> de Lestaignol qu'estans arrivez en Constantinoble et receuz du grand seigneur de Turquie, pour estre ledit s<sup>r</sup> prince restably en son estat de Moldavia, de luy payer et donner la somme de 10,000 escus sol pour le mérite et rescompense de 10 ans ou environ de fideles services faictz par ledit de Lestaignol audit s<sup>r</sup> prince, et la somme de 500 escus sol pour bagues et joyaux fournis par ledit Lestaignol audit s<sup>r</sup> prince, et afin de le rendre content luy auroit ledit seigneur fait la presente promesse, et, en cas qu'il n'y feust satisfait par ledit seigneur prince, il veult et entent y estre satisfait par le s<sup>r</sup> prince Elyas, son fils, estant au dit lieu de Constantinoble et recen du dit grand seigneur, ce qui a esté aussi accepté et promis par ledit s<sup>r</sup> prince Elyas, à ce present; et sy a oultre ledit seigneur prince de Moldavia consenty et accordé, consent et accorde que ledit Lestaignol prengne et reçoive la somme de cent escus sol sur la somme de troys mil escus sol que noble homme M<sup>e</sup> Jehan Le Sergent, vicomte de Pont de l'Arche, a charge de luy payer et fournir suyvant le don du Roy (1) et consentement de Mgr. le duc de Montpensier. Signé : Jon Bogdan, Elyas Bogdan, Lestaignol. » — Au-dessous quittance de noble homme Mercure-Théodore Le Pellicier, sieur de Lestaignol. (Archives du tabellionage de Rouen.)

Autre contrat passé à Rouen, le 23 octobre 1597, par Jean de Bogdan, prince de Moldavie, chevalier de l'ordre, et par Elyas de Bogdan, son fils, 22 octobre 1597. (*Ibid.*)

Le 13 juillet de l'année suivante, Bogdan était encore à Rouen, accompagné de Charles Quentin, l'un de ses gentilshommes. Il est qualifié haut et puissant seigneur Jehan Bogdan, chevalier de l'ordre, prince légitime et souverain de Moldavie. (*Ibid.*)

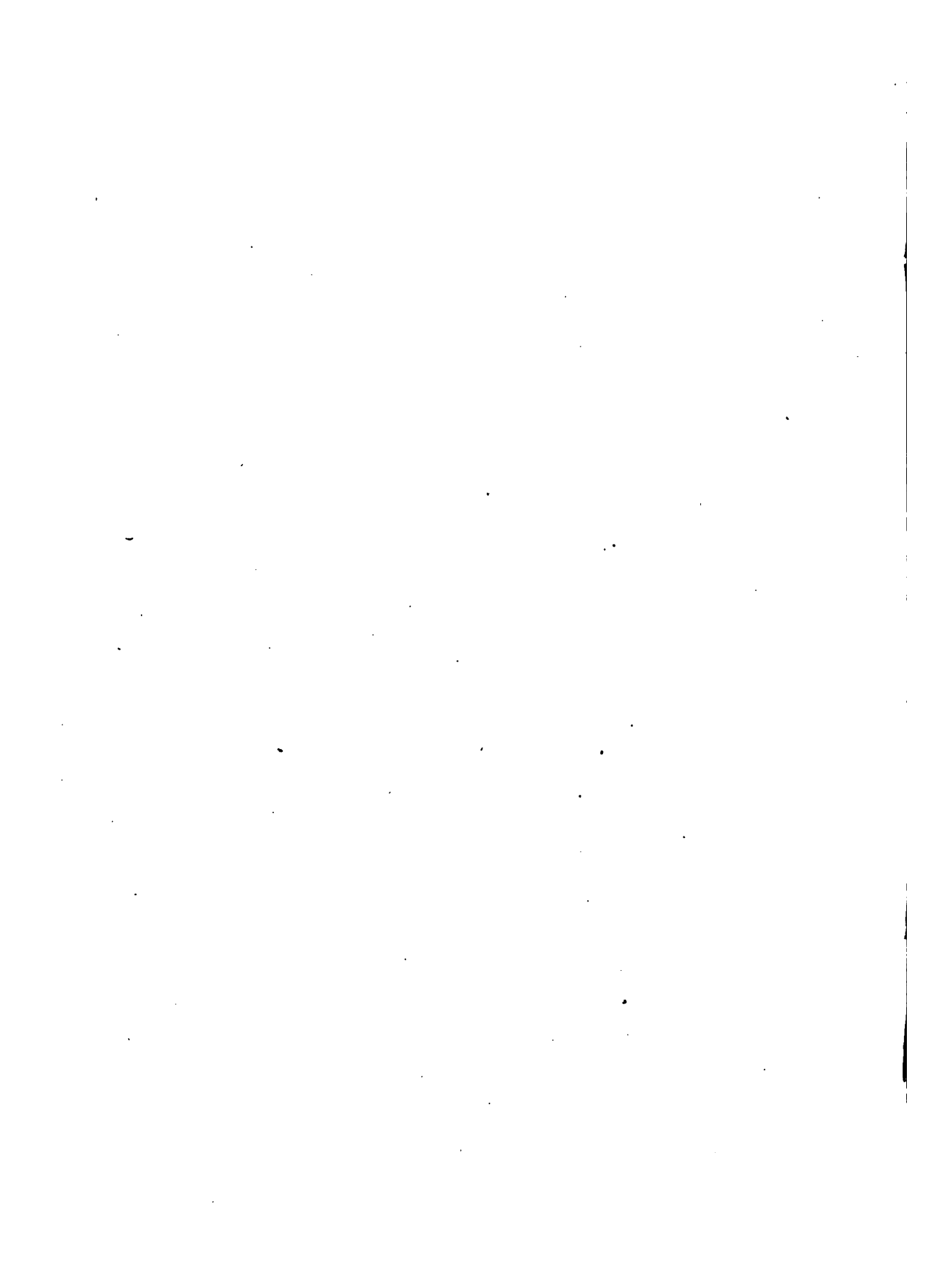
Jean Bogdan, dépossédé de sa principauté de Moldavie, avait obtenu la protection de Henri IV, qui le recommanda au grand Seigneur, à la reine d'Angleterre et au duc de Saxe. (Voir Berger de Xivrey, *Lettres de Henri IV.*)

CH. DE BEAUREPAIRE.

(1) Voir ces lettres de don aux *Mémoires de la Chambre des Comptes de Normandie*. 15 mai et 26 juillet 1597. Le Roi appelait le prince de Moldavie son cousin.

1





DISCOVRS  
DE  
LA IOYEVSE ET

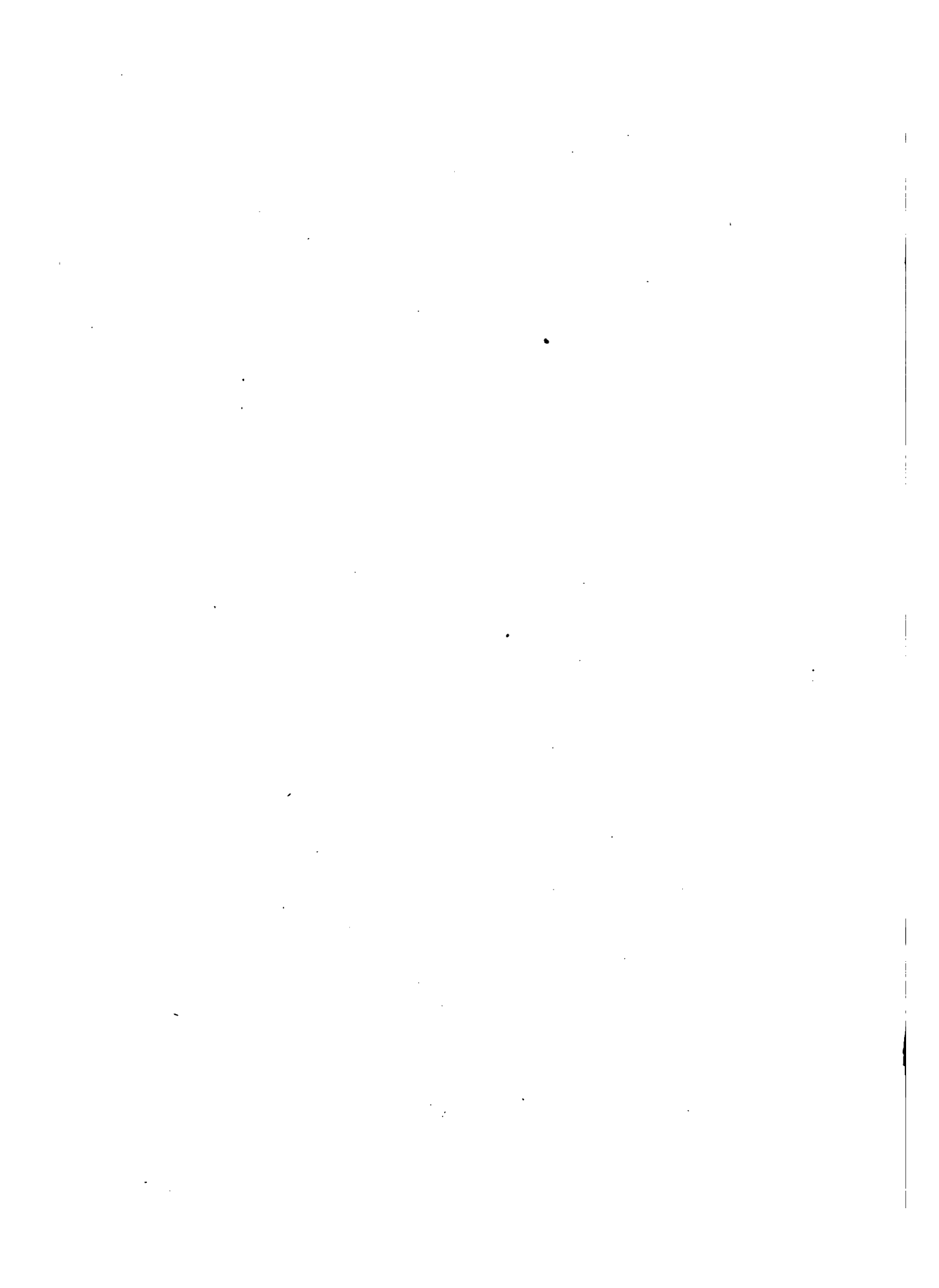
TRIOMPHANTE ENTREE DE  
TRES-HAVT, TRES-PVISSANT ET TRES MA-  
gnanime Prince HENRY IIII de ce nom, tres-Chrestien  
Roy de France & de Nauarre, faicte en fa ville de  
Rouën, capitale de la prouince & duché de  
Normandie, le Mercredy faizième iour  
d'OÛtobre cIo. Io. xcvi.

*Auec l'ordre & somptueuses magnificences d'icelle, & les  
portraiçz & figures de tous les spectacles & autres  
choses y representez.*



A ROVEN,  
Chez RAPHAEL DV PETIT VAL, Libraire & Im-  
primeur du Roy, deuant la grand'porte du Palais  
cIo. Io. ic.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.





A MESSIEURS LES CONSEILLERS ET  
ESCHEVINS DE LA VILLE DE ROUEN.



*MESSIEURS*, le long temps qu'il y a que vous desirez veoir le discours de l'entree qu'a faicte nostre Roy en sa ville de Rouën, pourroit me faire accuser de negligence, si la crainte que i'ay euë d'entreprendre cest ouurage ne m'eust retardé. J'attendois tousiours qu'un autre plus habile y mist la main. Mais en fin voyant que vos prieres m'y contraignoient, & ma patrie m'y obligeoit, ie m'y suis engagé avec l'aide d'un de vos confreres; encores que ie ne fusseourny d'outils necessaires pour l'acheuer en perfection, & y rapporter l'entiere & vraye intelligence des figures representees tant aux theatres, arcs de triomphe, obelisques, qu'autres ouurages & peintures: & pourtant me suis contenté d'esbocher seulement le tout, selon que ie l'ay peu comprèdre, & d'en dōner vne simple familiere & cōmune exposition, comme la veuë en a esté commune: laissant à meilleurs esprits d'y adiouster ou diminuer selon la perfection requise; Et remettant aussi l'honneur des inscriptions & vers Grecs, Latins & François à ceux qui les ont faicts. Brief i'ay en tout suiui tant qu'il m'a esté possible la condition de l'Aigneau, digne marque de nostre ville: lequel ie prens pour defence & bouclier de ma simplicité, que ie vous prie supporter. Et si ie n'ay le tout si bien donné à entendre que vous le desiriez, vous prendrez, s'il vous plaißt, ma bonne volonté pour supplement de tout ce qui manque de perfection à cest ceuvre: lequel demeurera pour tesmoignage à la posterité du service que i'ay vouë à ma patrie, & à vous aussi MESSIEURS, ses protecteurs; Priant Dieu vous y maintenir en bonne santé & longue vie.



## A V L E C T E V R.

**E**N T R E les nations les mieux renommes pour auoir eu en grand respect & honneur leurs Roys & Princes legitimes, la Françoise se peut dire à bon droit auoir l'aduantage par dessus toutes les autres; Et entre les prouinces, villes & communautez de la France, la ville de Rouën en doit emporter l'honneur. Car quand il a esté besoin de le faire paroistre par effect, c'est chose vraye, & que l'on a peu tousiours remarquer facilement, que les habitans d'icelle s'y sont employez avec tel zele & affection, qu'ils se sont rendus admirables aux estrangers par leurs tresgrandes despences, mesmes au milieu de leurs pertes. Qui est celuy tant peu versé en l'histoire de nos ancestres, qui n'ait leu & obserué comme les Anglois iadis pendât qu'ils tenoient ce pays de Normandie, auoient demoli & ruiné les plus signallees maisons & chasteaux des nobles, & raiui les moyens des plus aisez? Ce nonobstant toutesfois nous trouuons que les Roys qui reprindrent leur premiere possession, furent receus avec tant d'alegresse, d'honneur & d'appareil en la ville de Rouën: que tant s'en faut qu'il semblast que le peuple Normand fust destitué de moyens; qu'il paroissoit n'y auoir plus riche nation sous le Ciel, veu les grandes magnificences qu'ils firent aux entrees de leurs Roys. Mais pour suffisant tesmoignage de la continuation de nos citoyës de Rouën en tel deuoir vers leurs Roys & princes naturels, la memoire nous represente encores les entrees de Loys douzième, & François premier; & sur toutes autres celle de Henry deuxième, faite à la sortie de la guerre de Picardie, qui auoit du tout incommodé ceste dicte ville. Car on peut bien en verité affermer icelle entree auoir esté de plus de despence, d'appareil & magnificence, que toutes celles que iamais les Empereurs Romains ayent faites, dont toutesfois les histoires font tant de mention. Qui ne confesera donc franchement que ce zele & naturelle affection du peuple de Rouën, à recognoistre & honorer ainsi ses Roys, n'est seulement grande, ains tresgrande & quasi comme excessiue & incom-



parable ? Veu meſmes que depuis encores en l'an mil cinq cens foixante & trois, incontinent apres la prinſe, ſac & pillage vniuerſel de ladiſte ville, qui auoit duré huit iours, les habitans d'icelle eſtās lors tellement incommodez, que les plus riches d'entre eux à peine auoient habits & accouſtremēs ſuffiſans pour leur vſage, receurent neātmoins le Roy Charles neuſième avec tel apparat, qu'il n'y eut ſi petit qui ne s'engageaſt pour faire de tout ſon pouuoir hōneur à ſon Prince. Or ſ'il eſt ainſi qu'ils ont eſté grandement louēz de ce, qu'apres tant de pertes, & en temps ſi faſcheux, ils ſ'eſtoient ſi bien acquitez d'vn tel deuoir : nul ne doit doubter que ceſte derniere reception & entree qu'ils ont faiſte en leur ville au Roy Henry quatriēme à preſent regnant, ne doibue eſtre eſtimee & tenue pour vne des plus parfaictes, plus admirables, & plus loüables de toutes : pour auoir eſté ſi ſomptueuſe & magnifique, à la fortie non d'vne guerre eſtrangere, ou ſeulement ciuile ; mais pluſtoſt d'vn deluge vniuerſel & ruine de toute la France. Quel eſt le peuple autre que celuy de Rouēn, qui au milieu de tant de pertes & miſeres, ne fuſt venu au deuant de ſon Roy, le ſac ſur la teſte & les pieds nuds, remonſtrer ſa poureté, pluſtoſt que de paroître ſi braue & magnifique ? Il faut donc reconnoiſtre & confeſſer que cela procede d'vne nobleſſe & grandeur de courage, qui domine dans le cœur des Rouēnois. Que ſi l'hiſtoire des faiſts & geſtes tant de ce peuple en particulier, que de tout le reſte de ceſte prouince, auoit eſté auſſi bien recueillie, comme elle a eſté de tout temps, & eſt encor de preſent negligee : peut eſtre que nulle ville ne ſe trouueroit plus celebre que Rouēn, nulle prouince plus illuſtre que la Normandie. Mais comme ceſte nation n'eſt ambitieuſe, ny conuoiteuſe de vaine gloire ; auſſi la pluſpart des choſes les plus memorables qui ſ'y ſont faiſtes, & ſont iournellement, & qui pourroiēt apporter honneur, tant en general à toute la prouince, que particulièrement à ceſte ville & habitans d'icelle, demeurent cachees & enſeuclies dedans la foſſe de l'oubly. Comme y fuſt auſſi demeuré ce petit diſcours ; ſi autres que moy ne l'euffent contraint, quoy que nud & ſans artifice, ſe monſtrer à la veuē commune du monde, aſſez faſcheux en partie à contenter. Toutesſois puisqu'il eſt expoſé à la clarté du iour (encor que par aduanture peu digne d'icelle) tel qu'il eſt, amy Lecteur, il te plaira le receuoir en bonne part, & excuſer les fautes qui ſ'y pourront trouuer, A Dieu.



A MESDITS SIEVRS LES CONSEIL-  
LERS ET ESCHEVINS DE LA VILLE  
de Rouën, sur ce discours,

S O N N E T.

*Voulant vous obeir il me vient en pensee  
Que tout le monde à veu ce triomphe ioyeux,  
Ces theatres, ces arcs ; que ma plume est pour eux  
(Descruiant leur grandeur) d'un air trop bas poussee.*

*Quelle ville de France, ou d'une autre contree,  
Et quel prince estranger n'a esté curieux  
D'enuoyer dans Rouën honorer de son mieux  
Et de pres contempler les faiës de ceste entree?*

*Il est donc temps assez d'en monstrier le discours,  
Puisque tous les humains qui viuent en nos iours  
Par eux ou leurs amis en ont eu congnoissance:*

*Mais pour le faire veoir à la posterité,  
Vos ourrages tant beaux auoient bien merité  
Vne plume qui eust plus grande suffisance.*

Au Lecteur, sur le mesme subiect.

*Apelle sçeut tirer vne viue peinture  
Respondant à l'idee empreinte en son cerueau:  
Mais quel antique ouurier, quel Apelle nouveau  
En sa perfection a depeint la nature?*

*Du graue historien la fidelle.escriture  
Faiës veoir à ses neueux le rare & le plus beau  
Des faiës des anciens ; comme sur vn tableau  
Leurs combats bien dressez le peintre nous figure.*

*Ainsi le trait gros sier de ces crayons diuers,  
Et ces discours contrains portez par l'vniuers,  
De ce ioyeux triomphe annonceront la gloire :*

*Car le representer tel comme il a esté,  
Cest accident parfaïë est seulement resté  
À ceux qui l'ont de l'oeil porté en la memoire.*



SONNET A LA VILLE DE ROVEN,  
SVR LE DISCOVRS DE L'EN-  
tree du Roy en icelle.

*Pour qui sont ces discours : est-ce pour les François ?  
Non, ils n'ignorent point leur pompe nompareille .  
Et quoy ? viennent-ils donc pour raurir de merueille  
Ou les hommes du North, ou les peuples Indois ?*

*Non, car des-ia la Seine en a porté la voix  
A leurs bords, & passant iusqu'en l'onde vermeille,  
Et bien loing ou le iour s'endort ☉ se resueille,  
A vanté de son Roy la gloire à mille Rois.*

*Donc pourquoy sont ils faitz ? afin que ceste entree  
Somptueuse à iamais à l'œil du monde agree .*

*ROVEN, y pretens-tu quelque immortalité ?*

*Non, mais tu veux sans plus qu'on y remarque vn iour  
Que ton humilité ne fut point sans amour,  
Non plus que ton amour n'est sans humilité.*

F. D'EVDEMARÉ.





## PRIVILEGE DV ROY.



HENRY par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre, A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nostre Court de Parlement à Rouën, & Chambre par nous ordonnee au temps des vacations, Bailly dudict lieu, ou son Lieutenant, & à tous autres nos Iusticiers & Officiers & à chacun d'eux si comme il appartiendra, Salut. Nos bien amez Martin le Mesgissier nostre Imprimeur ordinaire de nostre ville de Rouen, George L'Oyselet, & Iehan Creuel Libraires & Imprimeurs d'icelle ville : Nous ont tref-humblement fait remonstrer qu'ils auroient employé, auancé & frayé plusieurs deniers pour nostre ioyeuse & nouvelle entree n'aguere faicte en ladicte ville, suiuant le marché fait avec les Maistres & experts, tant pour la commodité de la portraicteure des theatres & edifices, que autres inuentions faictes pour nostredicte entree. Et pource qu'ils desireroient mettre en lumiere l'ordre & magnificence d'icelle entree. Ils nous ont supplié tref-humblement en octroyer à eux seuls la permission pour tel temps qu'il nous plaira, afin qu'ils ne soient prieuz du fruit de leurs travaux & auances, & surceleur en octroyer nos lettres necessaires. Pource est-il que nous desirans leur donner moyen de se recompenser de leursdicts fraiz, leur auons permis & octroyé, permettons & octroyons par ces presentes, d'imprimer & faire imprimer, vendre & distribuer par tout nostre Royaume, ledict ordre & magnificences de nostredicte entree, & ce qui en depend, iusques à six ans prochains, sans qu'autres qu'eux les puissent imprimer ny mettre en vente iusques apres ledict temps expiré, à peine de confiscation desdicts Liures, & d'amende arbitraire. Si voulons & vous mandons que de nostre presente permission & priuilege, vous faictes, souffrez, & laissez iouyr & vsr lesdicts supplians pleinement & paisiblement : Et à ce faire souffrir & obeyr, contraindre de par nous tous ceux qu'il appartiendra, par toutes voyes deuës & accoustumees en tel cas. Car tel est nostre plaisir. Donné à Rouën, le vingtdeuxiesme iour d'Octobre, l'an de grace mil cinq cens quatre vingts seize. Et de nostre regne le hu iciesme.

Signé, PAR LE ROY EN SON CONSEIL.

P O V S S E P I N .

Et scellé sur simple queuë du grand sceau en cire iaune.

*Et ont les dessus nommez accueilly avec eux Raphaël du Petit Val, Libraire & Imprimeur du Roy en ceste ville de Rouen.*



DISCOVRS  
 DE L'ENTREE DV  
 ROY HENRY III. DE CE NOM,  
 ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE,  
*faicte en sa ville de Roüen, capitale de la prouince  
 & duché de Normandie, le mercredy sai-  
 zième iour d'Octobre, mil cinq cens  
 quatre vingts saize.*



LE ROY ayant deliberé de faire son entree en sa ville de Roüen, metropolitaine de la prouince & duché de Normandie; fit entendre son intention par lettres expresses enuoyees à monseigneur le duc de Montpensier, prince du sang, air de France, gouverneur & lieutenant general pour sa Maiesté audiçt pais; lesquelles mit incontînêt entre les mains des sieurs conseillers & Escheuins de ladicte ville: & iceux ayans entendu la bonne volonté de sa Maiesté, pour le grand zele & affection qu'ils ont enuers leur Roy & prince souuerain, se mirent en deuoir de luy obeir de toute leur force & pouuoir: Et pour cest effect assemblerêt en l'hostel commun de la ville les vingtquatre du conseil d'icelle, en la presence de monsieur le procureur

general de sa Maiefté en la Cour de Parlement, tenant la place du Bailly pour lors vacāte: En laquelle assemblee fut resolu, que neātmoins les grādes pertes & extremes ruines que la ville & les habitans d'icelle auoient endurees pendāt les guerres ciuiles, le Roy seroit receu avec toute ioye & allegresse possible; & y emploieroient ce qui leur pouuoit rester de leurs moyens. Pour donc executer ceste resolution, lesdicts sieurs Escheuins firent venir les chefs & gardes de tous les estats & mestiers, & leur faisant entendre la volonté du Roy, & resolution par eux prinse de faire ladicte entree, les exciterēt & encouragerent à se preparer & accommoder le mieux qu'ils pourroient, pour y rendre l'honneur & obeissance qu'ils doiuent à leur Roy. Ce peuple, qui à peine respiroit, sentant encor en foy les maux passez; par cest aduis de la bonne volonté & amour de son prince fut esmeu d'vne tresgrande ioye, reprit nouvelles forces, & incontinent fit offres de foy, & de ses moyens, pour accomplir ce qui luy seroit commandé. Parquoy fut ordonné à chacun estat le nōbre d'hommes qu'il deuoit fournir & accoustrer, & baillé l'ordre des habits & couleurs qu'ils deuoient porter, & ensemble leur furent nommez capitaines & chefs pour les dresser & conduire. Manderent aussi lesdicts sieurs Escheuins plusieurs ieunes hommes des meilleures & plus riches familles de la ville, & les inuiterent de s'accoustrer eux & leurs cheuaux, selon les portraicts qui pour lors leur furent baillez: & fut choisi pour leur capitaine & conducteur vn ieune seigneur baron proche voisin de ladicte ville. Et commanderent aux capitaines des cinquāte hommes d'armes & des cent quatre harquebusiers, creez & ordonnez pour

le seruice ordinaire de ladiçte ville, des'accoustrer eux & leurs compagnies d'armes & d'habits selon la deuise qui leur en fut baillee. Et ausi donnerent charge aux maistres & compagnons mariniers sur la riuere de Seine, de faire equipper trois galleres & deux nauires , pour donner plaisir au Roy faisant son entree. firent arranger tous les nauires & vaisseaux estans le long des quays de ladiçte ville, & tirer des magazins les artilleries & canons, qu'ils firent ranger aux lieux ordonnez. Le tout pour la decoration de ladiçte entree, comme il est euidēt par ce discours ou chacune desdictes choses sera represētee en son lieu & ordre. Pendāt ce temps, lesdicts sieurs Escheuins faisoient recherche des plus experts architectes, artisans & ouuriers de toutes fortes qui se pouuoient recouurer , & les emploioient en toute diligence, à dresser de grands theatres, arcs triomphaux , obelisques, pyramides, perspectiues , & autres ingenieux ouurages & edifices, tant dehors que dedās la ville, es quarrefours par ou deuoit passer sa Maiesté: & firent dresser plusieurs barrieres de charpenterie, aux aduenues des ruēs, le long des chauffees, sur le pont & autres lieux necessaires ; & esprendre du sablon par les voyes & ruēs pour faciliter le chemin , & euitier à la cheute des hommes tant de cheual que de pied.

S V R ces entrefaiçtes le Roy s'acheminant vers ceste ville de Roüen, arriua au chasteau de Gaillon distant de sept à huit lieuës d'icelle. Dequoy lesdicts sieurs Conseillers Escheuins aduertis , deputerent deux de leurs confreres avec le procureur syndic , & vn des quartieriers de ladiçte ville, pour y aller saluer sa Maiesté de la

part de tout le peuple de la ville de Rouën; & luy faire entendre la grande ioye qu'eux & leurs concitoyens receuoient tant en particulier qu'en general de sa venue & ioyeuse entree; le supplians leur donner le iour d'icelle: lequel leur fut assigné par sa Maiefté au mardy quinzième iour d'Octobre, mil cinq cens quatre vingts faize. Et le quatorzième iour dudiçt mois d'Octobre, estans iceux Escheuins de retour, firent publier par toute la ville, & au haut de la tour du beffroy du gros horloge (lieu d'ou l'on a accoustumé faire telles proclamations) que ladiçte entree se feroit le lendemain matin. Et fut ceste publicatiõ faicte par le sergent ordinaire de la ville, accompagné de six trompettes à cheual, vestus de taffetas des couleurs de sa Maiefté, avec banderolles de semblables matieres, enrichies des armoiries de France & de Nauarre. Mais lediçt iour sur le soir, sa Maiefté voyant que les pluyes continuoient comme les iours precedens, delibera differer son entree au deuxième iour ensuiuant, qui fust le faizième iour dudiçt mois d'Octobre: dõt elle enuoya aduertir lesdichs conseillers Escheuins: lesquels le lendemain firent derechef publier ladiçte entree audiçt faizième iour d'Octobre de matin, en la mesme forme que deuant.

D O N C Q V E S cediçt iour mercredy faizième d'Octobre, mil cinq cēs quatre vingts faize, iour si clair & serain, qu'il semble que le Ciel l'auoit referué entre tant de iours pluieux, & destiné pour honorer nostre clement & inuincible Roy, vrayemēt fils du Ciel, & imitateur de la pieté & religion de ses ancestres, qui lors paroissoit aussi beau et ioyeux entre ses subiects, comme le Soleil se mon-



etroit clair & riant dedās les Cieux: ce iour, di-ie, de matin le clergé, & tous les autres corps & compagnies de la diēte ville, fortirent par la porte du pont, & prindrent le chemin, qui pour cest effect auoit esté dressé à main gauche dedās les prairies de saincte Catherine de Grandmōt, pour s'aller rendre & assembler à la campagne dudiēt lieu, & là dresser les compagnies, & prendre l'ordre de marcher selon que sa maiesté l'auoit ordonné.

S V R les dix heures du matin, le Roy se rendit au theatre ou maison Royale, qui luy auoit esté bastie, & somptueusement construite proche, au dessus, & du mesmē costé du monastere des filles Amurées: pour en ce lieu receuoir l'honneur, foy, hommage, & obeissance qui luy font deubs par ses subiects; & pour voir passer les bandes, & compagnies ordonnees pour la diēte entree.

C E theatre ou maison Royale estoit bastie d'art de maçonnerie taillee à la Dorique; Au deuant de laquelle estoit construiēt du mesme ordre vn escalier à double entree & sortie, de six pieds de marche quarrée, accompagné de balustres peinēts & dorez en forme de iaspe, avec tel artifice, qu'ils sembloient estre faiēts de vraye matiere de iaspe. Par cest escalier montoient & descendoient aisément les deputez des corps & compagnies qui passoient, pour faire, chacun selon sa charge, leurs harangues, hommages, & offres à sa Maiesté, qui estoit en la salle Royale dudiēt bastiment, à cette fin tresrichement preparee, ainsi que nous le deduirons cy apres.

A v deffus de la grande porte & entree d'icelle falle estoit ceste infcription en grosses lettres d'or sur table en forme de marbre noir.

HENRICO IIII. GALLIAR. ATQ.  
 NAVARRAE CHRISTIANISS. AC  
 INVICTISS. REGI PRINCIPI S. PERPET.  
 OPT. MAX. GALLICOR. TVMVLT.  
 PACATORI PROVIDENTISS.  
 OB EIVS ADVENTVM DESI-  
 DERATISS. AC FELICISS.  
 S. P. Q. ROTOMAG. DEBITA VOTA  
 SVPPLEX HEIC CVM FIDELIT. ET  
 OBSEQVII SACRAMENTO SOLVIT

DE laquelle infcription fut l'argument auffi briefue-  
 ment compris en ce distique Latin en suiuant , par vn  
 homme

homme docte natif & habitant de ceste ville de Roüen, auteur semblablement de la plus grande partie des inscriptions & vers Grecs & Latins rapportez en ce discours chacun en son ordre & lieu, sur les deuises & interpretations des figures & spectacles de ceste Royale, magnifique, & triomphante entrée.

*Inuicto Regi, pacatorique suorum*

*Vota sua HENRICO heic populi fert quilibet ordo.*

Le bas estage de ce bastiment estoit vne grande salle, pour mettre & retirer les gardes de sa Maiesté : & tout le corps d'iceluy contenoit de longueur soixante & douze pieds, de largeur trente, & de hauteur trentecinq, iusques à la derniere corniche; au dessus de laquelle s'amortissoit vn compartiment taillé à iour, de vingt & vn pied de large, & quinze pieds de haut, accompagné de quatre grandes figures, assauoir d'vn Mercure, representant le trafic & commerce, & d'vn Laboureur signifiant l'agriculture, tenans les armoiries de Normandie: & au dessus d'iceux, les figures de Pieté & Iustice, soustenantes semblablement les armoiries Royales de France & de Nauarre, haut esleues par dessus celles de Normandie. Le tout donnant à entendre que ceste prouince de Normandie estant maintenue en bonne paix, sous ces deux Royales vertus Pieté & Iustice, espere tellement refflorir desormais par le moyen de son trafic & labeur, qu'elle n'apportera moins de commoditez & d'ornement à la Couronne de France, qu'aucune autre prouince du royaume. Ce que declarent

ces vers Latins, qui furent faits pour l'interpretation de la devise desdictes figures.

*Cum sub Iustitia Pietatēque pace fruētur ,  
 Diues opum Oceani Normania fiet , ☉ agri :  
 Villa nec HENRICI Francorum lilia Regis  
 Altius omnigenis opibus prouincia tollet.*

A V X deux bouts d'icelle derniere corniche estoient deux Amours soustenans chacun vne grande H couronnee; & au reste du vuide d'icelle, estoient esleuez deux vazes iettans des flammes, pour signifier l'amour que le Roy porte à ceste sienne prouince.

T E L doncques estoit l'exterieur de ce beau theatre ou maison Royale, comme il se peut remarquer par le portrait, qui en est icy representé.

Figure

# Figure de la maison & th Royale

*bastie prez les Amurees au fauxbourg de Paris  
pour voir passer toutes les compagnies  
leurs salutations, harangues*





M A I S quand au dedans, la falle ou estoit le Roy estoit ornee d'un lambris & plancher doré, & enrichy de plusieurs beaux compartimens en plate peinture, entrelasés des armoiries, chiffres & devises de sa Maïesté: les parois en estoient tendues d'excellente tapisserie de verdure, rehaulsee de fine soye; & le bas, de tapis communs ouragez de compartimens. A l'un des bouts d'icelle, du costé tendant vers la ville, estoit posé un riche throne ou siege Royal, couuert de veloux verd brodé & pourfilé de fil & passement d'or & d'argent, esleué sur quatre degrez couverts de tapisserie; & sur iceluy throne estoit tendu un dé aussi de veloux verd, enrichy de semblable estoffe que lediçt throne. De ce lieu le Roy pouuoit voir de frõt toutes les compagnies qui s'acheminoient vers sa Maïesté pour luy faire la reuerence. Au haut de ce throne estoit ceste inscription Grecque,

ΔΙΙ ΣΩΤΗΡΙ ΚΑΙ ΠΟΛΙΟΥΧΩ

C'est à dire,

A IVPITER CONSERVATEVR ET GARDIEN DES VILLES.

P O V R montrer que comme la bonté, grandeur & sagesse de Dieu doit estre beniste, loüee & celebree sans fin de ce quelle se faiçt incessamment paroistre aux hommes, tant par sa clemence & misericorde, que par son admirable prouidence à la conseruation du genre humain, & de l'estat vniuersel du monde: Aussi nostre Roy Tres-chestien se montrant vray imitateur du grand Dieu tout puissant, par les effects de sa clemence, par la conseruation

de ses villes & peuples, & par le grand soing & continuelle sollicitude qu'il a de leur bien & repos; merite beaucoup mieux qu'aucun de ces anciens Roys, Empereurs, ou autres Princes de la terre ( aufquels on à quelquesfois attribué telles loüanges ), d'estre decoré de ces beaux epithetes, & du Royal tiltre de viuant portraict ou image de Dieu: qui l'a estably & constitué son lieutenant, pour tenir son rang & le representer icy bas sur nous ses subiects & vassaux naturels : desquels il luy a mis en main la vie, le gouuernemēt, la garde & defence. Pour quoy plus apertemēt signifier, furent exprez tirez presque de mot à mot de l'ancien & elegant poëte Callimaque ces trois vers Grecs suiuaus, de la dignité & autorité des Roys, pour estre aussi escriis au deffous de la susdicte inscription Grecque.

Ἐκ Διὸς οἱ βασιλῆες· ἐπεὶ Διὸς ἕδρ' ἀνάκτων  
 Θειότερον τῶ καὶ σφιν ἐὼ ἐκρίνατο τάξιν.  
 Δῶκε δὲ π' πολίεθροφ. φυλασσέμελε, ἠδὲ πολίτας.

L'interpretation desquels a esté comprise en ce quatrain François,

*Les Roys de Iupiter sont la diuine race ,  
 Car rien n'est plus diuin au monde que les Roys :  
 Il les y fait aussi tenir son rang & place,  
 Et garder citoyens & citez sous leurs loix.*

M' le grand Maistre des ceremonies de France s'estant offert à ladicte ville, pour estre aussi maistre des ceremonies d'une si ioyeuse & desirée entree, l'y trouua fort richement accoustré selon sa qualité : & fut accompagné de



trois notables bourgeois choisis & esleuz par lesdictz sieurs conseillers Escheuins, pour estre aussi maistres desdictes ceremonies sous iceluy seigneur: lesquels estoient accoustrez d'habitz somptueux & conuenables à leur charge, & montez à l'auantage sur cheuaux de prix, pour faire en toute diligence ranger et auancer les compagnies, selon le rang qu'elles deuoient tenir, & mettre bon ordre tant dehors que dedans la ville, par les chemins que tiendroit ladicte entree; pour euiter à la confusion du peuple qui s'y trouuoit, affluant en grande multitude de toutes parts. Ce qu'ilz effectuerent avec telle dexterité, qu'il ne s'y peust remarquer aucun desordre ny confusion, au grand contentement d'un chacun.

LES compagnies doncques estant ainsi bien disposees & ordonnees en la susdicte plaine ou campagne de Grandmont par lesdicts maistres des ceremonies; commencerent à marcher les Religieux & Clergé de la ville, assçauoir

LES ordres des mendians Capuchins, Cordeliers, Iacobins, Carmes & Augustins: Puis le Clergé des trente & vne eglises paroiciales: Les religieux de l'abbaye de saint Ouën: Les religieux du prieuré de saint Lo: Les religieux du prieuré de la Magdaleine: lesquels tous, en leurs vestemens & surplis decentement suiuanz leurs croix & bannieres, qu'ils faisoient porter deuant eux; & aux costez de chacune d'icelles deux chandeliers avec cierges flamboyans, ou estoient attachees de part & d'autre les armoiries de sa Maiesté: s'auançoient les vns apres les autres en

bon ordre & grande deuotion, prians Dieu pour la prosperité du Roy , & chantans le pseaume de Dauid , qui se commence par ces motz *Exaudi te Dominus.*

A P R E S eux marchoiēt, conduictz par le Sergent Major de la ville, les douze Capitaines des bourgeois, avec leurs compagnies complettes chacune de quatre centz hommes : lesquels lestement & diuerfement accoustrez des couleurs du Roy , & richement armez , faifoient par leurs braues gestes paroistre à leur Prince le courage adresse & habileté qu'ilz ont au faict des armes pour son seruice.

S V I V O I E N T en apres tous les corps des estatz, offices & compagnies particulieres, ainsi que s'enfuit.

L E S porteurs & mesureurs de sel, vestuz de pourpoint & chauffes de taffetas violet , orné d'un passement d'argent ; avec le chapeau gris , pennache blanc , & l'espee argentee.

L E S courtiers & quēsteurs des menuz boires, bien montez & vestuz d'accoustremens de taffetas tanné canelé ; avec le chapeau & pennache de mesme couleur, l'escharpe blanche, l'espee & esperons argentez, les bottines & le harnois de leurs cheuaux de marroquin & cuir de couleur d'orengé.

L E S commiffaires , quēsteurs & courtiers de vins, pareillement montez sur bons cheuaux, & accoustrez d'un

habit de taffetas gris passémenté d'argent avec le chapeau gris & pennache blanc, l'espee argentee, & bottines de marroquin blanc.

LES courtiers & aulneurs de draps, vestus d'un accoufrement de taffetas violet, avec le chapeau violet, l'espee argentee, le ceinturon & port-espee de veloux violet, les bottines blanches doubles de taffetas violet; & montez sur bons cheuaux bien enharnachez.

LES aulneurs de toiles, vestuz de pourpoint & chausses de fatin noir & manteau de taffetas noir, avec l'espee doree; & montez sur leurs cheuaux couuertz de houffes de drap noir.

LES visiteurs & vendeurs de poisson, semblablement accoufrez de pourpoint & chausses de fatin, & manteau de taffetas noir, avec l'espee doree: & montez sur leurs cheuaux aussi couuertz de houffes de drap noir.

LES priseurs de vins, vestuz d'un veloux noir à ramage, avec manteau de taffetas noir, & l'espee doree à fourreau de veloux; montez sur leurs cheuaux en houffe de drap noir.

LES officiers de la monnoye, vestuz d'un manteau de taffetas noir, sur faye & chausses de fatin noir brodé & arrierepointé de foye; & montez sur bons cheuaux bien enharnachez, & reuestuz d'une houffe de drap noir ben-dee à l'entour d'une frange de foye noire.

A P R E S toutes ces compagnies commencerent à marcher les gens de la Iustice.

L E S Prieur & Confulz & procureur Syndic des marchands, vestuz chacun d'vn robbon de taffetas noir, faye de fatin & bonnet de veloux noir : Et leur Greffier , d'vn manteau à manches de taffetas noir, tous montez sur leurs cheuaux en houffe de drap noir ; & deuant eux marchoit vn des fergens Royaux. Ce corps estoit accompagné de grand nombre de notables bourgeois & marchands honnestement vestuz, & bien montez sur cheuaux en houffe de drap noir.

E T apres iceux venoient tous meflez ensemble Les officiers de la foraine , du grenier & magazin à sel, & la cour des Esleuz.

L E S D I C T S officiers de la foraine accoustrez comme s'enfuit, assçauoir le Maistre des portz d'vn manteau à manches de fatin noir, le Lieutenant d'vn manteau à mÃches de taffetas noir, avec pourpoinctz & chauffes de fatin noir: Les Receueurs, Contrerolleurs & autres officiers de manteaux à manches de taffetas noir, pourpoinctz & chauffes de fatin, & bonnetz de veloux noir: tous montez sur cheuaux en houffe, & accompagnez chacun d'vn homme de pied. Le Visiteur general de la prouince accoustré de fatin tanné canelé, manteau de taffetas noir, bas de foye de couleur de feuille morte, & monté sur vn cheual de valeur. Les quatre gardes aussi montez à cheual, vestuz de manteaux de camelot de turquie, pourpoinctz &

chauffes de damas de couleur de colombin, enrichis de plusieurs passemens de foye de couleur de fleur de peschier, avec l'espée & dague dorees, ceinture & port\_espée de veloux gris brodé, & les bottines blanches doubles au revers de fatin incarnat.

L E S Grenetier, Contrerolleur, & Greffier du magazin à sel; vestuz, assçavoir le Grenetier & Contrerolleur, de manteaux de taffetas noir, pourpointz & chauffes de fatin, & tocques de veloux noir: Le Greffier d'vn manteau de camelot de foye & accoustrement de taffetas noir, & la toque de ueloux ras; & montez sur cheuaux en houffe de drap noir.

L E S President, Lieutenant & Esleuz en l'eslection de Rouën, vestuz chacun d'vn manteau à manches de taffetas noir, de faye de fatin noir & bonnetz de veloux noir: Le procureur du Roy en ladicte eslection & bureaux de la foraine & magazin à sel, d'vne robbe de damas noir, faye de veloux noir & bonnet quarré: Les quatre Procureurs communs, de manteaux de demy\_foye à manches, & accoustremens de taffetas noir: tous montez sur cheuaux en houffe de drap noir. Les quatre Commiffaires, de pourpoint & chauffes de damas violet, colletin de marroquin blâc, chapeau tanné, avec espée argentee & bottines blanches: Le sergent de ladicte eslection, de pourpoint & chauffes de fatin gris, colletin de marroquin violet, chapeau gris, espée argentee & bottines blanches. Et avec iceux encor plusieurs autres officiers de ladicte eslection diuersement accoustrez, & tous montez sur bons cheuaux bien enharnachez.

LE Vicomte de l'eau marchoit consecutiuelement, vestu de manteau & accoustrement de fatin, & tocque de veloux noir. Les quatre Clercs siegez, de pourpointz & chausses de fatin noir & manteaux de foye: montez à cheual en houffe de drap noir. Les quatre Reaux, vestuz de taffetas gris, chapeaux gris, avec espees argentees & les bottines blanches. Les huit Sergens, vestuz de fatin gris, chapeaux gris, avec espees aussi argentees & bottines blanches. Et en leur compagnie marchoient aussi les officiers de la Charuë, en pareil accoustrement: & les Conteurs d'orenges, vestuz de taffetas de couleur de colombin, avec le chapeau de mesme couleur, l'espee argentee & bottines blanches; tous montez sur cheuaux bien enharnachez.

LE Vicomte de Rouën, Conseillers & officiers en icelle vicomté venoient apres, vestuz de leurs longues robes & accoustremens de iudicature, ainsi que leurs estatz & qualitez le requerent, & montez sur leurs cheuaux en houffes de drap noir.

P V I S le Lieutenant Criminel, Conseillers & officiers du bailliage & siege praesidial, semblablement vestuz de leurs longues robes & accoustremens de iudicature, conuenables & decents à leurs estatz & qualitez, & montez sur leurs cheuaux en houffes de drap noir.

ET apres que tous les deffusdiets furent passez, marcherent deuant le corps de la ville, Les Capitaines & compagnie des cent quatre harquebuziers d'icelle, habillez  
&

& accouftrez en la maniere qui enfuit; affçauoir, Le Capitaine en chef, d'vn pourpoint de fatin incarnat decoupé, couuert d'vn colletin de veloux gris à manches pendantes; avec les chauffes de veloux gris, le chapeau de caftor, l'égrette blanche, la ceinture & port-efpee de broderie; l'efpee & dague dorez: & portoit en main vne picque de Biscaye accouftree de veloux, & à fer doré; faifant porter par vn des fiens brauemēt accouftre des couleurs du Roy, vne rondache, cuiraffe & coutelas verniz & dorez: Son Lieutenant, veftu de pourpoint & chauffes de veloux gris, avec chapeau de caftor, efpee & dague dorees, faifant auffi porter deuant foy fa rondache & coutelas: Le Capitaine Enfeigne, d'accouftremens de fatin blanc, chapeau de caftor avec égrette, ceinture & port-efpee de broderie, avec l'efpee & dague dorees. Les Sergens de ladicte compagnie veftuz chacun d'vn pourpoint de damas incarnat, chauffes de veloux verd, & chapeau de caftor; & ayans halebardes, efpees & dagues dorees. Et les moufquetaires & harquebufiers tous veftus de pourpointz de fine toile blanche, & par deffus de mandilles de veloux verd, doubles de taffetas incarnat; avec chauffes de taffetas gris, & bas d'eftame incarnat; & ayans leurs moufquetz & harquebuzes dorez & encornez, banderolles, fourchettes & fournimens couuertz de veloux gris, avec les houppes de foye; & leurs morions grauez-dorez en teſte.

LES cinquante hommes d'armes de ladicte ville; defquels le Capitaine en chef, le Lieutenant, l'Enfeigne & Guidon fur leurs habits de veloux gris enrichi de plusieurs paffemens de fil d'or, auoient caſaques de gens-d'ar-

mes de veloux verd, enrichies de broderies de fil d'or & d'argent, & des armoiries du Roy & de la ville; chapeaux de castor gris, garnis de cordons d'or, & pennaches des couleurs de sa Maiefté; escharpes blanches frangees & brodees de fil d'or, bottines de marroquin blanc à paremens de veloux verd brodé de fil d'argent, & leurs armes dorees. Et estoient leurs enseigne, guidon & banderolle des couleurs de sa Maiefté, portans ses armoiries & de la ville, enrichies d'or, d'argent & d'azur: & leurs cheuaux, tous cheuaux de prix brauement enharnachez, & ayans dessus leurs testes grands pennaches de couleur de gris blanc, & verd. Les anciens Capitaines de ceste compaignie vestuz de fatin gris, enrichi de plusieurs passemens de fil d'or; auoient par dessus, caskaques de veloux verd semblables à celles des Capitaines cy dessus. Et les gens-d'armes vestus d'accoustremens de taffetas gris enrichi de plusieurs passemens de foye grise, auoient aussi caskaques de mesme estoffe & pareil enrichissement, que celles de leurs Capitaines, chapeaux & pennaches semblables; & estoient tous bien armez & montez sur bons & hardis cheuaux brauement enharnachez.

LA compaignie des Sergens Royaux; à la teste de laquelle estoit porté vn guidon, ou estoient empreints l'image de S. Loys, & les armoiries du Roy battues en or, & fleurs de lys d'or, sur fond de taffetas blanc: & le suiuoient les quatre dizeniens les premiers, suiuis des autres Sergens, vestus de grandes caskaques d'armes à manchettes & ailerons de veloux gris brun passémenté & accoustré d'argent, avec le chapeau gris brun, bendé de veloux, & garni



de pennache , leur escuffon Royal pendant en vn lacz de foye incarnat; la ceincture & port-efpee de veloux argenté, l'efpee doree, les bottines blanches doubles au rebras de taffetas incarnat paffementé d'argent, & les efperons argentez. Et estoient tous montez fur bons cheuaux bien enharnachez, & ayans felles couuertes de courtes houffes de frize argentee, & grands pennaches fur leurs testes.

LES fix trompettes de la ville, ainfi equippez, qu'ils estoient lors qu'ils auoient faiët la publication du iour de ceste Royale entree, comme deuant à esté dict.

LORS s'auancerent le Lieutenant general du Bailly de Roüen, le procureur du Roy audiët bailliage & les fix Confeillers Efcheuins modernes, representans le corps de ladiëte ville, vestus de robbes de veloux noir doublees de semblable estoffe, & foubz icelles de fayes de fatin noir. Et les accompaignoient les anciens Confeillers d'icelle, vestus de robbes de taffetas noir & fayes de fatin noir; Le procureur de la ville, auffi vestu d'vne robe de veloux noir doublee de mefme, & d'vn faye de fatin noir: Les quatre Quarteniers, Receueur, Greffier, & Maître des ouurages, vestus de robbes de fatin noir, doublees de veloux, fur fayes auffi de veloux noir. Et auoient tous tocques de veloux noir, fors lefdiët sieurs Lieutenant, & procureurs du Roy & de la ville, qui portoient leurs bonnetz quarrez. Le Sergent Royal à Masse, & celuy de la ville, precedoient lediët sieur Lieutenant, vestus de manteaux & accoustremës de taffetas noir, & portans en leurs mains dextres leurs masses Royale & de ladiëte ville. Les houffes

de leurs mulles & cheuaux estoient toutes de drap noir, bandees à l'entour de bandes de veloux accompaigees de franges de foye noire. Et outre que les deffusdiets auoient leurs hommes & laquais chacun en particulier bien accouftrez; les quatre feruiteurs ordinaires de la ville vestus de leurs cafaques de drap de couleur celeste, ornees des armoiries de ladiete ville, marchoiẽt à pied deuant lefdiets Conseillers Escheuins.

ET estant ainfi tout lediẽt corps de ville paruenũ iufques deuant lediẽt Theatre ou maison Royale, iceux Lieutenant general, procureur du Roy, fix Conseillers escheuins modernes & aucuns des anciens, descendus de leurs cheuaux, monterent à la falle Royale, où ils faluerent sa Maiefté, & luy firent l'hommage & reuerence deuë, avec vne belle harangue, que luy prononça lediẽt fleur Lieutenant general au nom de tout lediẽt corps & communauté de la ville.

MESSIEURS de la Chambre des Comptes marchoiẽt incontinent apres: & estoient vestus les Presidens de robes de veloux noir fur sayes de fatin noir; & montez fur mulles couuertes de houffes de veloux noir: Les Maistres des Comptes, de robes de fatin noir; Les Auditeurs, de robes de damas & taffetas noir; ayans tous leurs tocques de veloux noir: Messieurs les gens du Roy en ladiete Chambre, de robes pareillement de fatin noir, & autres accouftremens selon leur qualité, avec leurs bonnets quarrez: & tous montez fur mulles en houffes de drap noir bandees de veloux. Et le reste des officiers de ladiete

Chambre auffi vestus & accouftrez felon leurs qualitez. Au nom duquel corps & compaignie Monfieur le premier Prefident en icelle , accompaigné des autres Prefidens & d'aucuns defdicts maiftres des Comptes , monta en la falle Royale, & avec toute reuerence y fit fa harangue au Roy.

LE corps de la Cour de Parlement fuiuoit apres , affçauoir Meffieurs les quatre Prefidens, les Confeillers tant lays que ecclefiastiques, les deux Aduocats & Procureur generaux du Roy, les Greffiers Ciuil, Criminel, & des Requestes: tous vestus de leurs lōgues robes d'efcarlate rouge doublees develoux noir; avec le chaperō d'efcarlate fourré d'ermes & le bonnet quarré; excepté, que Meffieurs les Prefidens par dessus leurfdites robbes auoient leurs epitoges ou petits manteaux d'efcarlate auffi fourrez d'ermes estendus fur leurs efpauls, & leurs mortiers de veloux noir bandez de toile d'or en la teste; & que les Greffiers portoient chaperons de drap noir. Et estoient tous montez fur leurs mulles bien & conuenablement houffees & enharnachees. Au deuant d'iceux marchoient les Huiffiers de ladiçte Cour, affçauoir le premier Huiffier vestu d'vne robbe d'efcarlate rouge doublee de veloux, ayant fon mortier de drap d'or en la teste; & les autres, vestus de robbes de brune escarlate, & montez fur mulles en houffe de drap noir. Meffieurs les Prefidens accompaignez d'aucuns des anciens Confeillers d'icelle Cour monterent auffi en ladiçte falle Royale pour faluer fa Maiefté, où avec reuerence requife Monfeigneur le premier Prefident luy propofa fa harangue.

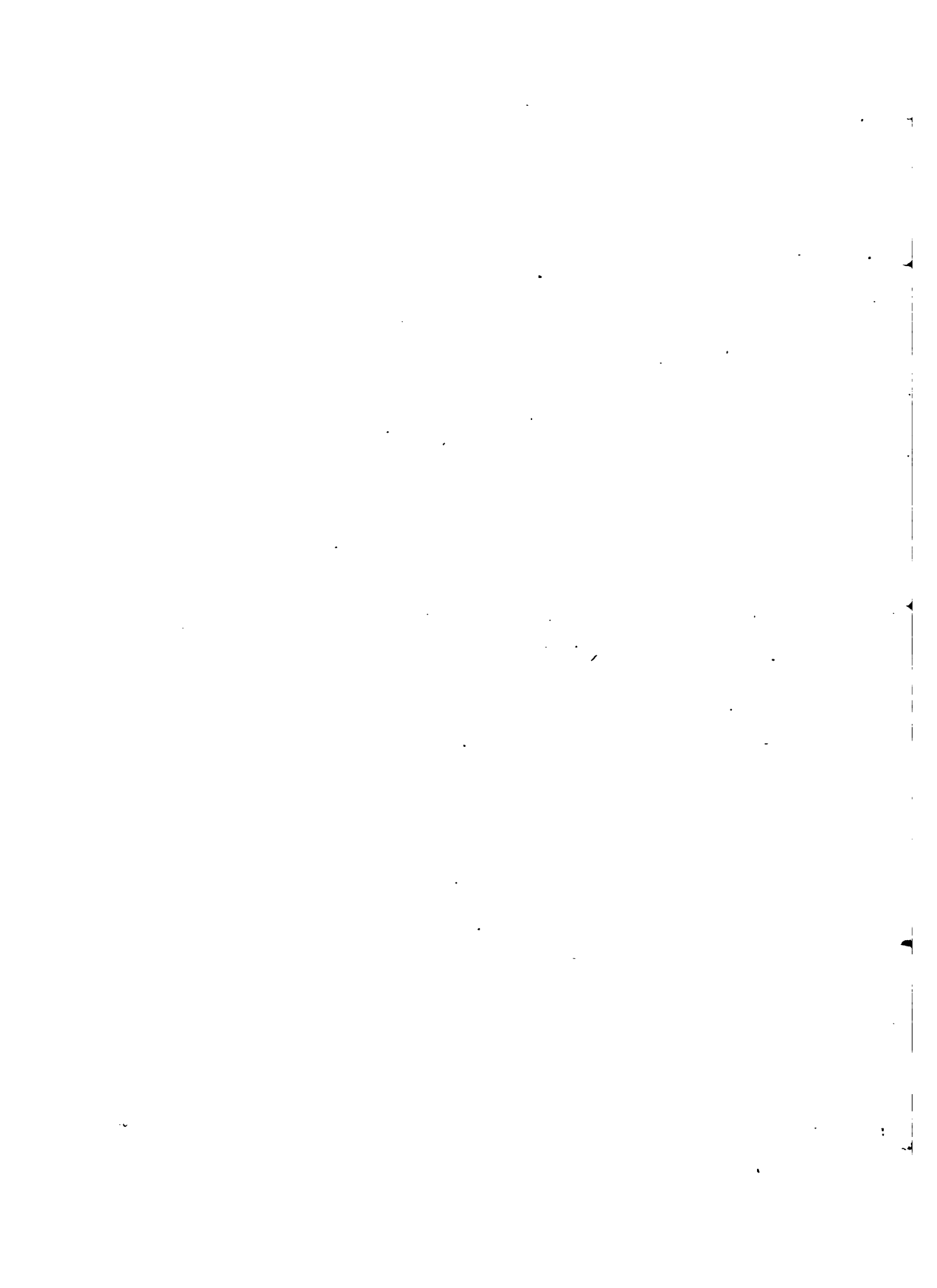
QUELQUE peu de temps apres que tous les corps de la Iustice furent passez, selon l'ordre cy deuant declaré; s'auancerent en tresbelle ordonnance les trois compaignies des Enfans d'honneur à pied, au nombre de trois cens hommes braues & disposés, choisis & esleuz sur tous les corps des mestiers de la ville; & conduictés par trois Capitaines enfans de ladicte ville, bien adroictés, & de long temps experimentez au faict des armes.

LE Capitaine de la premiere compaignie, marchant à la teste d'icelle, avec la grauité & hardiesse requise, estoit vn des anciens Capitaines de la ville, homme noble & d'honneur, vestu de pourpoint & chausses de veloux gris chamarrez de plusieurs passemens d'or, avec boutons aussi d'or, & le chapeau de castor de couleur grise, garni d'un gros cordon d'or enrichi de pierreries, avec pennache & égrette blanche; le bas de foye gris avec les iartieres de foye incarnate frangees & brodees de fil d'or: l'escharpe de tafetas blanc brodee & frangee de crespine de fil d'or. Il portoit vn espieu riche & magnifique, ayant la lame damasquinee par feuillages d'or, enlazez des couleurs du Roy, & le baston orné & embelli d'un grand nombre de diamans & pierreries richement enchassees en iceluy; & auoit aussi vn grand coutelas supporté à l'antique, en façon d'escharpe, par vn riche cordon de fil d'or meslé de foye incarnate & verde. Et tout cest ornement ioinct au bon geste & beau maintien de ce Capitaine estoit de tresbonne grace & de tresbelle apparence, comme il se peut aucunement considerer par le portraict d'iceluy, que voyez icy inferé.

IL estoit

Figure du Capitaine de la pre-  
*miere Compagnie des Enfans d'honneur à pié.*





IL estoit fort bien assisté deuant & en fuite des Sergens de sa compagnie , accoustrez de pareilles estoffes & couleurs ; qui la maintenoient au meilleur & plus bel ordre qu'il estoit possible. Son Lieutenant, qui portoit l'enseigne , estoit semblablement vestu de veloux gris, chamarré partout de passemens & boutons d'or ; & auoit aussi vn chapeau de castor gris avec le cordon enrichi de pierrieres & le pennache blanc. Au milieu de son enseigne, qui estoit de taffetas des couleurs du Roy , estoient figurees & dorees les armoiries de France & de Nauarre enuironnees des deux ordres de sa Maiesté ; & aux quatre bouts de la croix blanche quatre grandes H couronnees, & autres fiennes deuises richement peintes & elaborees. Les cent hommes que conduisoit ce Capitaine , estoient aussi vestus de la mesme façon & couleurs, la plupart de veloux, les autres de fatin & taffetas, enrichis de passemens d'or & d'argent : & portoient chacun vn iauelot en main, dont la poincte estoit en forme de fleur de lys doree, & le baston couuert de veloux gris, avec vn large passement d'argent tourné à l'entour ; leurs espees estoient argentees , leurs escharpes de taffetas blanc frangees d'argent, leurs chapeaux incarnats & bas de chausses verds.

LE Capitaine de la seconde compagnie desditz Enfants d'honneur à pied, marchand semblablement à la teste d'icelle avec graue maintien & adresse, estoit accoustré d'un riche vestement de veloux gris, presque tout couuert de passément de fin or en fleurons, & autres passemens en forme de broderie; les manches de son pourpoint ouuertes & pleines de taffetas, les fentes attachées de gros boutons d'or assis proches l'un de l'autre: son chapeau estoit de castor gris brodé de quennetille d'or & d'argent meslées; le cordon d'or, enrichi de perles & pierreries, avec un grand pennache blanc, attaché d'un gros bouton de pierreries; son bas de soye incarnat: ses iartieres de soye verte semées de broderie d'or, à frange & crespine d'or: son espée & poignard dorez, à fourreau de veloux; sa ceinture & port-espée de veloux verd richement brodez & enrichis: par dessus paroissoit vne belle escharpe blanche enrichie de franges d'or & d'argent, & en plusieurs endroits de beaux chiffres & deuises. Il portoit en sa main vne pertuisane doree, artivement taillee, & ornée de grandes crespines d'or & d'argent; la hante de laquelle estoit toute couuerte de veloux enrichi de passément d'or & d'argent. Le surplus de l'ornement de ce Capitaine, comme son port & braue maintien aussi, pour eiter prolixité, se pourront facilement remarquer par son portraict, qui est icy representé.

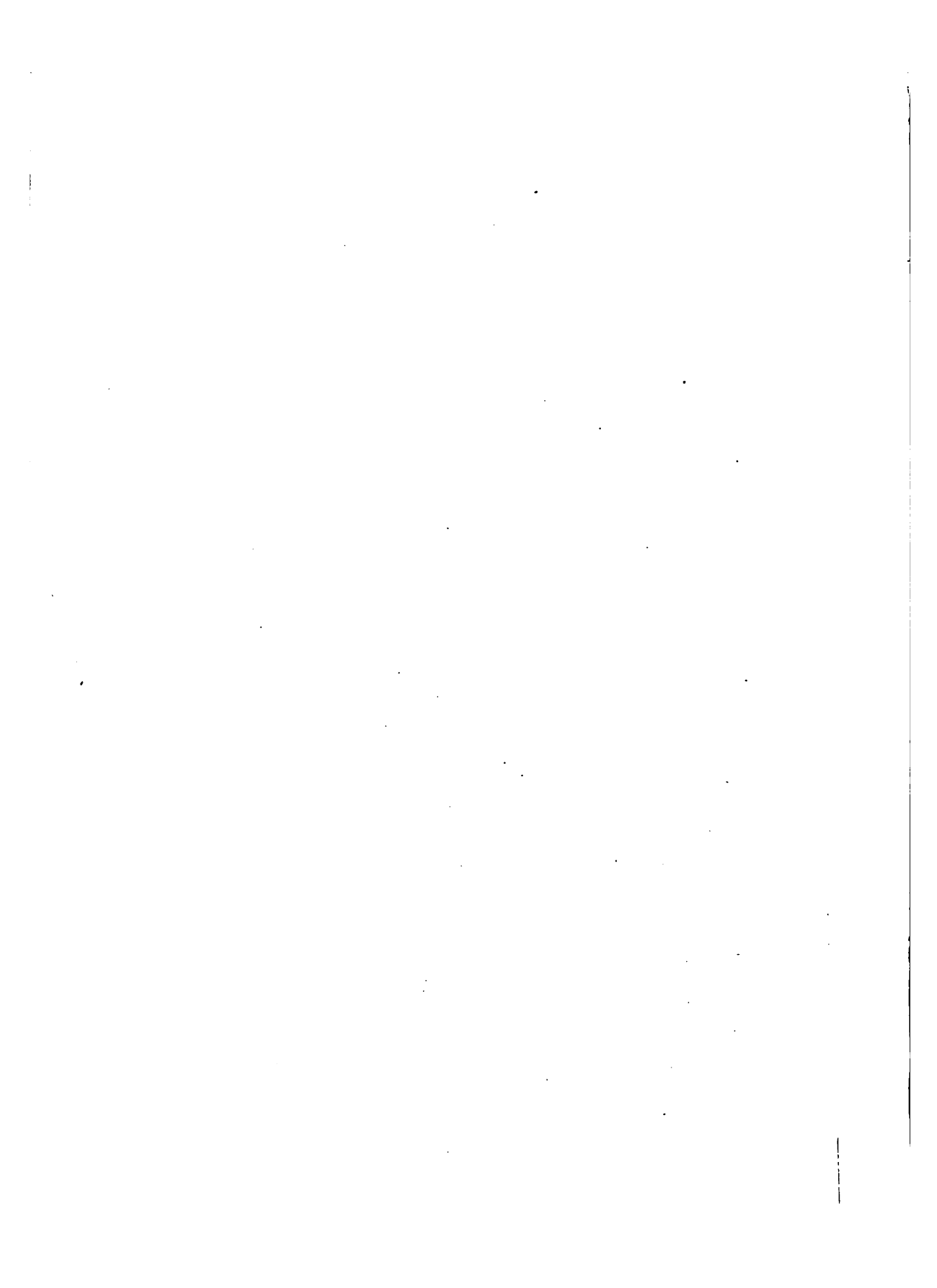
Le Capitaine



# Figure du Capitaine de la seconde

*Compagnie des Enfants d'honneur à pié.*





S O N Lieutenant, qui portoit l'enseigne de ladicte compagnie, estoit vestu de la mesme sorte : & estoit son enseigne de taffetas incarnat, verd & gris, couleurs du Roy, decoupez en demies lozenges. Au milieu d'icelle estoient figurees en or les armoiries de France & de Nauarre, encloses des deux ordres Royales ; & aux quatre bouts de la Croix blanche, quatre grandes H couronnees, avec plusieurs autres belles deuises peintes & bien elaborees. Toute la troupe par eux conduite, montant au nombre de cent hommes, comme la precedente, estoit vestue partie de veloux, partie de fatin & taffetas de couleur incarnat. Et estoient leurs pourpointz & chausses enrichis de passemens de clinquant de fin argent, les manches ouuertes pleines de taffetas verd, & attachees par la fente de gros boutons d'argent : leurs bas de soye ou d'estame, gris : leurs ceintures & port-espees de veloux verd brodé ; leurs escharpes blanches, frangees de crespine d'or & d'argent ; leurs chapeaux verds, garnis de pennaches blancs. Et portoient tous en leurs mains dextres chacun vn iauelot à fer doré, industrieusement fait en forme de fleur de lys, & ayant le manche couuert de veloux passémenté & enrichi d'ouurages.

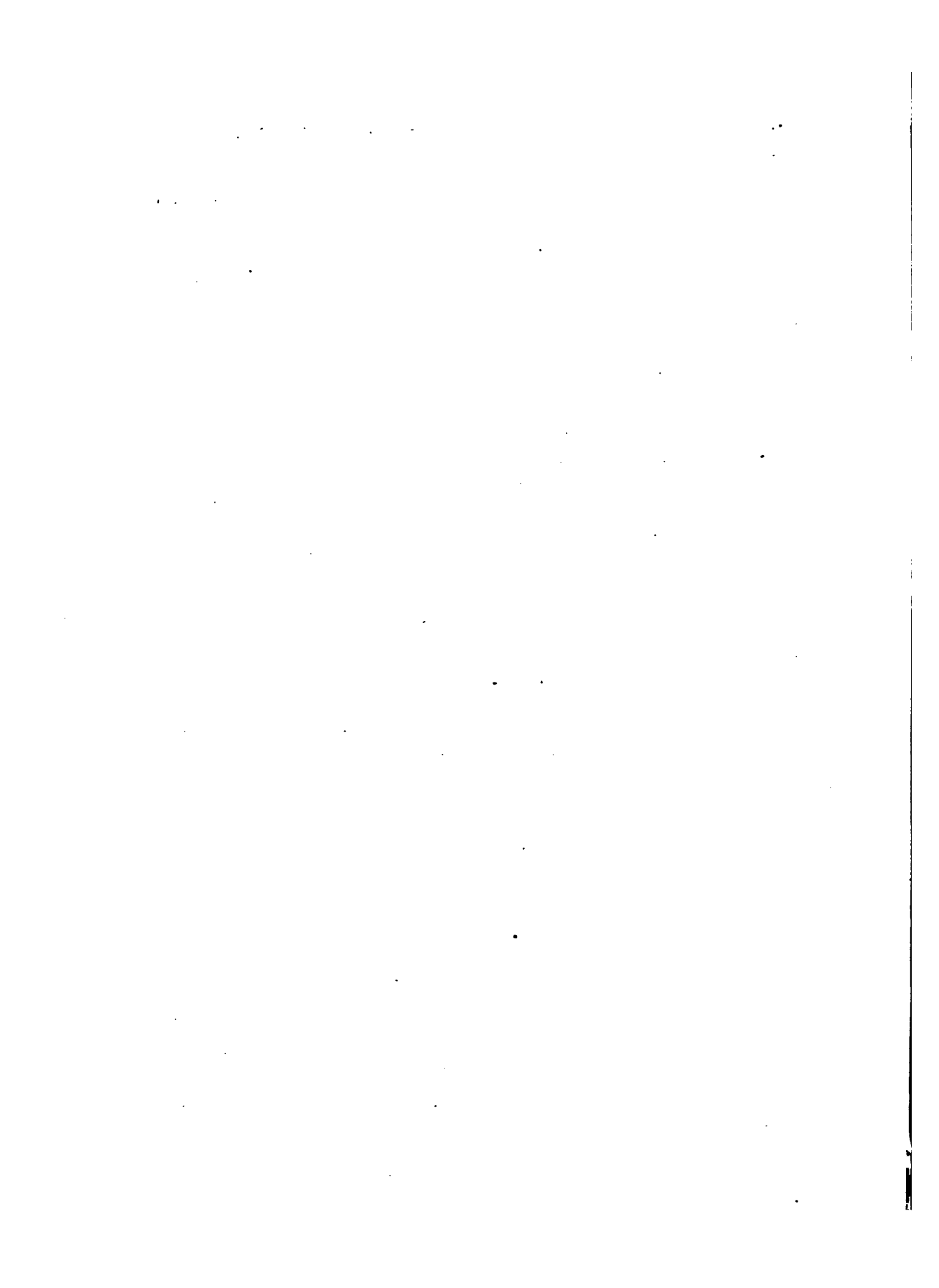
LE Capitaine de la troisième bande deſdiçts Enfans d'honneur à pied , d'un pas non moins hardi & maintien non moins aſſeuré & bien ſeant que les deux premiers, marchoit auſſi à la teſte de ſa compagnie, accouſtré de veloux verd, tout chamarré en quille de clinquant d'argent, tant plein que vuide ; avec le chapeau de caſtor gris, garni d'un grand pennache blanc , & d'un cordon de pierreries , enrichi d'une fort belle roſe de diamans ; le ceinçturon & port-eſpee de veloux gris, tout ſemé de pierreries en broderie ; le bas de ſoye verd , & deſſus vnes iartieres de ſoye incarnatin, auſſi en broderie de pierreries, & l'eſpee doree. Son Lieutenant veſtu de pareille couleur, portoit ſon enſeigne des trois couleurs du Roy, & la croix blanche au milieu , accompagnée de pluſieurs beaux chiffres en lettres d'or. Ceſte compagnie eſtoit auſſi compoſee (comme les deux precedentes) de cent hommes, veſtus de veloux, fatin, & taffetas verd, chamarez de paſſement & boutons de fin argent : avec chapeaux de caſtor gris, & grands pennaches blancs ; ceinçturons & port-eſpees de veloux gris en broderie, eſpees dorees ou argentees, & les bas de chaufſes partie d'eſtame, & la pluſpart de ſoye de couleur incarnat : Et portoient chacun un iauelot de la meſme façon que les deux autres compagnies, marchans tous de treſbelle ordonnance, cinq à chaque rang, apres leur Capitaine accouſtré de la façon que nous auons diçt, & que le portraiçt d'iceluy, que voyez icy representé le demonſtre.

Portraiçt

# Figure du Capitaine de la troisieme

*Compagnie des Enfans d'honneur à pié.*





T O S T apres ces trois compaignies fufdictes des Enfans d'honneur à pied , parut la compaignie des Enfans d'honneur à cheual , compofee de trente beaux ieunes hommes, recherchez entre les meilleures & plus eminentes familles de la ville. Cefte braue & magnifique compaignie eftoit conduicte par vn ieune feigneur Baron iffu de trefnoble & antique maifon , proche voifin de ladiète ville. Lequel eftoit veftu d'vn accouftrement de toile d'argent brodé , & gaufré par tout d'vn bord de fatin de couleur de tanné cramoifi; & auoit vn beau chapeau , orné & enrichi de pierreries & d'vn trefbeau pennache blanc, la ceincture & port-efpee de broderie d'argent, l'efpee & efperons dorez, avec les bottines blanches à rebras de veloux brodé & enrichi. Il eftoit monté fus vn trefbeau courfier, ayant vne felle couuerte de veloux verd, & ornee de paffemens d'argent ; avec vn caparençon de veloux verd taillé à iour, bordé & couuert de clinquant d'argent, & garni de longue & courte frange d'argent & foye verde meflez : & tout le refte du harnois auffi couuert de veloux verd, & bordé de paffement d'argent; ou pendoient plufieurs houppes de fil de foye verde & d'argent meflez. Son Efcuyer brauement accouftre, eftoit monté fur vn beau genet d'Efpaigne, enharnaché d'vne felle de veloux tanné canelé, enrichie de clinquant; & ayāt le refte de fon harnois auffi couuert de veloux tanné, & garni de boucles & cloux dorez. Les Enfans d'hōneur, qui marchoiēt foubz la conduicte de ce feigneur Baron , eftoient veftuz , chacun d'vn colletin de veloux verd, double de taffetas verd, tout chamarré de larges paffemens d'argent, deux à deux en quille; fus le pourpoint de fatin blanc decoupé &

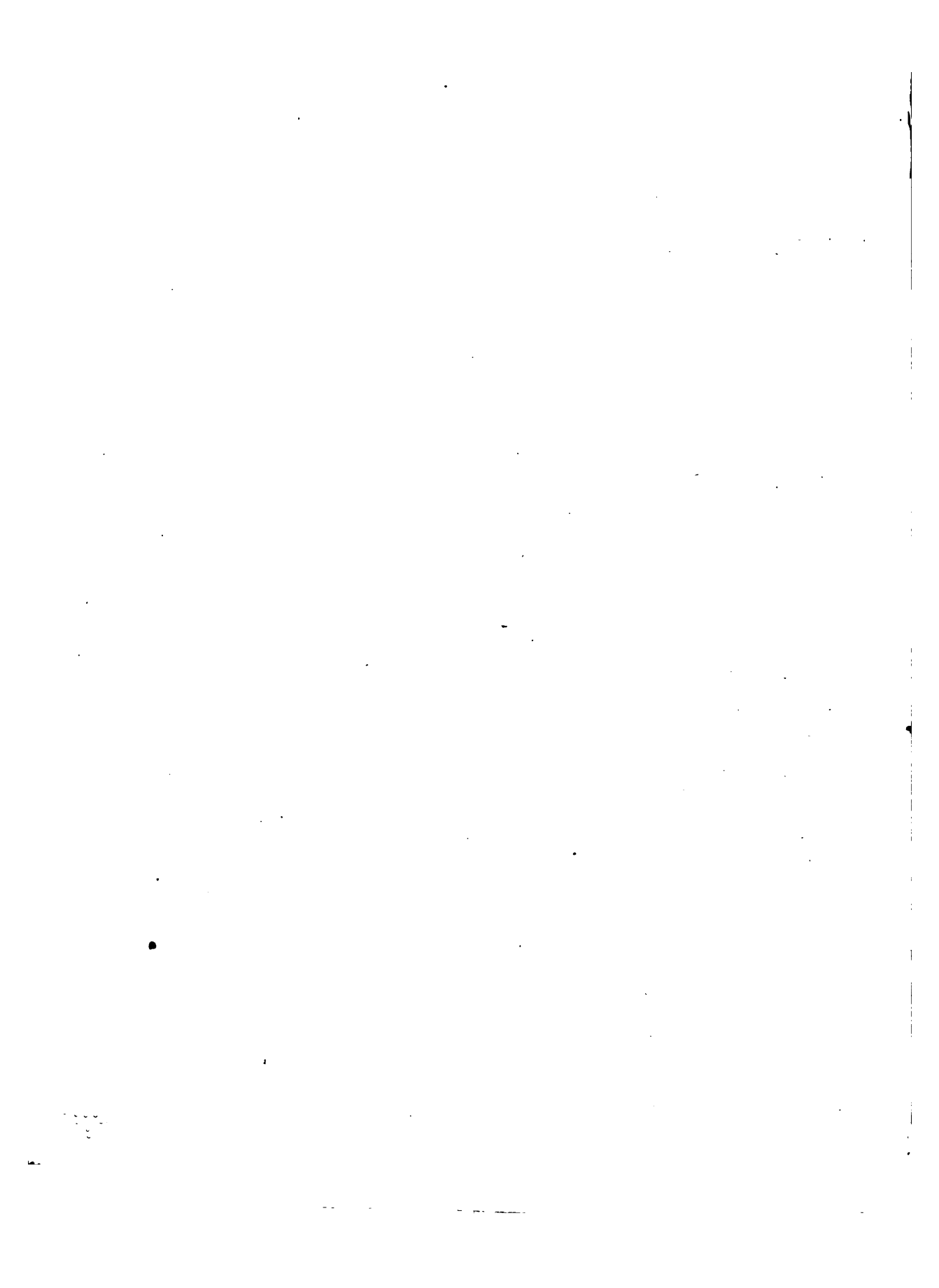
passémenté d'un gallon de foye ; haut de chausses de veloux verd, à bandes doubles de fatin verd, & chamarrées en quille de larges passemens d'argent, fix en chacune bandé ; & le bas de foye verde, & bottines de marroquin blanc rabbatues & doubles de veloux verd chamarré de passément d'argent : avec l'espee & esperons dorez, la ceinture & port-espee de veloux verd brodez de fil d'argent, le fourreau d'espee de veloux noir ; & le chapeau de castor gris, orné de cordon enrichi d'or, de perles & pierres precieuses, avec l'egrette & pennache blancs. Ils estoient tous montez fort à droict sur genetz d'Espagne, courriers & rouffins de grand prix : lesquels estoient tous enharnachez de selles couertes de veloux verd, enrichies & chamarrées par tout de passément & clinquant d'argent, & bordees de frange & crespine de foye verde & d'argent : & le poiçtrail, crouppiere & reste de leurs harnois estoit de veloux verd pareillement chamarré & passémenté de clinquant & fil d'argent ; & auoient aussi tous lesdicts cheuaux chacun un beau grand pennache blanc sur teste ; qui les decoroit beaucoup, avec leur belle & riche parure ; dont ne particulariserons icy le reste des singularitez, non plus que de tout l'ornement de ceste braue compaignie, & specialement dudit seigneur Baron chef & conducteur d'icelle ; laissant au lecteur benign de se representer le tout par la consideration du portraict d'iceluy seigneur, qui ensuit.

Le Capitaine



# Le Capitaine des Enfants à Cheval.





Ces belles compagnies d'Enfans d'honneur, & toutes les precedentes estant, en l'ordre que dict est, passées par deuant le Roy, & l'ayant decentement salué; continuerent leur chemin & retour en la ville, en mesme ordre qu'elles auoient tenu passantes par deuant sa Maiefté.

ET incontinent apres commencerent à marcher ceux de la fuite & compagnie de sa Maiefté; assçauoir,

LES Suiffes de la garde du Roy, vestuz & accoustrez à leur mode des trois couleurs de sa Maiefté, avec leurs armes ordinaires, fifres & tambours:

LES QV ELS furent fuiuis par les trompettes de sa Maiefté, brauement equippez, avec leurs banderoles des couleurs & armoiries du Roy.

APRES eux vindrent les rois d'armes & heraux, avec leurs cottes & maffes d'armes.

ET subsecutiuelement marchoiēt plusieurs Gentilshommes, Barons, Comtes, Capitaines, & autres seigneurs en grand nombre, tous en leur rang & ordre, fort bien montez & accommodez.

PVIS venoient messieurs les Cheualiers de l'ordre du S. Esprit, messieurs les Marefchaux, & Admiral de France, & Monsieur le Grand Escuyer: tous fort richement accoustrez & bien montez felon leurs dignitez & grãdeurs.

A P R E S tous lesquels Seigneurs fuiuoit monseigneur le Duc de Montmorancy Pair & Connestable de France, portant deuant la personne du Roy l'espee de Connestable nuë en sa main dextre: & estoit lediët Seigneur autant bien vestu & monté que son estat & dignité le requiert.

E T le Roy, apres auoir (ainfi que diët est) receu toutes les harangues, hommages & salutations des deffusdiët corps, communautéz & compaignies des officiers, bourgeois & habitans de sa ville de Rouën, & avec contentement les auoir tous veu passer, & apres eux grande partie de la noblesse & feigneurs de sa suite, en l'ordre, auquel ils le deuoient preceder en ceste fiëne tant ioyeuse & triomphante entree en sadiët ville de Rouën; descendit du theatre ou salle Royale: d'où il auoit le tout veu; & en l'habit auquel il estoit de fatin gris blanc, monta sus vn tresbeau cheual aussi gris blanc pommelé, fort bien porté sur ses membres; & comme la figure icy representee le demontre, tresrichement enharnaché; ayant selle & harnois couuerts de veloux cramoisi, chamarré autant plein que vuide d'vn large passément d'or, avec crespine & frange de fil d'or à l'entour, & aux extremitéz dudiët harnois.

Le portraict

Le portraict du Roy, s'acheminant pour entrer en la ville de Rouën.



A l'instat se trouerent aux costez de sa Maiesté mesfeigneurs les Duc de Montpensier prince du sang & pair de France , Gouverneur & Lieutenant general pour sa Maiesté au pais & duché de Normãdie, & autres Princes.

ET se rangerent auffi les Capitaines des gardes du corps du Roy aux ailes : Et à la fuite encores vn grand nombre de Seigneurs, Comtes, Barons, & Gentilshommes de la Cour.

LE Roy doncques ainfi monté & accompaigné s'achemina incontinent vers la ville, par le mesme chemin que tenoient tous ceux qui le precedoient, le long de la chauffee des Amurees. Et parueni qu'il fut iusques à l'entree du premier pont, se presenta à sa veuë vne masse de maffonnerie avec vn portique, le tout en forme de ruine: sur laquelle estoient taillez en bossé à la grandeur du naturel plusieurs maffons & manouuriers: & au plus haut de ladicte ruine, vn Amphion comme chantât & touchant sa lyre, aussi taillé en bossé. Le tout fait & peinct avec tel artifice, & si bien representant le naturel, que tout œil en estoit deçeu, estimant que ce fussent encor les ouuriers qui auoient trauaillé aux ouvrages de maffonnerie faitz pour ladicte entree du Roy, qui acheuassent ledict ouurage. Ce qui donna plaisir à sa Maiesté, & aux Seigneurs de sa fuite. Et partant en a esté icy exprimee la figure, pour aucunement satisfaire à l'œil du lecteur, qui n'en auroit rien veu.

Figure

Figure du Portique, ruines, & maf-  
*sonnerie representez à l'entree du premier pont.*



DE cest ouvrage la signification n'estoit moins belle,  
que selon le desir & espoir des spectateurs; donnant le tout  
à entendre, que comme l'ancien Roy de Thebes Am-

E

phion estoit si excellent en l'art de Musique , que par l'harmonie de sa douce voix & plaissant son de sa lyre (comme chantent les poëtes) il attiroit & assembloit les pierres & autres materiaux necessaires, dont furent promptement basties les murailles, tours & forterefles de la ville de Thebes: Auffy est si grande l'excellence des vertus de nostre Roy, qu'elle donne tresbonne esperance, que les ruines de la France se voirront en brief toutes repacees & restablies par la grande prudence, liberalité & autres vertus de sa Maiesté. Parquoy estoit escrit en lettre d'or, sur table de marbre noir au dessus dudit portique

GALLICARVM VRBIVM RESTITVTORI.

Et sous l'Amphion estoit ce vers Latin

*Moenia Thebarum cantante Amphione surgunt.*

Et vn peu plus bas, sur la niche qui estoit au costé dextre d'udit portique, cest autre vers

*HENRICO Gallum reparabitur auspice regnum.*

LE Roy se monstrant content & satisfait de la representation de ceste ruine & inscriptions d'icelle, ne s'auança gueres qu'il n'apperceust de front vn grand Arc de triomphe, basti d'œuure Ionique, porté sur le pont leuis de la premiere porte du grand pont; & ce d'ouurage fort admirable, n'ayant le tout pour son fondement que lediët pont leuis seul. Ce Theatre ou Arc triomphal estoit con-



struiēt de douze colomnes en façon de marbre blanc, assçauoir six de chaque costé; avec leurs soubassemens, chapiteaux, architraues, frizes & corniches dorees; de hauteur de dixneuf pieds & demy, de dixhuiēt pieds de laize, & de quatorze pieds de profondeur. Et au dessus de ces colomnes estoit esleué vn second estage, d'œuure de Corinthe, de hauteur de douze pieds & demy; ou estoit vn quarré perspectif, dedans lequel estoit representee en bosse vne femme gifante fus des ruines, avec deux leopards derriere elle: & sur sa teste estoit figuré en demy relief vn Ciel iectant abondance de larmes. Elle tenoit en sa dextre vn cueur, & auoit le bras & main gauche estenduë vers vne belle effigie du Roy, qui estoit semblablement representee dedans lediēt quarré, à la grandeur du naturel, & en son habit Royal, peinct & sursemé de fleurs de lys d'or: & tenant son sceptre de la main gauche, presentoit sa dextre à ceste femme pour la releuer. Ce qu'elle sembloit luy requerir par ces trois motz Latins escrits au dessous d'elle, sur l'entree de la porte, en lettre d'or.

## D A M I S E R A E D E X T R A M .

C E S T E femme avec ses deux leopards, ainsi couchee & atterrie sur ces ruines, representoit la Normandie; laquelle (comme presque toutes les autres prouinces de ce Royaume) a esté tellement destruiēte & ruinee par la calamité generale de ces dernieres guerres ciuiles; que ses pauuretez & miseres extremes ioinctes avec ses gemiffemens & prieres, ont faict en fin que la diuine bonté (icy entendue par ce Ciel larmoyant) en a eu pitié & com-

passion, & a reuni les cueurs des habitans d'icelle à vne sainte concorde & mesme volonté de viure deormais entre eux en bonne & continuelle paix sous l'obeissance de leur bon Prince & legitime Roy. Auquel representé (comme dict est) en ce mesme theatre, pour ceste cause elle monstroit vn cueur descouuert, signifiant luy rester seulement aprez tant de pertes son cueur & syncere volonté, de quoy elle puisse honorer sa Maiesté, & luy faire digne present. Et luy tendoit l'autre main, comme le suppliant imiter Dieu à son endroict, & luy apporter toute ayde & secours pour la releuer & restablir en son ancienne splendeur & felicité. Pour plus ample declaration de laquelle deuise furent faicts ces vers Latins, comme au nom de ceste desolee prouince parlant à sa Maiesté, ainsi que s'en suit.

*A* Duentas ô qui, populis laetúsque volensque,  
*Ante omneis dilecte polo, Rex maxime, Reges;*  
*Sic tibi regna polus, sic omnia vota secundet;*  
*Sic audire meas heic tu dignare querelas.*  
*Illa ego, quae florens quondam florente vigebam*  
*Pace; meos pompis Reges quae laeta superbis*  
*Excipere, ac dominos non vno munere ditis*  
*Oceani, ditisque soli cumulare solebam:*  
*Nunc longa infelix iaceo prostrata ruina.*  
*Martia nam nostro penitus cum sanguine nostras*  
*Hausit opes rabies, ciuilibus alta duellis;*  
*Et mihi cor solum nudumque infesta reliquit.*  
*Quae tibi grata igitur, meritis quae munera possim*  
*Digna offerre tuis, tanto vel digna triumpho?*

*Cor superest nudum mihi ; tu vice muneris ampli  
 Cor nudum hoc , ô Rex , bonus accipe , quaeso ; graueisque  
 Aerumnas cum flente polo miserare iacentis ,  
 Atque salutarem miserae mihi porrige dextram.*

A v deffus dudiēt fecond estage de ce mesme Arc, ou-  
 tre la corniche d'iceluy , estoient posez deux grands vases,  
 d'ou fourdoient deux branches de palme , qui se ioi-  
 gnoient l'vne à l'autre par le haut , en baissant leurs cymes  
 en forme d'vn demy-cercle , sous vne grande H couron-  
 nee : laquelle estoit esleevee & portee deffus icelles ; & au  
 deffous , dedans le vuide d'entre lesdictes palmes estoient  
 les armoiries du Roy ; sous lesquelles , sur vne table d'atten-  
 te en forme de marbre noir estoient escrits en lettres d'or  
 ces six vers François.

*O Rameaux d'Idumée aux vainqueurs ordonnez ,  
 Si du nom de H E N R Y vous n'estiez couronnez ,  
 Humilians sous luy vostre cyme rebourse :  
 Vous ne leur donneriez voz honneurs triomphaux ,  
 Non plus que le canal ne donneroit ses eaux ,  
 S'il ne les receuoit d'une plus haute source.*

P A R ces palmes aux costez des armes de sa Maiesté  
 estoit demonsté que , comme la palme par sa propriété  
 naturelle resiste tellement contre l'hiuer & iniures du  
 temps , qu'elle demeure tousiours belle , en sa verdure &  
 mesmes feuilles , sans en perdre , changer , ny muer aucunes  
 (selon le tesmoignage de bons auteurs) & tant plus elle est  
 chargee & pressée , tant moins elle cede ou s'abaisse , ains

resistant contre le fardeau se redresse tousiours vers le Ciel : Ainsy nostre vertueux Roy par sa prudence & confiance admirable a tousiours resisté, & resiste tres magnanimement à tous les effortz de ses ennemis, & aux abois de l'enuie : malgré laquelle son nom demeurera florissant à iamais. Et quand à ce que ces Palmes estoient en ce lieu representees comme courbees, & (contre leur dicte propriété naturelle) flechissantes leurs cymes sous le faix de ceste grande H couronnee qui estoit posee dessus, elles donnoient à entendre que la grandeur & excellence du nom du Roy (pour le renom de ses vertus & vaillances, & pour l'heur continuel de ses victoires) est ià en telle estime par tout le monde, que les palmes, lauriers, & autres telles choses dont coustumierement on honore les braues & victorieux guerriers, peuuent plustost estre par luy honorez, que luy apporter aucun accroissement d'honneur : Et sembloient par tel abaiffement & submiffion tacitement se recognoistre beaucoup inferieures aux merites de sa Maiesté ; & enseigner tous Princes & vaillans guerriers, que pour dignement l'honorer, & pour leur bien & instruction, ils se la deueroient tousiours proposer, comme vn tresbeau miroir, ou plustost vne vraye tige ou claire source de vertu & d'honneur : & qu'au lieu que l'on baille aux victorieux palmes & lauriers en leurs mains & sur leurs testes, on deueroit à l'aduenir les orner de diademes & couronnes ou seust escrit en belles lettres d'or le nom de H E N R Y, (comme elles en estoient lors couronnees) pour tesmoigner publiquement combien l'exemple & memoire d'vn si vaillant & magnanime Roy leur auroit apporté d'instruction, de courage, & de bon heur en leurs

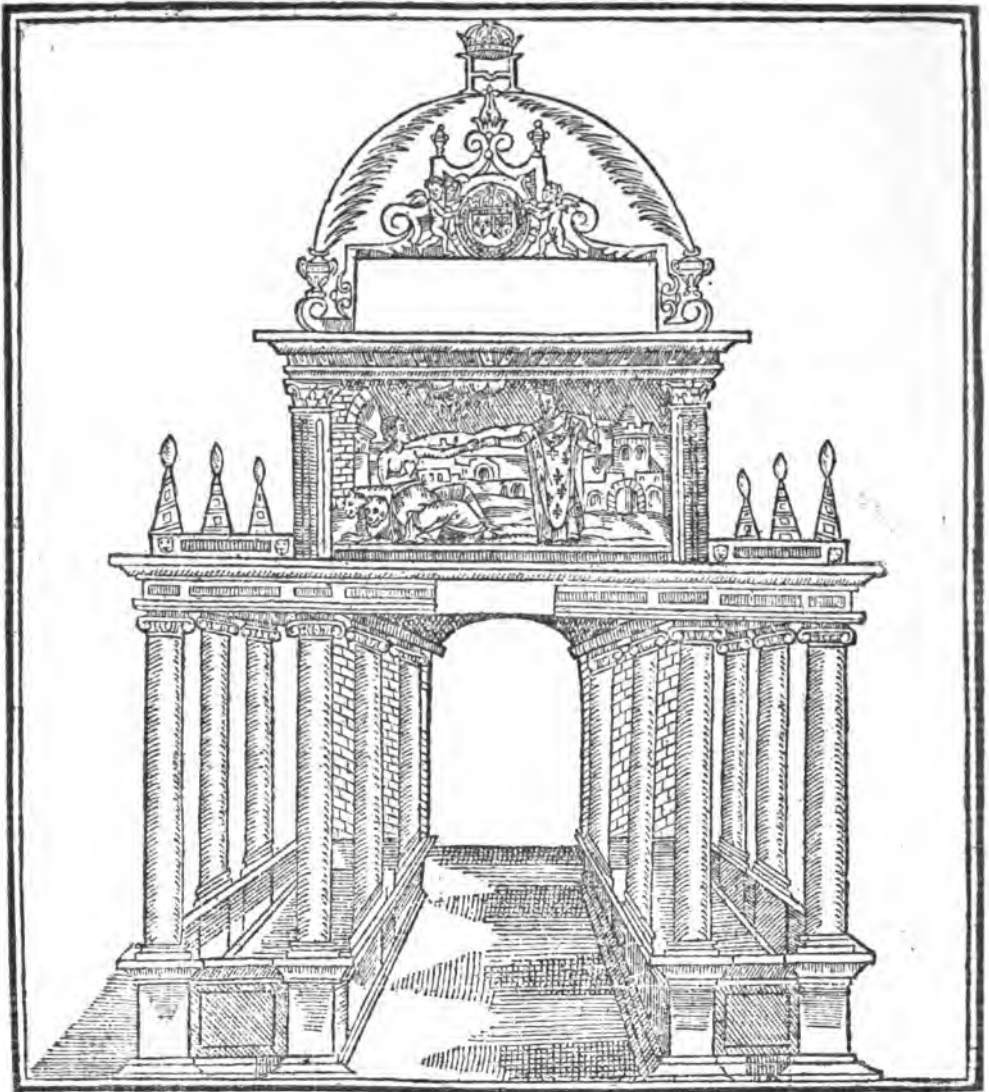
entreprinſes & victoires. Sur le ſubieſt de laquelle deuife, outre les precedens vers François, furent auffi faiſts ces vers Latins.

*HENRICO meritas cum palmas nollet Idume  
Mittere, ne ramis penitus ſorderet adentis :  
Non eget HENRICVS, dixit Victoria, palmis.  
Qui numerat quoties victricia rettulit arma,  
Vnam hic, aut geminas victor plureſve duabus  
Geſtet ouans palmas, fortis praeconia dextrae :  
At quem PERPETVVM VICTOREM fama per omnes  
Didita perpetuo celebrat fauſtiſſima terras,  
HENRICVM innumeris geſtandis brachia palmis  
Quidnam onerare iuuat ? Quin palmae, quin ego lauri  
Faxo vt ab HENRICO poſthac decus omne peteſſant.  
Atque mihi, atque olim victoribus aurea frontes  
Sola coronabunt HENRICI nomina, dixit.  
Heic ideo ſuperant HENRICI nomina palmas.*

P O V R acheuer de deſcrire & ſpecificier tout l'ouurage & representations de ceſt Arc ou theatre, il ne faut omettre, que le plancher d'entre les douze colomnes qui portoient le tout, eſtoit peinct en lambris, avec compartimens dorez & tresbien ordonnez, ou eſtoient les armoiries de ſa Maieſté tenues par deux Anges. La hauteur de tout ce dict ouurage, depuis rez de chauffee iuſques & compris l'amortiffement, eſtoit de quarante deux pieds à toiſe, la face de dixhuiſt pieds de laize, & la profondeur de quatorze pieds comme dict eſt. Dont la figure eſt icy representee.

**Figure de l'Arc de triomphe qui**

*estoit à la premiere porte du grand pont du costé des faux bourgs.*



PASSANT le Roy plus outre dix ou douze pas seulement,  
entre

entre le Chasteau dudiſt Pont, & le pauillon de la ville ; il ouït vne grande & fort plaifante harmonie de Muſique de voix & ſons d'inſtrumens meſlez enſemble , procedant d'enhaut ; & parmi le tout eſtoit entendue vne voix aſſez graue comme de Dieu, parlant & commandant aux eſprits & intelligences Cœleſtes ainſi que ſ'enſuit.

*Eſprits des Cieux mouuans, ſtables Intelligences,  
Fendez ſoudain la voye à l'Eſprit qui deſcent,  
Pour faire dans vn Ciel gros de mille influences,  
A vn Monarque unique vn unique preſent.*

*Ce Monarque eſt mon Oindt ; il me craint , (t) ie l'aime ,  
Rendez luy de l'honneur , & l'honneur ſera mien.  
Tout Roy d'homme eſt fait Dieu : c'eſt vn autre moy-meſme,  
Qui ſur terre diſpoſe & du mal & du bien.*

Et au meſme inſtant s'ouurit ſur la teſte de ſa Maieſté vne grande nuee deſcouurant vn Ciel ſphærique fort artificiel , & plein d'vne infinité d'eſtoilles & aſtres flamboyã, avec tous les ordres des corps Cœleſtes y figurez, & donnans telle clarté, qu'ils eſbloüiſſoient les yeux des regardans. La Sphære de ce Ciel ſe tournoit ſur ſon puiot, de mouvement contraire à la voulte qui l'embrailoit ; & toutes deux alloient d'vne admirable roideur & viſteſſe. Du milieu d'icelle Sphære ſortit vn Ange ſi industrieuſement & artiſtement fait, & ayant ſes mouuemens ſi faciles, ſi promptz & ſi libres, qu'il ſembloit eſtre viſ : Et deſcendant il preſentoit au Roy d'vne main vne couronne d'or, & de l'autre vne eſpee dedans ſon fourreau couuert de fleurs de lys d'or , & enſemble luy prononçoit ces vers qui

enfuiuent , par le moyen & industrie d'un enfant , reson-  
nant fa voix dedans vn canal qui la venoit redonner bien  
intelligible dedans le corps dudiçt Ange.

*Monarque arreste toy , le Monarque Cæleste  
Te donne ceste espée avecques le bon iour.  
Pren la ; mais en ton heur retiens vn cœur modeste :  
Qui s'esleue , chet bas , & de Dieu perd l'amour.  
Il t'a donné l'espée aux camps victorieuse ,  
Et celle qui ne peut à nulle autre ceder :  
Une de paix restoit , que ta main glorieuse  
Reçoit ores d'enhaut pour cy bas commander.*

*Trois fois grand par ces trois , tu peux trois fois heureuse  
Rendre sous toy la France , & ton sceptre agrandir.  
Trauaille aprez ce bien. La peine est gracieuse  
Qui faiçt dessus le front mille lauriers verdir.*

A P R E Z que cest Ange eut ainfy parlé au Roy , & ac-  
compli sa legation , il remonta au Ciel incontinent , & en  
remontant fut derechef entendu clerement proferant ces  
autres vers.

*Resiouissez vous Cieux , de la Paix qui vous laisse ,  
Pour retourner en terre habiter sous H E N R Y ;  
Qui pour l'heur du prochain ne rend point d'allegresse  
Merite que du sien on soit vn iour marry.*

*La terre en face autant , & de fleurs se tapisse  
Sous les pas de ces deux : aussi bien desormais  
Tout en elle croistra sans humain artifice ,  
Car tousiours l'âge d'or est ou regne la Paix.*



*Et viue bien heureux , viue content ce Prince,  
 Qui chef de guerre , est fait chef de Paix aujourdhuy :  
 Du monde il ne fera qu'une seule prouince ,  
 Et s'il y a des Roys , ils seront Roys sous luy.*

P A R toute ceste diuine & Cœleste melodie , & par la beauté de ce Ciel artificiel , grande splendeur & clarté de ses corps tant lumineux , si promptement descouuerte par l'ouuerture de la nuee; sembloit estre representé à sa Maiesté, combien aprez la reünion des cueurs & affections de tous ses subiects de ceste prouince de Normandie sous son obeissance , leur commune ioye & allegresse , & tous les honneurs qu'ils luy faisoient vnaniment en ceste sienne triomphante entree , estoient plaisans & agreables à Dieu & à tous les Cœlestes & bienheureux esprits; qui sembloient au mesme temps en donner certain tesmoignage, non seulement par ceste belle fiction & representation de leur ioye, mais aussy par la vraye clarté du Ciel & grande ferenité de l'air: dont Dieu (qui souuerain auteur & moteur du Ciel & corps Cœlestes , dispose des saisons des iournees des pluyes beau temps & autres effectz d'iceux à sa volonté) fauorisoit & le Roy & ses subiectz; leur donnant au milieu de tant de pluyes froidures vents & brouillars, dont toute ceste saison Automnale fut continuellement accompagnée, ce iour seul si beau, si cler, si doux & ferein, qu'il sembloit que ce fust l'un des plus beaux iours de l'Esté, destiné & reserué pour commodement & selon que chacun le desiroit celebrer ce triomphe Royal, & entree tant memorable. Laquelle estoit comme vn bon & vray augure de la paix generale de tout ce Royaume, & de la

Chrestienté. Ce qui sembloit aussy estre representé à sa Maiesté, par l'artificielle descente & legation de cest Ange. Car il luy presentoit ( comme auons des-ia dict ) d'une main vne couronne d'or, qui signifie la dignité, puissance & autorité Royale; & de l'autre, vne espee en son fourreau tout semé de fleurs de lys d'or, qui est vn vray symboule de paix: faisant entendre par ce moyen, que comme Dieu l'auoit establi Roy, pour commander sur ses peuples, & luy auoit donné la puissance de defendre & conferuer sa Couronne, & veindre ses ennemis, aussy esperoit on qu'il luy donneroit en brief & à tous ses subiects vne bonne paix generale. Par la reception & entretenement de laquelle luy regnant heureusement avec toute clemence & douceur, sans doubte ses Royaumes seroient pour refflorir tellement en toutes richesses & felicitez, que son regne pourroit estre à bon droit nommé à l'aduenir Regne ou siecle d'or; ainsi qu'il est assez clerement exprimé par les precedens vers François: Outre lesquels auoient aussy esté faictz pour la legation dudit Ange ces quatre vers latins.

*Qui tutelarem tibi, victoremque merenti  
 Omnipotens exercituum Dominus dedit, ô Rex;  
 Idem pacalem tibi dat pacis Deus enssem;  
 Vt proprios placida populos in pace gubernes.*

# Figure du Ciel , qui estoit entre le

*Chasteau du Pont , & le pavillon de la ville : dont vn Ange descendoit apportant au Roy l'espée de Paix.*



LE Roy ayant oüy la Musique , veu ce Ciel artificiel & belles choses representees en iceluy , & entendu les vers cy dessus recitez par l'Ange , continua son chemin par

deffus le grand Pont: des le bout & entree duquel commençoit vne double haye de foldatz fort proches les vns des autres; qui continuoit tout le long des ruës par ou deuoit passer le Roy iufques au grand portail de l'Eglife de nostre Dame. Et estoit le deuant des maisons desdictes ruës de costé & d'autre orné de belles & riches tapifferies, que les habitans y auoient tendues, chacun endroit foy, le mieux qu'il leur auoit esté possible. Incontinēt l'artillerie de la ville, qui estoit en grand nombre rangee deffus les quays, & celle du chasteau du vieil Palais commencerent à ioüer; comme auffi celle des nauires, & autres vaisseaux estans fur la riuere: Et redoublerent par plusieurs vollees, avec le son de leurs trompettes, tambours & clerons. Et auffi tost parurent du costé d'amont fur la riuere, trois galleres & deux nauires dressez & equippez en guerre, sçauoir est les galleres à la mode estrangere, & les nauires à la Françoisise: pour faire entre eux vn combat naual, & donner plaisir au Roy. Ce qu'ils demonstroient vouloir commencer, par escarmouches qu'ils faisoient de part & d'autre à coups de canon & harquebufes: mais le Roy considerant le peu de temps & de loisir qu'il auoit pour voir tout ce combat, à cause des autres singularitez qu'il desiroit voir ce iour dedans la ville; fait faire commandement de remettre ledict combat à vn autre iour, & ne voulut s'arrester plus longuement fur ledict pont: parquoy passant outre, arriua incontinent à la porte de la ville.

DE laquelle porte la maiffonnerie estoit ornee & enrichie de beaux & conuenables ourages de Dorique & Rufique: & fur icelle y auoit vn daiz fait de comparti-

mens perçez à iour : dedans lequel estoit vne bande de ioüeurs de cornet , qui commencerent à iouer & sonner fort melodieusement à la venue du Roy , ayans pour la lettre & subiect de leurs sons & Musique les vers Latins cy aprez inferez ; Combien que toutesfois iceux vers auoient esté faicts pour estre employez en autre endroit , si la briefueté du temps donné pour preparer & dresser tant de beaux ouurages & spectacles de ceste ioyeuse entree, eust permis entierement executer le tout selon les inuentions & desseings , & ainsi que l'on le desiroit. Car ils furent composez pour accompagner trois grandes statues ou figures que l'on auoit deliberé représenter en ceste entree , & placer ensemble en certain autre lieu commode ; assçauoir , l'une d'un Roy armé , représentant Euagoras ancien Roy de Salamis en Cypre , qui par sa vaillance & vertu recouura le Royaume de ses ancestres occupé par les Phoeniciens estrangers ; La seconde , & troizième , de deux Empereurs Romains , en leurs habits imperiaux ; La seconde représentant Titus fils de Vespasian , lequel pour sa douceur & clemence fut appelé *Orbis amor* , & *Humani generis deliciae* : & se confiant tellement en son innocence , qu'il contemnoit tous les faux bruits que plusieurs faisoient courir de luy , aima tant la paix & douceur qu'il ne vouloit estre faict recherche de ceux qui l'auoient offensé , mesmes pour auoir attenté contre sa personne & son empire. Et la troizième représentant aussi Traian , qui fut sur tous tresbon Empereur de Romme , & vaillant ; mais duquel l'honneur de ses faicts d'armes , quoy que tresgrand & admirable , fut encor surmonté par sa douceur & humanité. Car il fut fort gracieux , priué & liberal enuers tous : aimant les

gens de bon vouloir & de bon esprit; & donnant aux villes force belles franchises, à cause dequoy il fut estimé approcher de la diuinité. Toutes lesquelles choses ne se pouuant plus dignement dire d'autre Prince que de nostre Roy; sembloit qu'à bonne raison il pouuoit aussi estre non seulement comparé, mais pour le merite de ses vertus beaucoup preferé à ces trois personages, quoy que grands, & celebres par l'antiquité pour trois des plus dignes Roys & Empereurs qui furent onques: Pour quoy mieux donner à entendre auoient esté faicts cesdicts vers Latins qui ensuiuent.

*Quis nouus Euagoras regnum heic sibi vindicat? ecquis  
Orbis amor Titus hic? Bonus hic quis & aurea laetis  
Secula Trajanus populis cum pace reducit?*

*Qui venit & lauro cingendus ☉ ilice multa  
Marte potens, Regum stirpis decus, aemulus almae  
HENRICVS quartus fidei rex noster auorum.*

*Euagora atque Tito, Trajano augustior ipso,  
Urbi restituit ciues & ciuibus urbem.*

*O longum Rex re, ceu nomine fit BONVS ORBI.*

A v deffus de ce daiz qui estoit sur ladicte porte de la ville, estoit esleuee en bosse vne grande figure de femme, coiffée & accoustree à l'antique; laquelle ouuroit son sein avec ses deux mains, & auoit deuant elle vn Agneau se dressant & posant l'vn de ses pieds sur son giron. Et aux deux costez de ladicte femme estoient aussi esleuez en bosse deux grands Tritons tenans chacun vn cor ou conque de mer en vne main, & vn trident en l'autre.

P A R semblable aux costez dudiçt daiz , sur la corniche de la porte deux Amours tenans chacun d'une main vne armoirie du Roy , & de l'autre vn flambeau ardant, montez l'un sur vn grand Chien , & l'autre sur vn Taureau, le tout fait & esleué en bossle. La figure de ladicte femme representoit la noble & antique cité de Rouën, laquelle faisoit apertement voir au Roy la bonne volonté & affectiõ qu'elle a, de luy faire seruice. Les Tritons sonans de leur cor representent le fameux commerce & traficq maritime que ladicte ville a par toutes les parties & nations du monde: L'Amour porté sur le Chien, signifie la fidelité des habitans de la ville enuers leur Prince: celui porté sur le Taureau, denote l'amour obeissant desdicts subiects. Sous la figure de ladicte femme estoit escrit en lettre d'or sur table figuree en marbre noir ce mot Latin *J M P E R A*. Et au milieu dudiçt daiz estoit semblablement escrit en lettre d'or,

*O B E D I E N T E S V S Q V E A D M O R T E M .*

Surquoy furent aussi faitz ces vers Latins:

*Quanta fides & quantus amor sit , quanta voluntas  
Parendi tibi , Rex , hæc pectora nuda loquuntur :  
Agnus ut , ad mortem vsque tibi parebimus omnes.*

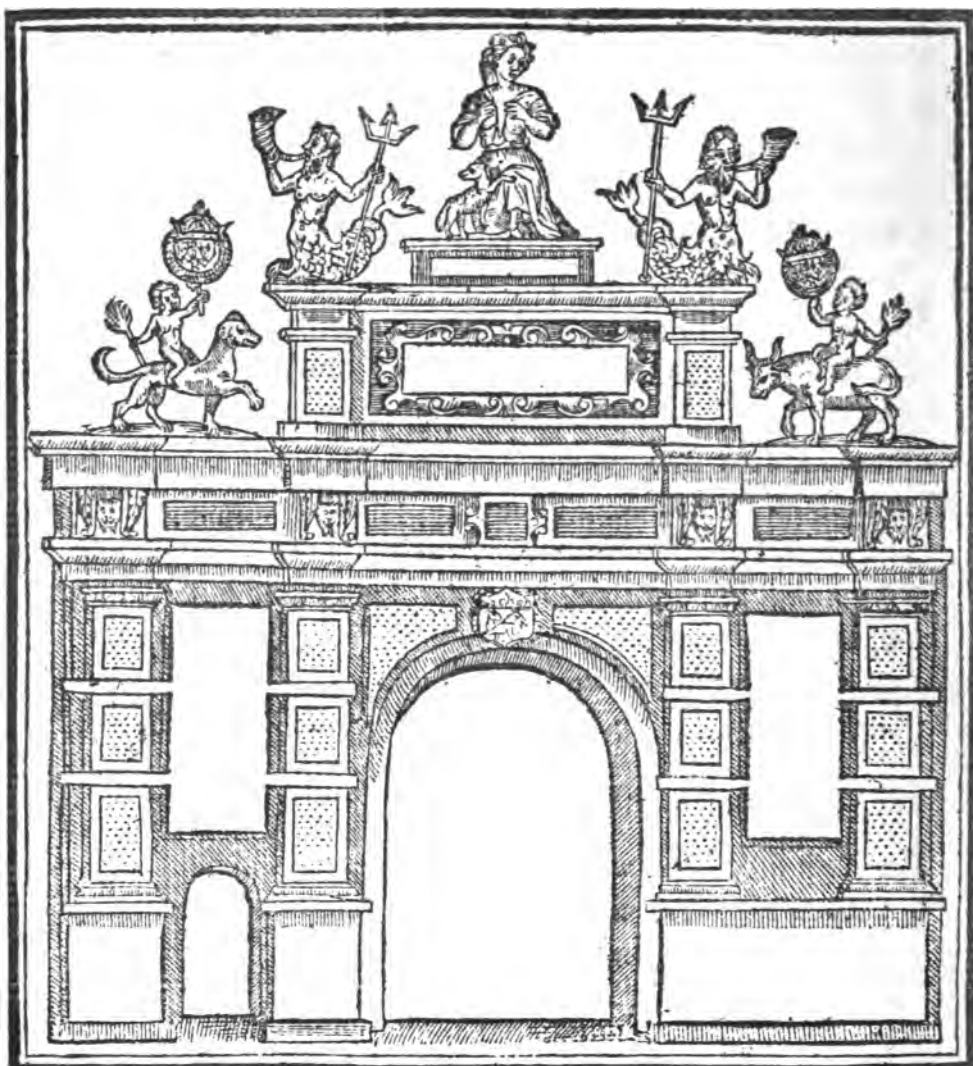
Sous la figure du Chien estoit escrit

*D V X A M O R E S T F I D E I .*

Et au deffous de celle du Taureau.

*V I R E S F R A E N A N T V R A M O R E .*

## Figure de ladicte porte.



EN ceste porte, au dedans de la ville, estoient les quatre Conseillers Escheuins modernes descendus de dessus leurs cheuaux , attendans le Roy : auquel ils presenterent

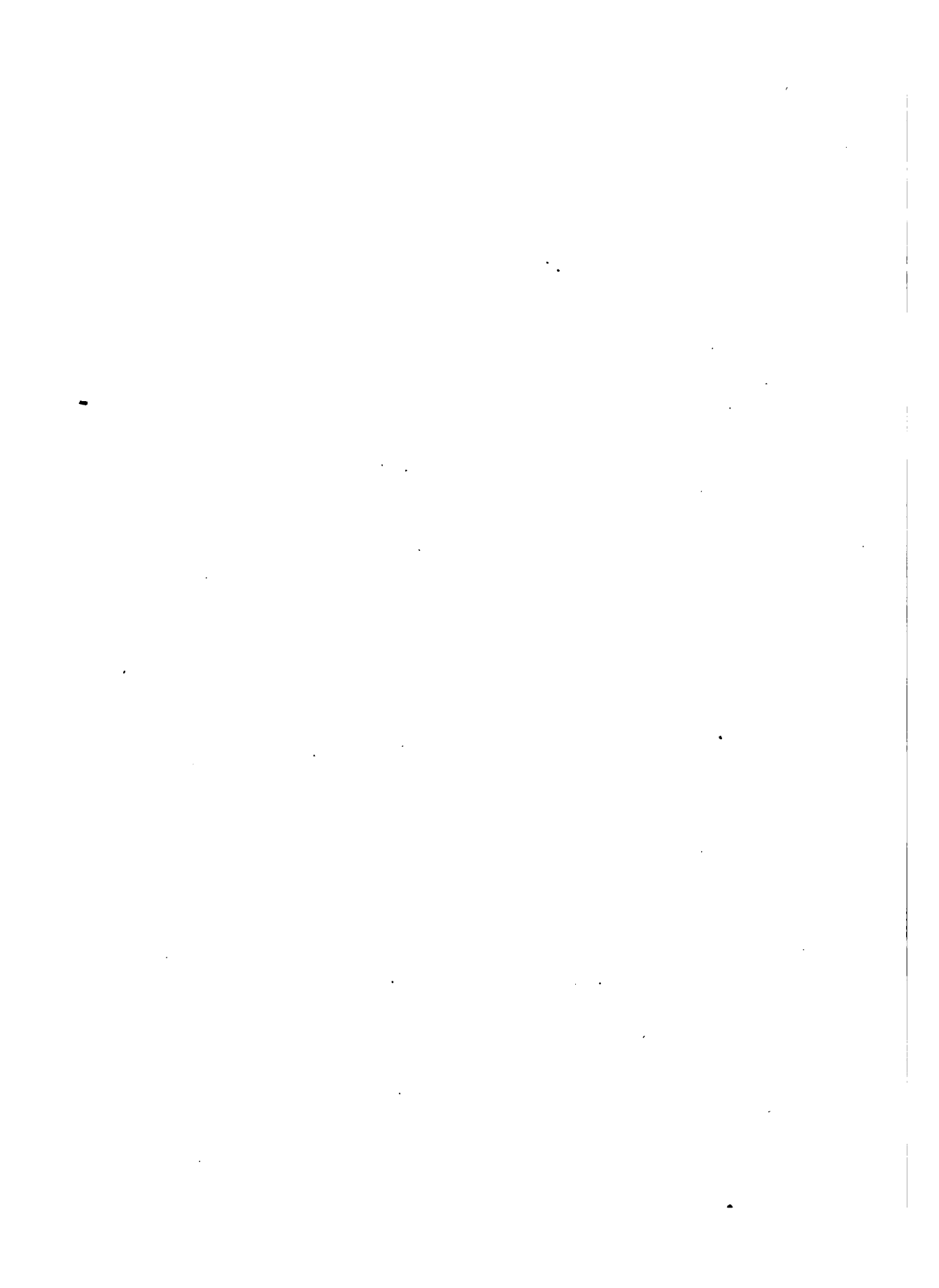


# Portraict de HENRY III Roy de

*France & de Navarre, marchant sous son poile triumphal porté par les Eschevins modernes de sa ville de Rouën, à son entree audict lieu.*



Αλλοις μὲν θεὸς ἄλλα μέλειν βασιλεῦσιν ἔδωκε·  
Νικᾶν δ' Ἐρρίκου καὶ σαζέμιο, ἠδ' ἀγαπήσαι.



vn poile de veloux cramoufi violet brodé de fil d'or, & enrichy des armoiries de France, & de Nauarre, de Normandie, & de ladicte ville, accompagnez de fleurs de lis de fin or, avec la frange & crespine de fil d'or & foye cramoufi violet, le fond de taffetas auffi de pareille couleur, peint en or des armoiries & deuifes de sa Maiefté.

LE Roy estant foubz lediçt poile que portoient lesdicts quatre Conseillers Escheuins modernes estans à pied & ayans leurs testes nües, s'aduança amont la grand' ruë du grand pont, iufques au detour de la ruë aux Ouës, ou estoit esleué vn haut & superbe obelisque quarré, de soixante & cinq pieds de hauteur, porté à iour fur quatre harpyes posees aux quatre coings d'vn pedestal de hauteur de neuf pieds, portant en son esquarriffeure cinq pieds de large de chacun costé. Tout le long des quatre costez estoient representez en figure de bronze departies en neuf afragales ou pans, tous les labours d'Hercules, avec telle perfection d'ouurage, qu'il sembloit que ce fust vrayment bronze. Au dernier & dixiesme afragale, vers la pointe & amortissement de cest obelisque estoient figurees les armoiries de sa Majesté, avec vne grande fleur de lis: au dessus de la pointe & extremité naissoit vn grand soleil d'or luisant, opposé au Soleil de Midy; qui donnant de ses rayons alencontre, le faisoit briller d'vne admirable clarté. Iceluy Soleil estoit seulement porté fur la pointe de l'vn de ses rayons portant vne grande H couronnee. Tout le corps de ce grand obelisque, representoit les actes genereux & laborieux du Roy, comparez à ceux d'Hercules. Le Soleil representoit l'illustre personne de sa Maiefté. Les

Harpes ployez & atterries sous le faiz de ceste grande masse denotoient l'Enuie subiuguee sous la force de la vertu. En l'une des quatre tables du pedestal du costé vers le pont estoient escrits en lettre d'or ces quatre vers François,

*Hercule & Henry sont semblables  
En vertus , en diçts , & en faiçts:  
Sinon qu'Hercule est dans les fables ,  
Et Henry dedans les effects.*

Surquoy furent aussi faiçts ces vers Latins pour l'une des autres tables.

*Amphitryoniades , & Theseus anti ferarum  
Monstra peremerunt , HENRICVS major utroque  
BORBONIDES , Regum decus (t) lux aurea secli,  
Monstra hominum domat ac scelerum, victorque triumphat.*

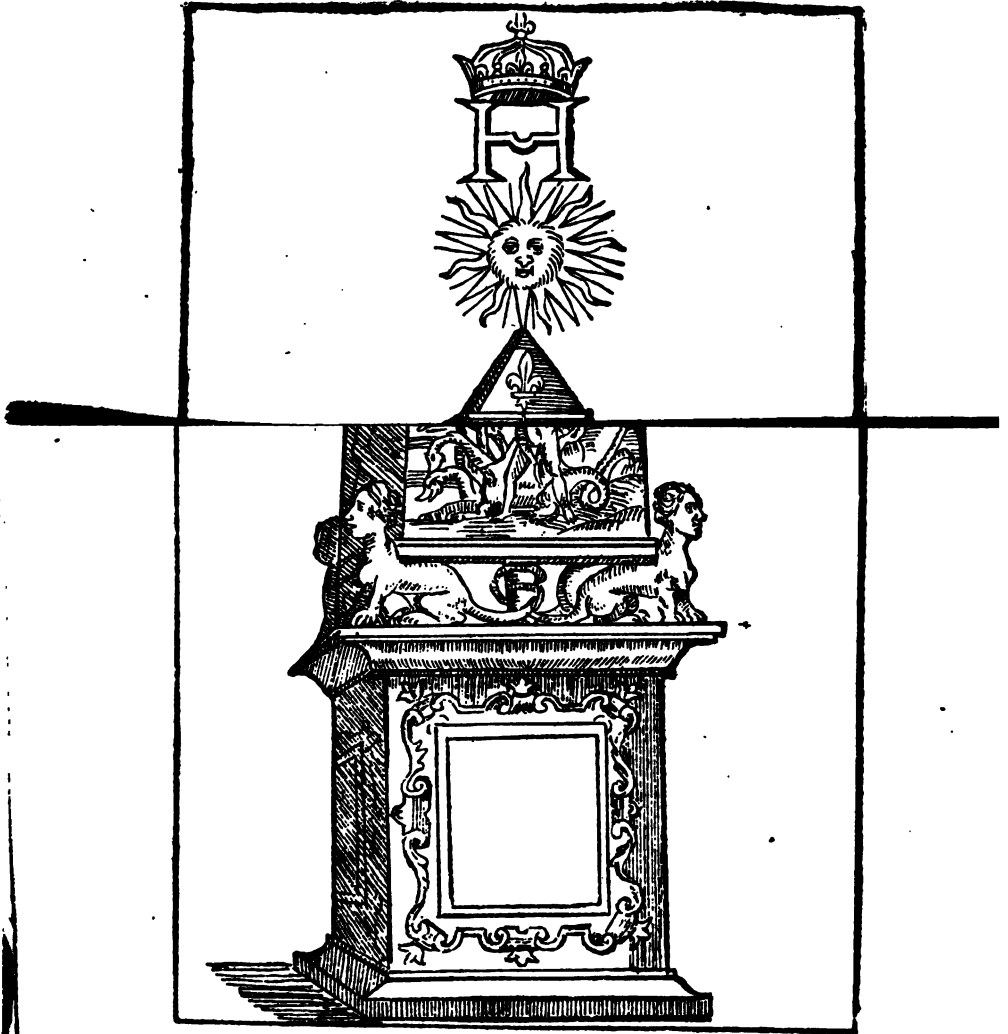
EN l'autre table vers le costé de l'Eglise de nostre Dame, estoit par semblable escrit en lettre d'or.

#### HERCVLES GALLICVS.

Et la quatriesme table restoit sans nulle inscription, signifiant le grand espoir , & attente d'autres vertus & faiçts heroïques que doit acheuer sa Maiesté.

Figure

Figure de l'Obelisque, qui  
estoit en la ruë du grand pont, au detour de  
la ruë aux Oües.



.....  
.....  
.....  
.....  
.....



LE Roy ayant contemplé ce magnifique ouurage vray hieroglyfique de ses vertus, detournant à main gauche, entra dans la ruë aux Ouës, & estant au milieu d'icelle, les quatre Quarteniers de ladicte ville descendus de leurs cheuaux prindrent des mains des Conseillers Escheuins modernes le poile sous lequel estoit sa Maieité, qu'ils porterent tout le reste du chemin estans à pied & leurs testes nuës: & lesdicts quatre Conseillers Escheuins remonterent à cheual pour aller reioindre le corps de la ville.

POURSVIVANT son chemin de la ruë aux Ouës, par deuant l'Eglise de S. André, se presenterent de front à sa Majesté deux grandes figures taillees en bosse, de sept pieds de hauteur portees sur deux grands vases, de hauteur de huit pieds (comprins leurs gorgerins & astragales) & de cinq pieds de diamettre, qui font quinze pieds de circonference. Les pedestats sur lesquels estoient portez lesdicts vases auoient cinq pieds en quarré, & de hauteur quatre pieds, ces deux figures estoient placees en la separation de la ruë de la Viconté, & de la ruë du Merrain. L'une d'icelles representoit la victoire du Roy, tenant en vne main vne couronne, & vn sceptre, & de l'autre vne palme: A ses pieds estoit la figure de l'ennemy subiugué avec plusieurs trophées & despouilles de guerre, & sous ses pieds au plus haut du vase estoient escrits en lettre d'or ces mots Grecs

ΣΤΑΣΙΜΟΣ ΝΙΚΗ.

L'AUTRE tenant en l'une de ses mains vne espee, & en l'autre vnes balances, avec plusieurs masques estans à ses pieds, denotoit la Iustice: & estoient escrits en lettre d'or au

haut de son pedestal ces mots Grecs

Ο ΣΥΔΕΡΚΗΣ ΔΙΚΗ.

Entre les deux figures pendoit vne table en forme de marbre noir, ou estoient escrits en lettres d'or, ces quatre vers François.

*Les Rois qui par honneur portoient le nom d'Auguste,  
Et le nom de Cesar des histoires chery,  
Reconnoissans Henry plus vaillant & plus iuste,  
Ne voudront plus porter que le nom de Henry.*

Sur la signification de ces deux figures furent auffi faicts les vers Latins enfuiuans; aſſçauoir ces trois sur la Victoire,

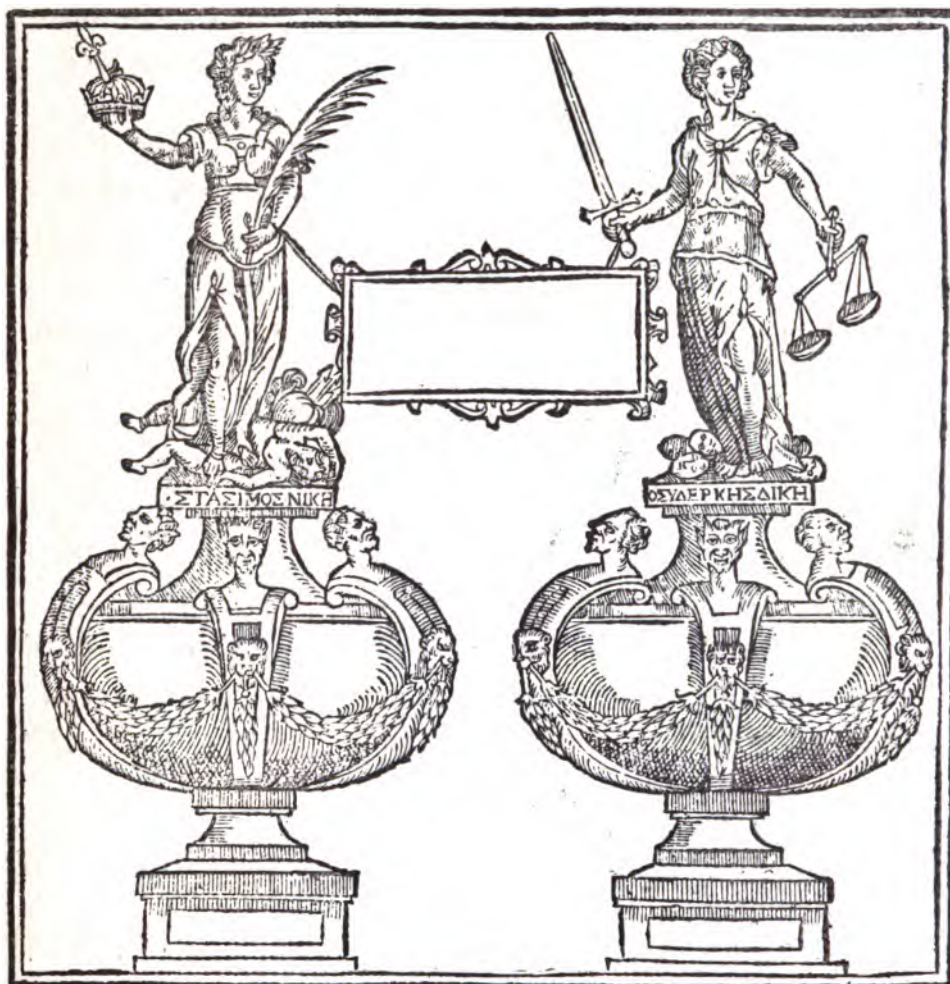
*Quæ te heic expectans , positis stat firmiter alis,  
Palladia qualis Victoria stabat in vrbe ;  
Francorum aeternùm fore se , REX; te duce , spondet.*

Et ces autres, sur la Iustice,

*Quæ sine larua , oculis heic acribus omnia latè  
Iustitia aspectat , populis te HENRICE iuuante ,  
Lance tuis iusta (†) gladio ius vindice reddet.*



## Les figures de Iustice &amp; Victoire.



LE Roy continuant son chemin par la rue du Merrain apperçeut vne haute colonne en façon de iafpe , de hauteur de vingt quatre pieds (comprins son pedestal , baze & chapiteau ) ayant par le bas deux pieds de diametre esleuee sur vn grand embassement de six pieds de haut , placee

dans la grande ruë du gros Orloge, & opposee au front de ladite ruë du Merrain. Sur icelle colonne estoit portee en bosse à la grandeur du naturel, la figure de la Renommee qui tournoit artificiellement de toutes parts, tenant en sa main dextre vne trompette quelle embouchoit & faisoit sonner de fois en autre, & principalement lors que le Roy passoit. Elle auoit en son dos deux grandes ailes, & sous ses pieds vne teste de mort, & en sa main senestre vne grand' H couronnee. Au soubassement de ladicte colonne, & sur la plus haute corniche de son pedestal, estoit assise la figure de l'Histoire sculpee en bosse, tenant vn liure ouuert en sa main, & l'œil dressé en haut vers la figure de la Renommee. Au dessous & plus bas vers le pied du dict pedestal, estoient aussi releuees en bosse les figures de la Guerre & de la Paix, tenans à leurs pieds vne Furie enchainee: & entre les deux figures de la Paix, & de la Guerre, vn Lion, qui iettoit vn essain d'abeilles de sa gueulle. Au milieu du pedestal, estoient escrits en lettre d'or ces vers Latins.

*Delicium Historiae ac Famae, sed vera canentis,  
HENRICVM Reges exemplar habete futuri,  
Vt faustè populos ☿ bello ☿ pace regatis.*

Et au dessus de la figure du Lion;

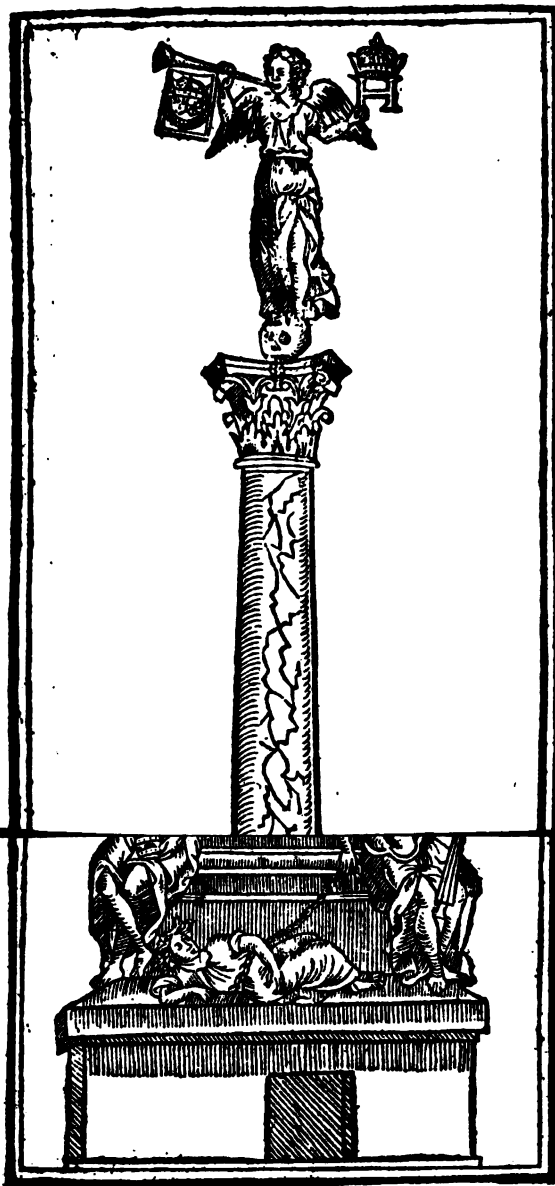
EX ORE FORTIS MANSVETVDO.

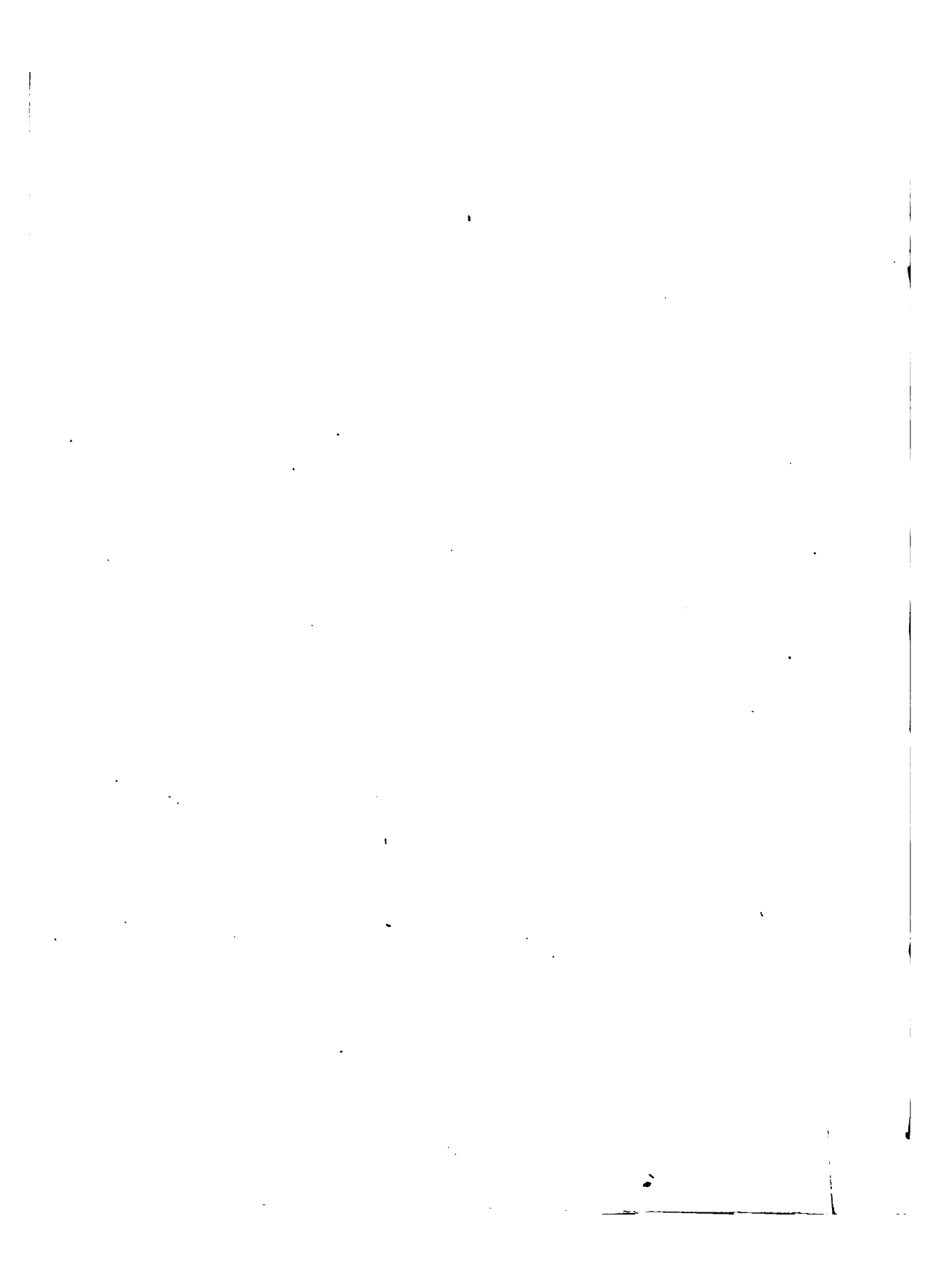
CESTE colonne, avec toutes ses figures enrichies d'or, & viues peintures representoit la longue & permanente duree du renom, faicts, & gestes du Roy.

La figure

# La figure de la Renom-

*mee Royale esleuee sur vne colombe dans  
la ruë du gros Horloge deuant la  
ruë du Merrain.*





PAR ceste grande ruë le Roy paruint iufques deuant l'hostel commun de la ville, passant par deffous la voulte du gros Orloge, ouurage autant beau & exquis qu'il en foit en Frãce; lequel de nouveau auoit esté nettoyé & rafrefchy pour faire honneur à sa Maiefté. Deuant ceste maison commune de la ville, estoit dressé vn gracieux & plaisant Iardin, accompaigné d'vne tresbelle tonnelle en façon de dôme, compofee de toutes fortes d'arbriffeaux & fueillages verds, avec deux grands portiques de pareille verdure, & au dehors d'icelle estoient dressées douze grandes colonnes retorfes avec leurs foubassemens & chapiteaux faits à ouurage de Corinthe de hauteur de douze pieds: le tout faiët de semblable verdure. Sur ces douze colonnes estoit portee vne grande corniche hors œuure environnant lediët dôme; & sur le parmy d'iceluy s'esleuoit vn amortiffement aussi de forme spherique, porté sur six petits pilastres de verdure de six pieds de haut treffez en forme de menuiserie: le tout si gentiment & mignonnement faiët, que le bois taillé & menuisé au cifeau ne pourroit estre mieux. Toute ceste tonnelle portoit de hauteur depuis le bas iufques au dernier amortiffement de son dôme, vingt cinq pieds, & faize pieds en son diametre par le bas. Entre ces verdures pendoient plusieurs fruiëtts imitãs le naturel, avec diuerfité de petits oyseaux artificiels chantans chacun son ramage, par le moyen de plusieurs instrumens & voix articulees: Ce qui donnoit vn grand contentement & plaisir. A costé le long de la muraille de l'Eglise de nostre Dame de la Ronde, y auoit vn boccage en perspectiue, ou estoit representee la metamorphose de Daphné. De ce bois sortit vn grand Dragon representant le ser-

pent Python qui vomissoit par la gueulle & narines des flammes & espees fumees artificielles: & à l'oree de ce taillis estoit aussi Apollō representé par vn ieune homme de cheueleure blonde, accoustré à l'antique, & vestu d'vn hoqueton de taffetas bleu celeste, avec les hauts de manches à lambeaux de fatin iaune. Le bas ou pannee du hoqueton, qui lui descendoit sur le genoil, estoit couuert de grandes bandes ou lambeaux aussi de fatin iaune; & le tout chamarré de passément d'argent. Il auoit les bras & iambes couuertz d'vn taffetas de couleur de chair coufu au iuste; les brodequins de fatin incarnat brodez & chamarrez de clinquant d'argent, & sa teste enuironnee d'vn chapeau de laurier: il tenoit vn arc en sa main, & pendoit en escharpe sur son dos vn carquois plain de fleches; & s'adresant à la personne du Roy, lors qu'il passoit par deuant ce bois, luy prononça les vers François qui ensuiuent.

*Puis qu'un nouveau Python dedans Lerne nourry  
Me rassaut derechef; ô grand Dieu du tonnerre,  
Donnez à vostre fils vn tel bras qu'à HENRY,  
Pour dompter comme luy les monstres de la terre.*

Puis il entra en combat contre ledict serpent, qu'il tua avec plusieurs coups de trait, se parant agillement des mouuemens furieux de ceste beste, fort bien representez par celuy qui la faisoit mouoir. Ce combat fini, & le serpent estendu mort par terre, ce ieune adolescent s'adresant derechef au Roy, luy recita ces autres vers François.

*O grand Roy que le Ciel fait en terre habiter  
Pour tesmoigner de luy aux hommes les miracles :  
Par la mort de Python que tu m'as veu dompter,  
Tu congnois qui ie suis , escoute mes oracles.*

*En la paix des François ton bon heur n'est borné.  
Par toy la mesme paix au monde sera mise  
Reduit deffous ta main : car il est destiné,  
Qu'il n'ait plus de ton temps qu'un Roy , & qu'une Eglise.*

*Luy qui n'est à l'amour d'un seul monarque enclin,  
Après avoir fuy ton pied qui le talonne,  
Se doit comme Daphné laisser prendre à la fin,  
Et deuenue Laurier te seruir de Couronne.*

*Nul ne t'empeschera qu'il n'augmente ton los,  
Car ta lance , l'honneur des futures histoires,  
En lettres de pur sang doit grauer sur le dos  
Des ennemis vaincus , l'hymne de tes victoires.*

*En vain donc pour trancher le cours de ce bon heur ,  
L'Espagne à contre toy ses enseignes tournees:  
Bien tost elle sçaura par son propre malheur,  
Que qui s'oppose à toy , s'oppose aux destinees.*

*Car ta masle vertu , seule pareille à soy,  
Voguant comme vne nef par dessus les defastres,  
Fera que tes haineux se haussans contre toy,  
Au lieu de t'abaisser , t'esleueront aux astres.*

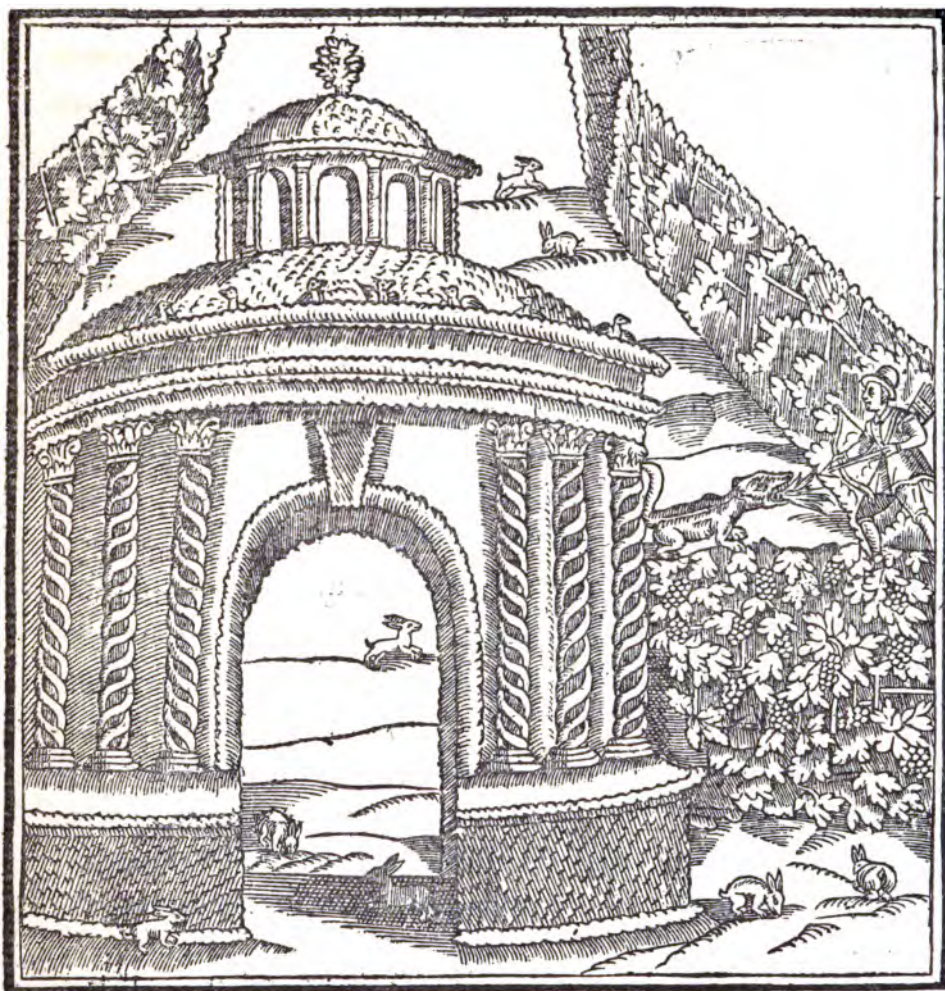
C E Iardin fignifioit le repos , plaifir & liberté des châps, que le Roy & fon peuple auront durant fon regne, & que tout ainfi que Python icy prins pour les mauuaises vapeurs de la terre, a eſté tué par Apollon, entendu pour le Soleil; ainfi le Roy diffipera par les raiz de fes vertus tout ce qui eſt de mauuais & peut apporter nuifance au champ de fon Royaume : & pourfuiuant toufiours le bien & entiere ioüiffance de fon pays par l'amour vehement qu'il luy porte ( comme Apollon à fa Daphné ) n'embraffera que des Lauriers. En ce Iardin eſtoient auffi ces vers Latins fus le combat d'Apollon, contre le ſerpent Python.

*Quis Pythona nouum , qui tot modò ventre premebat  
Iugera peſtifero , nouus heic proſtrauit Apollo?  
Haec eſt Latoïdae maior victoria dextrâ:  
HENRICI tota eſt , qui Gallus habetur Apollo.  
Nulla operis tanti famam deleuerit aetas.*

Puis en la meſme perſpectiue furent appoſez ces vers Latins fus la metamorphoſe de Daphné.

*Quem fugis , ô virgo , Deus eſt. Quid poſſit amore  
Dignius eſſe Deo ? Sequitur , teque ardet in vna  
Pythonis victor. Licet haud vincere puella,  
Victorem Laurus tamen amplectêris amantem.*



 Figure du Iardin.


LE Roy s'estant esiouy en la beauté de ce iardinage, & des choses y representees, continuant le reste du chemin de son entree, arriua au dernier arc de son triomphe placé au front & aduenue du paruis de l'Eglise Cathedrale & Archiepiscopale de nostre Dame de Rouën. Cest arc

autant beau & superbe qui s'en puisse voir estoit basty en forme de maçonnerie d'ordre de composite, à deux faces (c'est à dire ayant autant d'ouvrage d'un costé que d'autre) de hauteur de quarante pieds, & de trente de largeur: les tiges ou verges des colonnes, en nombre de dix, portoient de hauteur douze pieds avec leurs sousbassemens & chapiteaux en leur proportion requise.

A v deffus & outre la derniere corniche, & tout au milieu d'iceluy arc, estoit posé vn grand globe terrestre de cinq pieds de diametre, sur lequel estoit esleuee en bosse vne statue de six pieds de hauteur fort bien representant la personne du Roy en ses accoustremens Royaux, & tenant vn sceptre en sa main. A ses deux costez estoient aussi esleuees en bosse deux grandes statues de dix pieds de hauteur, l'une tenant vne couronne imperiale; l'autre vne guirlande ou chapeau d'estoilles, dont elles couronnoient la statue du Roy. Au bas & le long du globe estoient les figures de l'Occasiō, & de la Prudence: & aux deux bouts de l'arc, aux extremitez & sur le haut de la corniche deux Lions esleuez, tenans chacun vne enseigne, qui portoit empraintes les armoiries de France & de Nauarre, & à leurs pieds y auoit des figures d'hommes morts & trophées de guerre.

D'vn costé de la voulte de cest Arc, au deffous de la corniche, en la face de vers l'Eglise de S. Erblanc, estoit figuré en demy relief vn Amour, qui touchoit de la main dans vne main du Ciel: sur lequel estoient ces mots Grecs

ΕΡΩΣ Ο ΕΧΕΕΥΟΣ ΕΝΤΕΛΕΧΕΙΑΣ.

Et au deffous de luy dedans vne niche estoit taillee en

boffe, vne grande & hideufe Fureur ou Tyrannie enchainee, & accroupie de honte. Sur lesquelles deuifes furent auffi faiçts ces vers Latins

*Caelum & Amor iungunt dextras : est vincita Tyrannis.  
Sunt Rex (†) populus caelesti foedere vinciti:  
Victor amor praes est fidei sat dignus utrinque.*

Et de l'autre costé de ladicte voulte, en la mesme face dudiçt Arc, estoit femblablement figuré au deffous de la corniche, vn autre Amour armé & tenant d'une main vn Lys, & vne espee de l'autre: sur lequel estoient escrits ces autres mots Grecs

ΟΥΡΟΣ ΕΡΩΣ ΑΡΗΟΣ ΑΡΕΙΩΝ.

Et dedans vne autre niche deffous luy, estoit pareillement taillé en boffe à la grandeur du naturel le Dieu Mars endormi sur ces armes. La signification de laquelle deuise fut comprise en ces vers Latins

*Stante quid armato (†) vigili Mars dormit Amore?  
Regis amor Gallis, Gallorum & mutuus ipsi  
Tutior armato est custodia milite Regi.*

Et au haut de ceste premiere face dudiçt Arc, deffus la voulte du portique d'iceluy, estoit sur vne table d'attente, en façon de marbre noir, ceste inscription en grosses lettres d'or

S. R. MAIESTATI

HENRICI IIII. D. G. FRANCOR.  
 ATQ. NAVAR. PIIS. FORTISS.  
 FORTVNATISSIMIQ. REGIS BONO  
 CHRISTIANAE R. P. NATI POPVLOR.  
 OPPIDOR. Q. ADSERTORIS  
 CLEMENTISS. ATQ. ADEO  
 VERE INCOMPARABI  
 LIS PRINCIPIS SVI  
 CIVITAS ROTOMAGENSIS ET  
 VIRTVT. ET VERITAT. ERGO  
 B. M. P.

En l'autre face de ce meſme Arc triomphal, du coſté regardant vers l'Eglife de noſtre Dame, au deſſus de la meſme voulte du portique & derriere la precedente inſcription, eſtoient pareillement eſcrits en grandes lettres d'or ſur table en forme de marbre noir ces fix vers Latins enfuiuans.

*Fortia*

*FORTIA sunt alijs , alijs Clementia laudi  
 Corda : sed HENRICVS Reges Rex QVARTVS utrisque  
 Exsuperans alios ; geminis Prudentia iunctis,  
 Addidit : inde tribus quartam se Occasio semper  
 Affore iuravit comitem bona ; legibus orbem  
 Vt totum Gallis submittat Rex BONVS ORBI.*

Et deffous l'vn des deux Amours , qui y estoient par semblable figurez en demy relief , & representez sur lesdictes niches de la mesme façon qu'ils estoient en l'autre face dudiçt Arc, estoient escrits ces deux mots, faifans le commencement d'vn vers Latin

## P A T R I A E A M O R

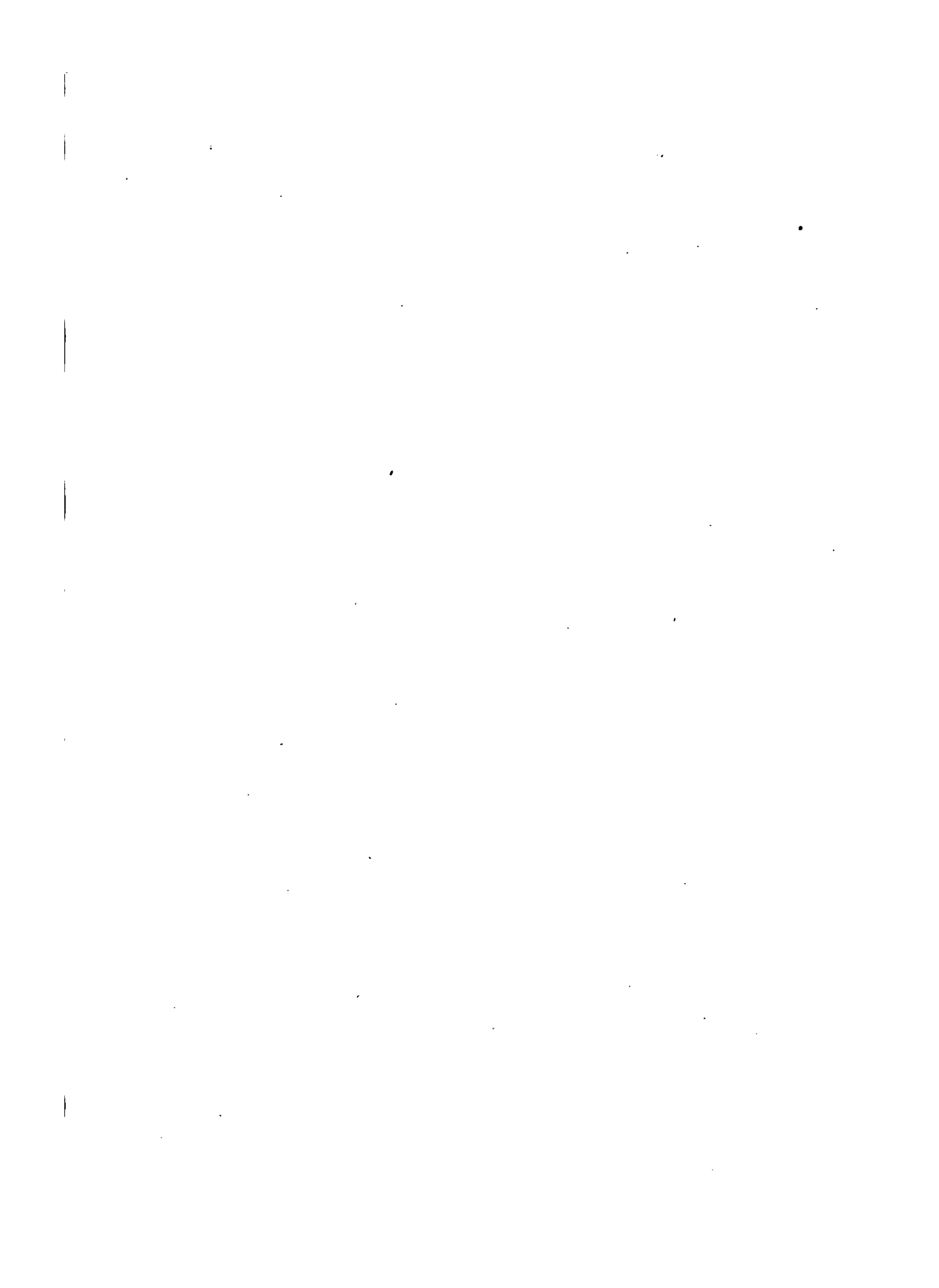
Et deffous l'autre , ces autres faifans le reste du vers

## P A C T U M H E N R I C I I N V I O L A B I L E R E G I S

P A R la statue qui estoit, comme diçt est, sur le globe terrestre au deffus de cest Arc triõphal, estoit dõné à entendre que le Roy est digne pour ses rares vertus de commander à toute la terre. La grande figure à costé le couronnant d'vne couronne Imperiale demõstroït la force & grandeur du Roy : & l'autre encor plus grande figure le couronnant d'vne guirlande d'estoilles surpassant la couronne Royale, denotoit que sa clemence excède sa force, imitât en ce la bõté de Dieu, duquel il est l'image. Les figures de l'Occasiõ & de la Prudẽce signifioient qu'en sa domination il n'entreprend rien qu'avec sageffe aux occasions qui se presen-

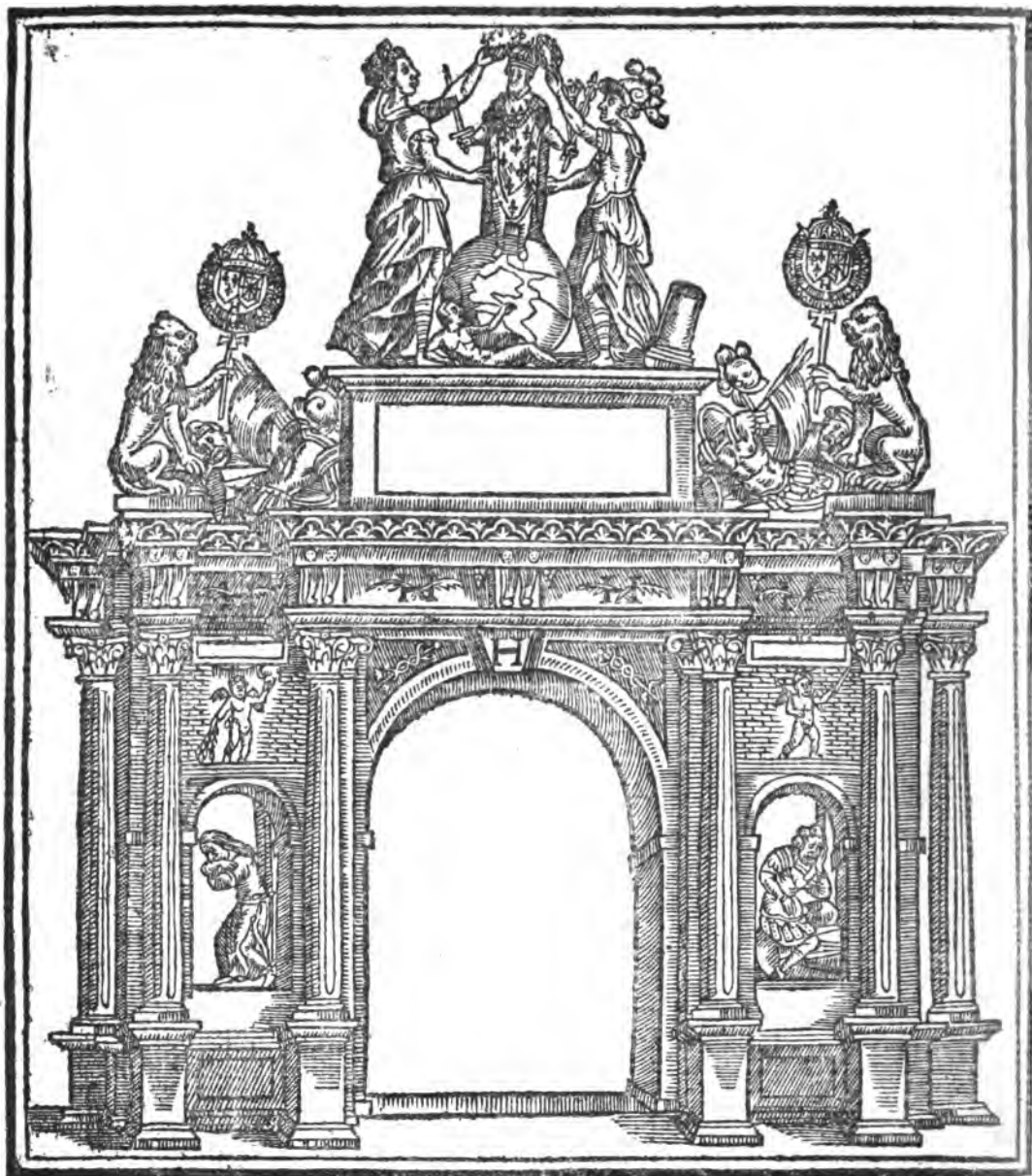
tent. Par les Liõs, trophées & despoilles estoit entendue la grande magnanimité, constance & clemence de sa Maiefté. La Tyrannie enchainée, & l'Amour estât au dessus demōstroït que le Roy la tient captiue par sa douceur & manfuetude. La figure de Mars endormy sur ses armes & l'Amour sur luy figuré, signifioit l'amour de la patrie & du bien public, par le desir que le Roy a de mettre son peuple en paix.

Q V A N D au surplus des inuentions, ornemens & singularitez de ce bel Arc & portail, desquelles ie n'ay parlé, pour euiter prolixité; la confideration du portraict qui en est icy representé à peu prez, y satisfera aucunement, pour en donner quelque contentement au Lecteur.



# La figure de l'Arc triomphal deuant

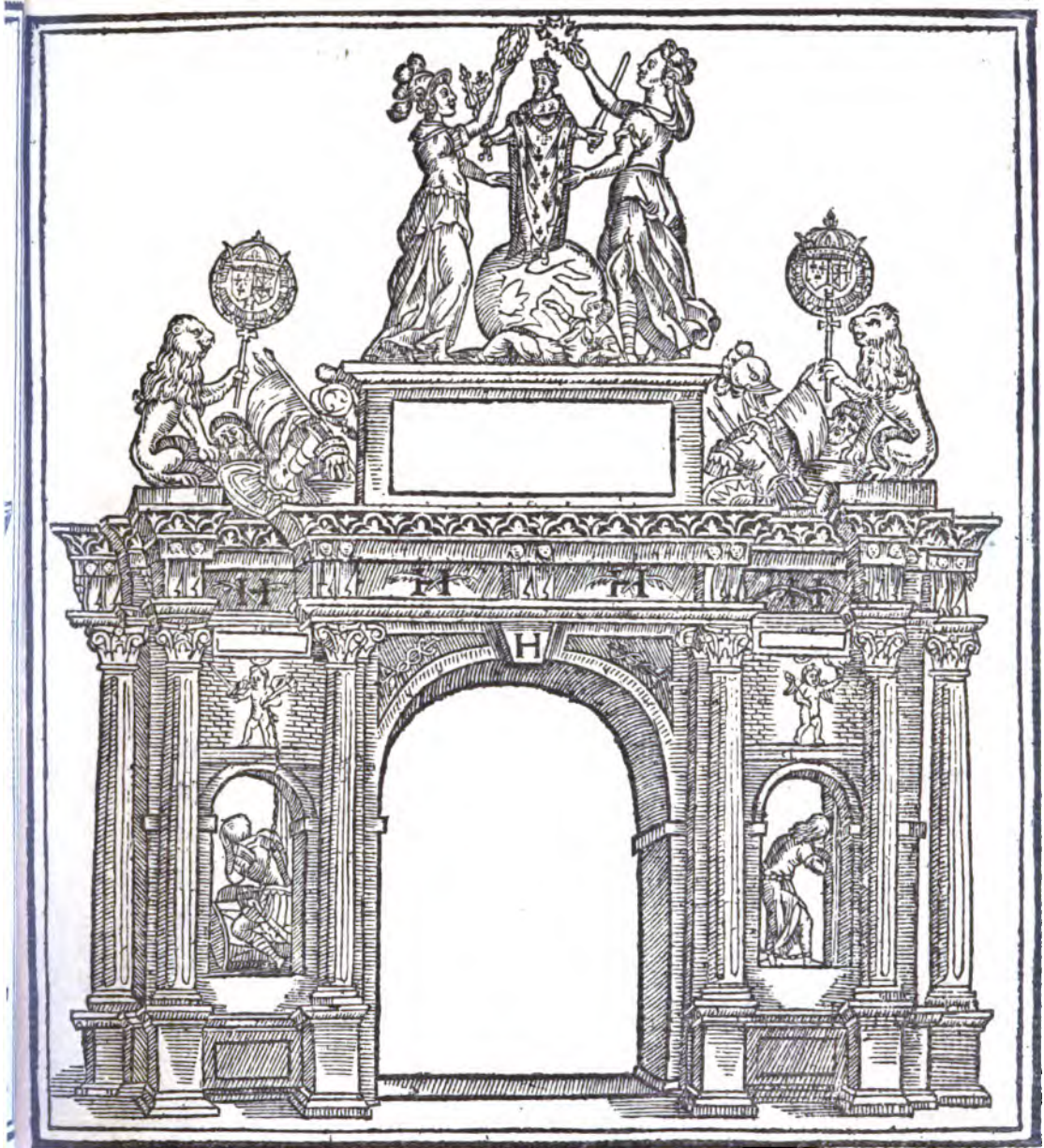
*l'Eglise nostre Dame , du costé du gros Horloge.*





La figure de l'Arc Triomphal

*deuant la grande Eglise de nostre Dame.*



A v deuant de ce grand Arc triomphal, à la diftance de vingt pieds ou enuiron, dedans la ruë eftoient placez des deux coftez deux hauts piliers quarrez en forme de mafonnerie, de hauteur de traize pieds & de quatre en quarre, accompaignez de leurs moulures & enrichiffemēs. Sur l'vn d'iceux, au coing de la ruë tirant vers les Carmes, eftoit porté & efleué en boffe l'image du Roy S. Loys, tige de la race de noftre Roy; tenant en l'vne de fes mains fon fceptre Royal; & en l'autre fon bafton ou main de Iuftice, ainfi qu'on a accouftumé le reprefenter. Deffous iceluy eftoit efcrit lettre d'or en ce vers Latin

*Macte tua virtute, meae laus maxima ftirpis.*

Et fur l'vn des coftez de foudiēt bafton de Iuftice, qu'il efleuoit & adreffoit vers la figure du Roy qui eftoit fur le fufdiēt Arc de triomphe, celt autre cy

*Quod coepi perages, Caeleſti numine ductus.*

S v r l'autre de ces deux piliers, placé en la meſme ruë du coſté tirant vers le Pont eftoit auffi portee & efleuee vne grāde ſtatue accouftree à l'antique, par laquelle eftoit reprefentee la Sibylle S A M B E T H A, comme prophetifant le bon heur du Roy, par ces vers enfuiuans ſemblablement efcrits en lettre d'or dans vn tableau qu'elle tenoit le long d'elle de l'vne de fes mains.

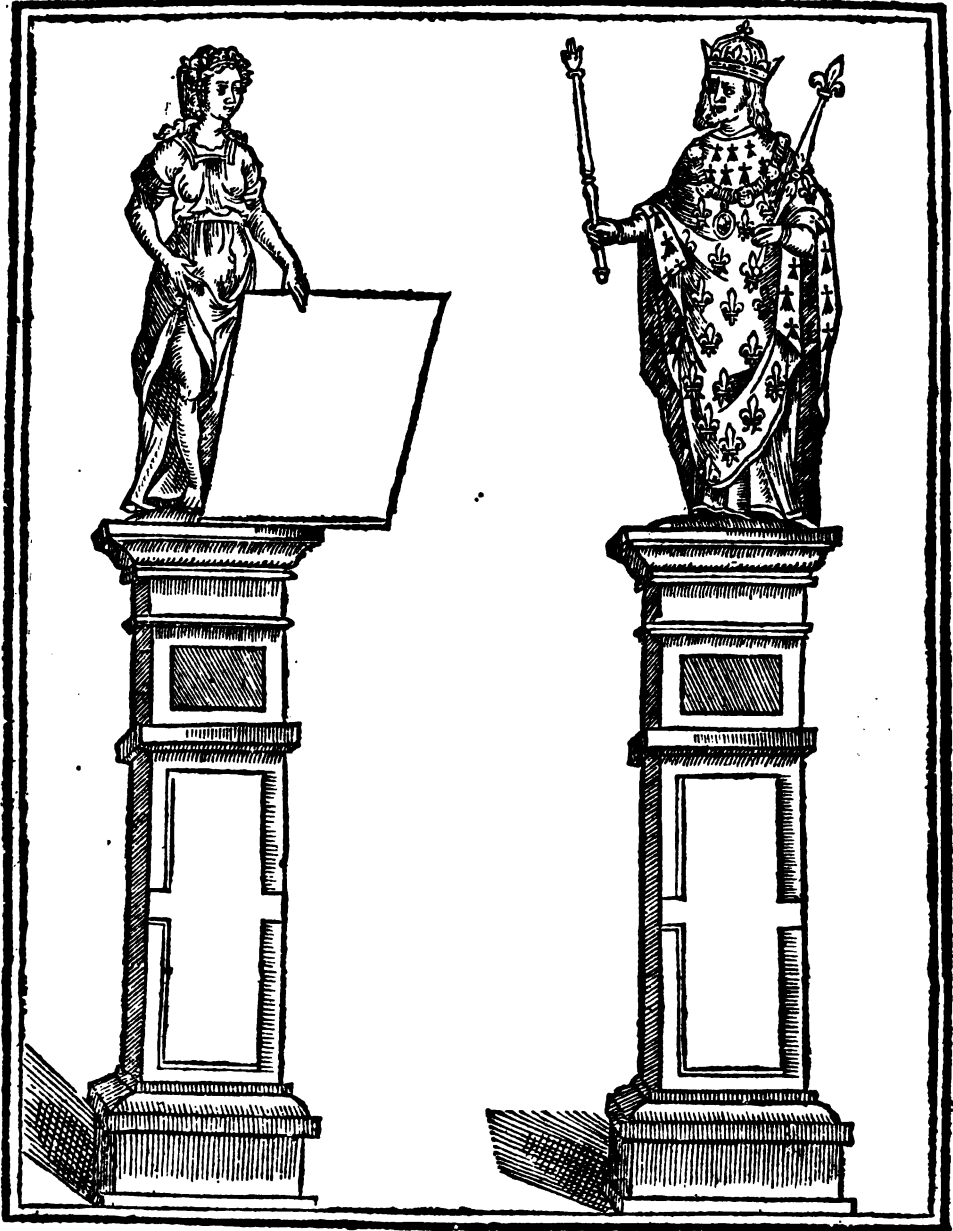
**P** R I M A Sibyllarum Sambetha , Hebraea propago ,  
 Laeta fero Gallis , tibi R E X oracula laeta,  
 Nulla ullo tantum tellus se iactat alumno,  
 Te tua se quantum iactabit Gallia Rege.  
 Pace tuis parta populis , tu prole beatus  
 Quò ducet virtus ibis ; tua mille phalanges  
 Impavidæ procul hinc ☉ fortes arma sequentur ,  
 Quâ Tagus auratis Duriâsque tumescit arenis ;  
 Quâque suas meritò palmas tibi seruat Idume.  
 Inde frequens duce te spolijs Orientis onustus ,  
 Occiduisque opibus , referet victricia miles  
 Signa , triumphatis à te R E X gentibus olim:  
 Tèque ob id aeternis decorabit fama coronis.  
 Postmodò tu nostros H E N R I C E ac Nestoris annos  
 Laetus ages , regnis per te dans iura quietis:  
 Ad regnum donec felix reuocèris Olympi.  
 Tum tibi perpetua succedent stirpe nepotes.  
 Sic etenim arcanis spondent fore numina fatis.

ΘΕΟΥ ΒΟΥΛΑΙΣΙ ΜΕΓΙΣΤΟΥ.



**Figures de S. Loys & de la Sibylle**

*esleuez sur deux piliers prez le susdict Arc de triomphe.*



T O V S les ourages cy deuant representez estoient construiçts & taillez chacun selon leur ordre , avec toutes les dimentions & proportions requises par l'art de l'Architecture ; & par semblable enrichis d'or , d'argent , & viues peintures en leurs sousbaffemens , chapiteaux , frises & corniches , fueillages , moulures , & figures , avec toute la perfection que peut apporter l'art de la peinture : Ce qui les a rendus plus beaux & admirables à tout œil qui les a veuës.

E S T A N T donc le Roy passé par deffous ce grand & dernier Arc triomphal dedié(cōme tous les autres) à sa Maiefté , il entra dans la grande Eglise de nostre Dame , par le principal portail d'icelle , pour rendre graces à Dieu de voir son peuple luy porter tel honneur & respect , & estre si obeissant à sa Maiefté ; en quoy il monstra qu'il est vrayment Roy Tres Chrestien & fils aîné de l'Eglise. Les Doyen , Chanoines & Chapitre , reueftus de leurs riches ornemens & accoustremens sacerdotaux , le receurent avec toute deuotion & allegresse ; & luy fut faicte vne harangue avec priere & exhortation par le haut Doyen , luy priant de maintenir l'Eglise , & la religion de ses Ancestres en son integrité.

L E S ceremonies acheuez , & le cantique qui se commence T E D E V M L A V D A M V S chanté en Musique & son des orgues , le Roy fortit hors de l'Eglise par la mesme porte qu'il y estoit entré , & montant dans son carrosse s'achemina à sō logis de S. Ouën. Là ou les Sieurs Cōseillers Escheuins de la ville , & vingt quatre du Conseil attendoient sa Maiefté : & à son arriuee la remercierent de

l'honneur qu'il luy auoit pleu faire à la ville de Rouën, & aux habitans d'icelle. Le Roy d'vne face ioyeuse leur fit responce qu'il estoit fort content de la ioye & allegresse qu'il auoit recongneuë estre en son peuple, & qu'il estimoit dauantage leurs bonnes volontez que les magnificences qu'ils auoient faiçtes & eussent peu faire, lesquelles toutesfois luy estoient fort agreables.

LE foir apres le souper de sa Maiefté, iceux Conseillers Escheuins luy allerēt presenter les clefs de la ville: plusieurs desquelles ils auoient fait dorer de fin or, assembler en vn cordon de foye de couleur grise, & poser (pour cest effect) sur vn couffin de veloux incarnatin doublé de fatin verd.

DE V X iours apres lesdiçts Conseillers Escheuins retournans voir le Roy, luy firent present au nom de toute la ville d'vn grand bassin ou plat d'argent doré-vermeil: au milieu duquel s'esleuoit vn vase contenant deux canaux qui artificiellement respandoient de l'eau en forme d'vne fontaine: avec six grandes coupes plates ou drageoirs d'argent aussi doré-vermeil: Le tout cizelé & graué en demy relief, de plusieurs trophées & despouilles de guerre, si industrieusement & parfaictement bien elabourez d'art d'orfeburerie, qu'il ne s'en peut voir de mieux. Et combien toutesfois que ces presens ne feussent dignes de la grandeur d'vn tel Roy, ce neantmoins il les reçeut comme luy estans fort agreables; ainsi qu'il le demonstra par la chere ioyeuse & propos amiables qu'il tint ausdiçts Conseillers Escheuins: lesquels s'en retournerent fort contens  
voyans

voyans la bonne affection que le Roy leur portoit, & à toute la ville en general.

P E V de temps apres, affçaouvoir le vingtquatriefme iour dudiect mois d'Octobre, la Maiefté defirant voir les combats qui se deuoient faire fur la riuiere, & qui auoient esté differez ; fit commandement que l'on eust à les preparer pour l'aprefdisnee : & auffi fit aduertir les Conseillers Escheuins qu'elle vouloit ce mefme iour les vifiter dans l'Hostel commun de la ville, & y prendre la collation apres auoir veu lesdiects combats.

P A R Q V O Y lesdiects sieurs Escheuins firent à l'infant aduertir les Chefs & Capitaines qui deuoient representer les combats, d'eux tenir tous prefts, avec leurs compagnies & equippage, pour en donner le plaisir au Roy. Ce qu'ils firent en toute diligence. Car si tost que pour prendre commodément le plaisir de ce qu'ils deuoient faire, le Roy accompagné de sa noblesse fut arriué en la grande falle du pauillon du pont (laquelle pour ceste reception de sa Maiefté, auoit esté ornee tant de tapifferies que vitres neufues & belles peintures, portans les deuifes & armoiries d'icelle:) Ils commencerent à representer fur la riuiere de Seine, du costé d'amont le pont, vn combat naual entre deux nauires accoustrez en guerre, ayans leurs pauillons & enseignes des couleurs du Roy, & garnis d'artilleries & de bons hommes; & deux galleres & vne galleotte estrange-res, auffi equippees en guerre, & parees de leurs couleurs rouge, & iaulne, & leurs armes peintes en leurs pauillons. La galleotte donq commençant le combat & escarmou-

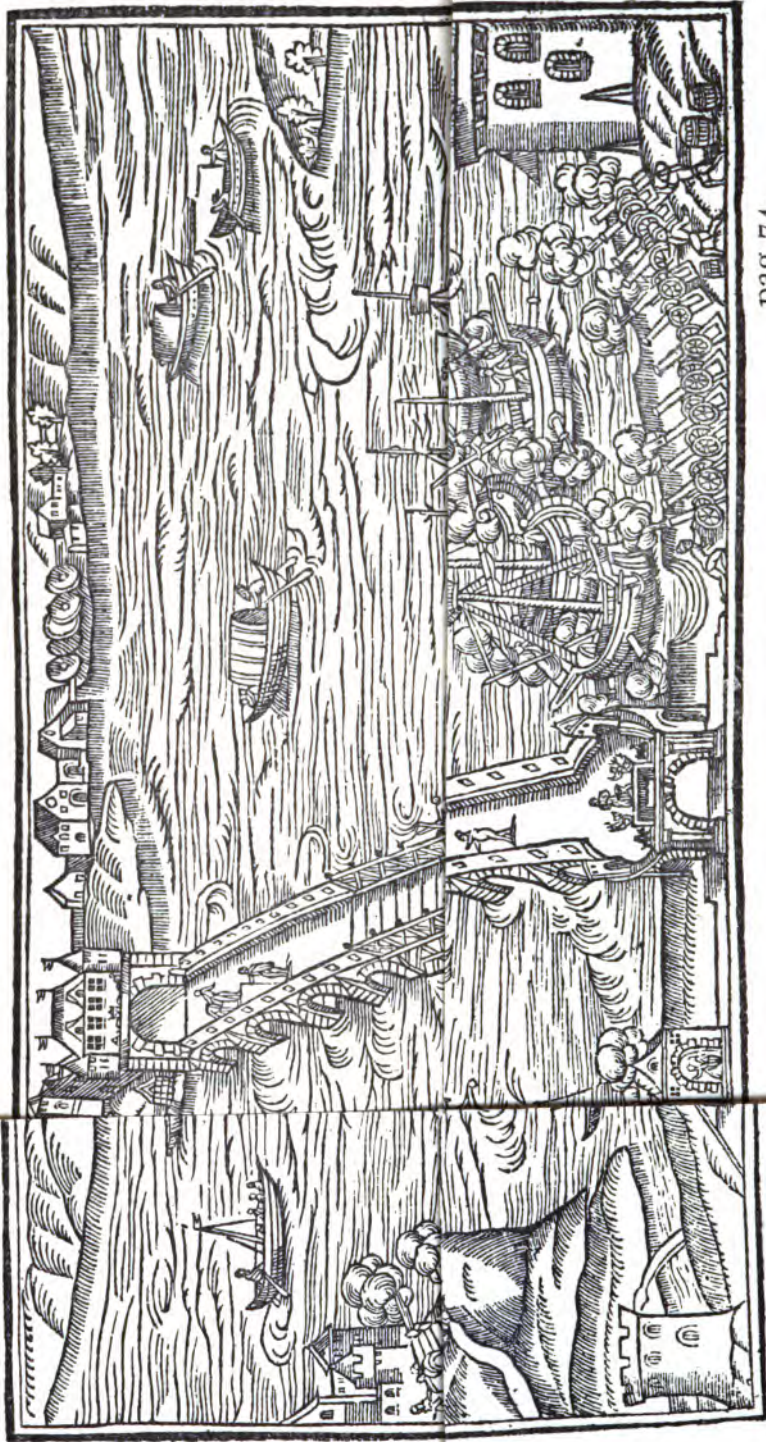
che, vint reconnoître lesdicts nauires François, fuiuie incontinent des deux autres galleres, qui commencerent à tirer force canonnades & coups d'harquebuse & mousquet contre iceux nauires: lesquels de leur part faisans deuoir de se deffendre, chargerent si furieusement & à poinct les galleres ennemies, que d'vn seul coup de canon ils firent couler bas ladicte galleotte: de laquelle les hommes esendus sur l'eau tafchoient en nageant se sauuer, qui deçà, qui delà, le mieux qu'ils pouuoient. Puis les nauires se ioignans & venans aux mains contre les deux galleres; l'vne d'icelles qui portoit la couleur rouge fut par eux prise & gaignee à force, en combattant vaillamment, tant à coup de picque que d'harquebuse & mousquet: & l'autre accoustree de iaulne tourna le dos, & à la faueur du nombre de ses auirons se sauua & eschappa des nauires François: Lesquels faisans bruire & retentir en l'air les fanfares de leurs trompettes, ioüirent lors glorieusement de leur victoire, & donnerent beaucoup de contentement à sa Maiefté: Laquelle de ladicte falle du Pauillon du Pont, où elle estoit, regardoit la representation de ce guerrier spectacle, executé par la conduite de trois anciens Capitaines de ladicte ville & enfans d'icelle, fort experimentez & de longue main au faiçt des armes, & de la marine.

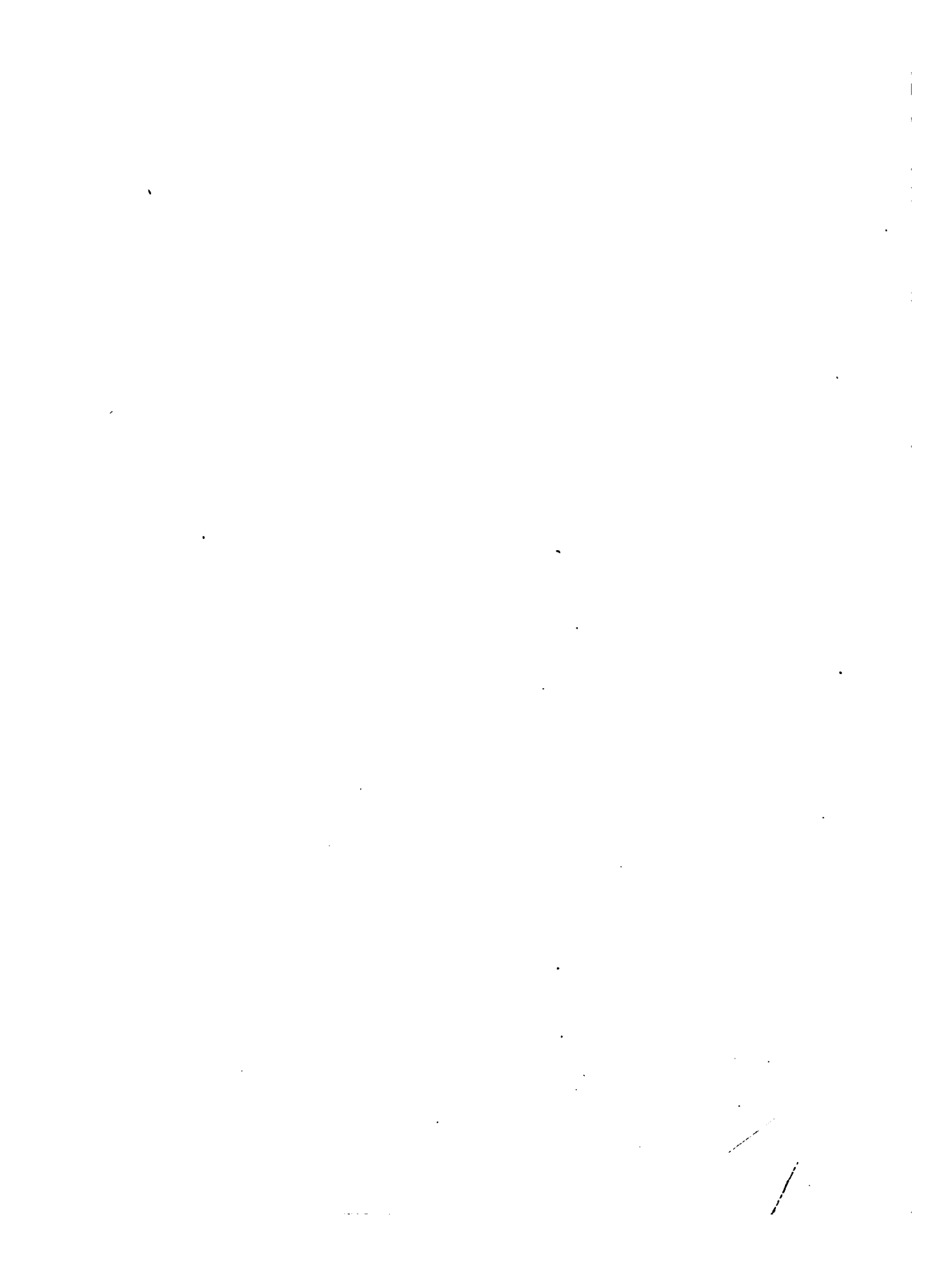
PAR le portraiçt de ceste Naumachie ou combat nauial icy rapporté à peu prez, le Lecteur pourra considerer combien la veüe d'iceluy donna lors de plaisir tant à ladicte Maiefté, qu'à tous les spectateurs, qui y affluoient de tous costez en nombre infini.

Portraiçt



**P**Naval representé sur la riuierede Seine,  
oy, le 24. iour d'Octobre.





P E N D A N T ce temps l'Hostel commun de la ville fut tendu, & orné de belles & riches tentes de tapifferies, tant en la grande falle, qu'aux galleries du paruis de la maison; où fut aussi placé grand nombre d'armoiries de France & de Nauarre, de Normandie, & de ladicte ville. Et principalement au plancher de ladicte falle fut mis vn lambris peint de compartimens, où estoient entrelassees les armoiries & deuises de sa Maiefté; & plusieurs beaux chandeliers y suspendus, avec flambeaux de cire blanche; & au paruis & galleries grand nombre de fallots & flambeaux ardans. Mesmes furent ordonnees les compaignies des cinquante hommes d'armes, & cēt harquebuziers, lesquels vestus de leurs casques & mandilles de veloux verd & autres accoustremens: se rangerent à double haye sur l'aduenue, depuis l'Eglise de S. Erblanc iusques à la porte dudiēt Hostel de ville.

A P R E S donc que le Roy eut pris le plaisir dudiēt combat naual, les quatre Quarteniers de la ville luy firent entendre que dans l'Hostel commun d'icelle, la collation luy estoit preparee, ainsi qu'il auoit commandé. Alors le Roy descendit du pauillon du Pont, où il estoit, pour rentrer dedans la ville, avec la fuite des Princes, Ambassadeurs, Seigneurs, Princesses & Dames qui l'accompaignoient; & vint droit de là audiēt Hostel commun d'icelle ville. A la grande & premiere porte duquel se presenterent pour receuoir sa Maiefté, les six Conseillers Escheuins, parlant le plus ancien d'iceux pour leur compaignie: & au milieu de la court se trouuerent aussi Messieurs le Procureur general en la Cour de Parlement representant le Bailly de Rouën, le Lieutenant general, & Procureur du

Roy au Bailliage, avec les anciens Conseillers Escheuins; qui firent vne seconde reception à sa Maiesté. Lors en signe de toute ioye & allegresse les bandes des trompettes, & cornets commencerent à sonner avec toute melodie.

A l'entree de la salle de cest Hostel, est basty hors œuure vn grand & antique porche couuert d'vne terrasse de plōb enuironnee de plusieurs fleurons & festons aussi de plomb, demi-rompus & despeints pour leur antiquité & ruines passees; & entre iceux sont entremeslez plusieurs petits aigneaux de semblable estoffe. Au milieu de ceste terrasse fut esleué vn grand lys fort bien representé au naturel, estendant ses rameaux & ses fleurs aux enuirs du circuit d'icelle: & à la deuanture de ce porche estoit appendu dans le tour d'vne guirlande ou chapeau de Laurier, ce Sonnet.

*Ce petit clos iadis esmaillé de verdure,  
De fleurs de mariolaine, & de tressle (t) de thin,  
A ses doux aignelets donnoit soir (t) matin  
En paisible repos leur douce nourriture.*

*Quand (ô forfait cruel, ô trop cruelle iniure)  
L'ambitieux lion, le colere mastin,  
Et le loup rauissant en firent vn butin,  
Chasserent les aigneaux degastans leur pasture.*

*Le Ciel triste de voir ce comble de malheur  
Où sur ce pauvre fonds distillant son humeur,  
Fait croistre ce grand lys en sa fleur odorante:*

*Et renaißans sous luy les herbages & fleurs,  
Rassemble ses aigneaux, les paist de ses douceurs,  
Les lions, les mastins, & les loups espouuante.*

ET comme le Roy estoit fous ce portique entrant dans la falle, luy fut prononcé & presenté par vn ieune enfant richement vestu, cest autre Sonnet.

*La plante que l'ardeur mere de sechereffe,  
Attrayant son humide a fait presque secher,  
En vain sent le Soleil de son fonds approcher,  
Car pour luy vers les Cieux son chef elle ne dresse.*

*Mais Rouën par la guerre espuisé de richesse,  
Et mort pour n'estre mort quand son Roy l'auoit cher,  
Refait comme vn Phœnix de sa cendre vne chair,  
Et de sa poureté pour son Roy fait largesse.*

*La gloire en est donc sienne : ha ! non SIRE, ains à vous,  
Qui pour monstres qu'icy vous estes Dieu sur nous,  
Faites de nostre rien s'il vous plaist quelque chose.*

*Et nous rendant la vie au tombeau de nos maux  
Resuscitez nos corps tous sechez de trauaux,  
Afin qu'à vous seruir vn chacun se dispose.*

L'ARRIEREBANQVET estoit dressé dedans la falle sur deux longues tables couuertes de fin & precieux linge ouragé-damassé. Sur la table preparee pour la personne du Roy, y auoit deux chariots faitcs de fucre. le premier estoit tiré par deux lions, & sur iceluy estoit la figure du Roy armé, assis dans vn throne, & ayant le dos appuyé contre vn palmier; & à ses pieds plusieurs trophees, avec ce nom escrit en lettre d'or

A L E X A N D R E

SUR les costez du chariot, vn peu plus bas que le thro-

K iij

ne, tirant sur le deuant, estoient les figures de Fortune, & de Vertu. La Fortune estoit en posture comme plaidant deuant le Roy, & luy montrant les trophées & couronnes quelle disoit lui auoir donnees. La Vertu d'autre costé tenant vn iauelot en main, & plus proche du Roy, sembloit s'opposer au dire de Fortune : & pour resolution de leur different, estoit escrit en lettre d'or sur vne petite table qu'elle tenoit en l'autre main

*La gloire à nul autre commune,  
Dont ce grand Prince est reuestu,  
N'est point vn œuure de Fortune,  
Mais vn chef-d'œuure de Vertu.*

SVR le second chariot, tiré par vn lion & vn aigneau, estoit esleuee vne roche inaccessible, sinon par vn costé, ou y auoit vn chemin plein à l'entree d'espines & halliers, & au haut bordé de plusieurs lauriers. Au sommet de la roche, estoit representee la vertu de Clemence, comme vn architecte, bastissant vn temple tout rond ; & au dehors du bastiment, la figure de Magnanimité, seruant de manœuvre, & luy apportant des marbres & materiaux. Au front du portique non encores acheué estoient escrits en lettre d'or ces vers

*Pour nostre Roy & sa semence  
Est fondé sur ce roc pointu  
Vn temple que fait la Clemence,  
Ou seule parvient la Vertu.*

CES deux chariots estoient accompaignez de plusieurs figures de sucre peintes & dorees, & de toutes sortes de confitures seiches & dragees de toutes façons, & de grand nombre de fruits de sucre artificiels, & autres naturels tant estrangers que de ce pays, des plus beaux & plus rares que lon scauroit desirer. Comme pareillement la seconde table estoit couuerte de semblables fruits & figures.

DURANT cest arrierebanquet, qui fut prins avec grand silence & respect de la personne du Roy, sonnoient plusieurs instrumens de Musique douce; qui continuerent iusques à ce que le Roy sortit pour s'en retourner à son logis de S. Ouën: où il fut reconduit par les Conseillers Escheuins de la ville, qui le remercierent treshumblement de l'honneur qu'il leur auoit fait.

**D**E V de iours deuant que le Roy vint pour faire son entrée, arriua en la ville le Comte de Scherosbery seigneur Anglois, Ambassadeur enuoyé par la Roynne d'Angleterre vers sa Maiesté, accompagné de grand nombre de seigneurs & gentilshommes dudit pays, pour renoueler les alliances des Royaumes de France & d'Angleterre, & presenter au Roy l'ordre de cheualerie de la Iartiere, à luy enuoyé avec autres presens par la dite Dame. Et fut iceluy seigneur Ambassadeur logé en l'hostel du Bourgtheroulde, fort richement préparé pour sa reception, & meublé mesmes & tēdu des plus riches meubles & tapisseries du Roy, qu'il auoit commandé estre faits venir de Gaillon pour cest effect. Et d'abondāt par la liberalité de sa

Maiefté, lediët feigneur & toute fa fuitte furēt deffrayez de tous despēs dés fon entree en Frāce, iufques à fon retour en Angleterre. De la main d'iceluy, le Roy reçeut lediët ordre de la Iartiere, & autres prefens enuoyez par la Royne d'Angleterre à fa Maiefté, le dixhuiëtiefme iour dudiët mois d'Octobre, dedans le chœur de l'Eglife de l'Abbaye de S. Ouën durant les Vefpres; où furent faiëttes les ceremonies en tel cas accouftumees. Et feiourna lediët feigneur Ambaffadeur en ladiëtte ville de Rouën, l'efpace de trois fepmaines de temps.

ARRIVERENT auffi en ce mefme temps plufieurs autres Ambaffadeurs des pays & Royaumes efrangers; & grand nombre de Princes, Seigneurs, Cheualiers, Prefidents, Procureurs generaux, Maires, & Efcheuins, & autres grands & notables perfonnages, de tous les Parlemens, Villes, & Communautez de la France, conuoquez par fa Maiefté: les vns pour l'affifter en fon entree, autres pour les ceremonies de l'ordre de cheualerie du Sainët Efprit, & les autres pour l'affifter en la conference generale, qui fut tenue par long efpace de temps en ladiëtte ville, pour aduifer aux affaires generales du Royaume. De forte que l'affemlee, & la Cour fut pour lors fi grande en ladiëtte ville de Rouën, qu'il ne fe peut remarquer que iamais en ville de France, y en aye eu de femblable ny plus fignalee.

PENDANT le feiour du Roy, Madame la Princeffe de Nauarre Sœur Vnique de fa Maiefté, arriua en ladiëtte ville, accompagnee des Princes & Princeffes, Seigneurs & Dames de fa fuitte, par la porte du Pont, le Samedy neufief-

me iour



me iour du mois de Nouembre , audiēt an mil cinq cens quatre vingts faize.

LESDICTS sieurs Lieutenant general, Cōseillers & Procureur du Roy au Bailliage de ladiēte ville de Rouēn, & les Conseillers Escheuins, & vingt quatre du Conseil d'icelle, accompagnez de grand nombre des notables & plus eminens bourgeois tous bien montez , & assistez des compagnies des cinquante hommes d'armes, & cent quatre harquebuziers d'icelle ville, allerent iufques à vne demie lieuë au deuant de ladiēte Dame : où ayans mis pied à terre, la faluerent de la part de tous les habitans de ladiēte ville, parlans par lediēt sieur Lieutenant general : Et de là , remontez sur leurs mulles & cheuaux , l'accompagnerent iufques en son logis , qui luy estoit preparé à S. Oüen proche de celuy du Roy.

LE deuxiesme iour de Decembre ensuiuant , le Roy enuoya lettres aufdiēts Conseillers Escheuins , par lesquels il leur fit entendre que Monsieur le Cardinal de Florence Legat enuoyé par nostre S. Pere le Pape, s'acheminoit pour venir vers sa Maiefté ; & que partant il vouloit qu'on luy fist vne entree & reception condigne à sa grandeur & dignité. Ce qu'estant fort agreable aufdiēts Conseillers Escheuins, ils se mirent en tout deuoir d'effectuer la bonne volonté du Roy. Et pource firent faire vn fort beau poile de damas blanc , enrichy & brodé des armoiries dudiēt seigneur Legat, & orné de frange & crespine de foye blanche , & fonds de taffetas blanc : & firent aussi plusieurs autres preparatifs pour ladiēte entree ; lesquels furent venus

à leur perfection : n'eust esté qu'iceux Conseillers Escheuins receurent lettres dudiect sieur Legat estant au chasteau de Gaillon, par lesquelles il les prioit se desister de tels preparatifs, d'autant qu'il ne desiroit estre receu avec apparat, ny en forme d'entree, se contentant de leurs bonnes volontez.

DE cediect lieu de Gaillon, il s'achemina par la riuere de Seine, accompagné de plusieurs Cardinaux, Prelats, & Seigneurs de sa fuite, & vint descendre hors le pont de ceste dicte ville de Rouën : puis il monta dans son carrosse, & ainsi entra en la ville par la porte d'iceluy Pont, le traiziesme iour dudiect mois de Decembre ; & alla prendre son logis audiect hostel du Bourgtheroulde, qui est vne des plus belles & magnifiques maisons de la ville, & auoit esté pour luy preparee.

LE lendemain de son arriuee lesdiets sieurs Lieutenant general, Procureur du Roy, Conseillers Escheuins, & vingt quatre du Conseil de la ville l'allerent saluer ; & luy fut faite vne harangue Latine par lediect sieur Lieutenant general, conduisant le corps de ladicte ville : comme aussi tous les autres corps tant de l'Eglise que de la Iustice l'allerent saluer, & luy faire leurs harangues en Latin.

TOUT le temps que ce grand Prelat passa en icelle ville, fut par luy employé en tous saincts exercices & œures charitables ; & specialement à conuertir plusieurs desuoiez de la Religion Catholique Apostolique & Romaine. Du nombre desquels fut Madame la Princeffe de

Condé, laquelle librement se reconcilia à luy, & rentra au giron de ladicte Eglise, dans le temple de S. Michel, le vingtsixiesme iour dudiët mois de Decembre. Dont le Roy, Princes & Seigneurs, & tout le peuple Catholique furent fort ioyeux.


Le iour de la Natiuité de nostre Seigneur Iesus Christ audiët an, Mondieët Sieur le Legat accompagné de grand nombre de Prelats d'Eglise, celebra en grande solennité la grande Messe en la grande Eglise Cathedrale & Archiepiscopale de nostre Dame de Rouën; où le Roy affista avec tous les Princes, Seigneurs, & Gentilshommes de sa Court: Et apres la celebration du diuin seruice, le Roy toucha grand nombre de malades des escroüelles, qui estoient venus de plusieurs endroiët de la Chrestienté, pour estre de luy touchez & gueris.

Et la vigile & iour des Roys ensuiuans, le Roy donna l'ordre de cheualerie du S. Esprit à plusieurs Seigneurs du Royaume de France: & en furent faictes les solennitez accoustumees dans l'Eglise de l'Abbaye de S. Ouën; ou assisterent Messieurs le Legat, Cardinaux, Archeuesques, Euesques, & autres Prelats estans pour lors dans la villè, ensemble tous les Cheualiers dudiët ordre, en leurs accoustremens d'iceluy ordre & ceremonies.

A I N S I donc le Roy tant par sa ioyeuse & triomphante entree, que par l'accomplissement de tant de belles ceremonies & choses signalees, qu'il faisoit durant son feiour en la ville de Rouën, fit assez paroistre combien luy estoieët

agreables fadiète ville & les habitans d'icelle. Dequoy il donna encor plus ample tesmoignage, par le desir & affection qu'il monstra auoir d'y faire bastir vn chasteau, & ville neufue de l'autre costé de la riuere: dont il fit faire plusieurs deuis & desseings par sçauans & experts architectes, mandez exprez par son commandement pour cest effect, pendant le temps que sa Maiesté estoit en cestediète ville: Où elle seiourna depuis ledièt iour de son entree, qui fut le xvi. d'Octobre, iusques au sixiesme iour de Feurier ensuiuant; s'occupant iournellement aux grands affaires de son Royaume, qui se traiètoient tant en son Conseil d'Etat & Priué, qu'en ladiète conuention generale. Laquelle estant finie le Roy partit ledièt iour sixiesme de Feurier: & fut conuoyé par lesdièts sieurs Conseillers Escheuins, vingtquatre du Conseil de la ville, & grand nòmbre des notables & plus eminens bourgeois d'icelle; assistez des compagnies des cinquante hommes d'armes, & cent quatre harquebusiers, iusques à vne lieuë sur le grand chemin de Paris: où sa Maiesté les licentia, & les asseurant de rechef du desir qu'elle auoit de faire bastir vne maison en sa ville de Rouën, pour s'y accommoder & y seiourner quelque saison de l'annee, leur recommanda la garde & conseruation d'icelle.

FIN.



**L**ORS que le tres-Chrestien , tres-victorieux & tres-clement Roy de France & de Nauarre , HENRY IIII. de ce nom , fit sa tres-ioyeuse , tres-magnifique & triomphante entree en sa ville de Rouën , capitale de Normandie ; nouvellement estoient entrez és charges de Conseillers Escheuins de ladicte ville , nobles hommes Iehan Voyfin sieur de Guenouille Conseiller Notaire & Secretaire du Roy , Iehan Puchot sieur de la Pommeraye , Vincent Danten , Iehan Pautot , Marc Anthoine Bigot sieur d'Oliuet , & Richard Baudry sieur de Semilly : Lesquels en ladicte qualité d'Escheuins & au nom d'icelle ville , pourueurent avec toute industrie & diligence requise , tant aux beaux preparatifs , bel ordre , diuers spectacles , & somptueuses magnificences cy deuant mentionnez , qu'à toutes autres choses necessaires , que le temps & la commodité permirent estre faictes pour la decoration de ladicte entree & reception de sa Maieité. Laquelle (pour sa clemence & debonnaireté) ayât eu le tout fort agreable , & encor plus la bonne volôté & alegresse de son peuple de Rouën ; Lesdicts Conseillers Escheuins , pour en laisser le tesmoignage à la posterité & l'honneur à leur ville , à la sortie de leur Consulat en ont fait imprimer le precedent discours ou narration , purement & simplement descrite , comme ils desiroient ; avec les choses les plus notables qui se passerent en ladicte ville , pendant le sejour que sa Maieité fit en icelle.





## A V R O Y.

*Si le los qui s'acquiert par les armes on prise,  
 Qui pourroit comme toy ce beau los meriter?  
 Quel bord plus escarté n'a point oüy vanter  
 La gloire que tu as par les armes conquise?*

*Mais bien que ta valeur toute force maistrise,  
 Ta clemence ( ô grand Roy ) ne sçait pas moins dompter,  
 Et t'a bien fait autant de victoires compter,  
 Comme ta main guerriere a de victoire acquise:*

*Les chefs, & les soldats, & sur tout le hazard  
 Aux combats que lon gaigne acquerent quelque part,  
 Mais tienne en ta clemence est toute la victoire.*

*Tes ennemis domptez en ont senty le fruit,  
 Par elle à son deuoir est ton peuple reduit.  
 Vuue doncques mon Roy, sa clemence & sa gloire.*

F. V I G E R.





DEUX SŌNNETS AV ROY, SVR  
 LA BEAVTE' DV IOVR DE SON ENTREE  
 & les gracieux propos qu'il tint à l'vn  
 des Conseillers Escheuins por-  
 tans son poile.

*Le Ciel se tint long temps obscur & pluuiieux  
 Et deuant & depuis le iour de ton entree:  
 Mais par ce iour luisant bien nous fut demonstree  
 La ioye qu'en prenoient, & la terre, & les cieux.  
 Apollon pour te veoir si grand, si glorieux,  
 De ses plus clers rayons sa teste tint ornee,  
 Et l'herbe freschement dessus la terre nee  
 Carreſſoit son Phœbus deſſous tes pas heureux.  
 Aux ruës & carſours du peuple l'abondance  
 Par son VIVE LE ROY fit voir l'esſouiffance  
 Qu'vn obieſt deſiré luy faiſoit concevoir:  
 Alors ta Maieſté iettant les yeux ſur elle,  
 Me dit, quand ie portois l'vn des coings de ton poile,  
 » Le croy que mon peuple eſt bien aiſe de me veoir.*

*Hé! quel aiſe plus grand peut ſaiſir le courage  
 D'vn peuple ayant perdu ſa douce liberté,  
 Des horreurs de Mauors longuement agité,  
 Et prochain d'encourir vn extreme naufrage?  
 Que de te veoir, ô Roy, dont l'Auguſte viſage  
 En r'affeurant les tiens, rend tout eſpouuanté  
 L'ennemy eſtranger, qui fuyant t'a quidé  
 Malgré tous ſes deſſeins ton François heritage.  
 Ainſi donq, ô grand Roy, ſois auſſi bien venu,  
 Comme ores tu congnois que tu es cher tenu  
 Du peuple Rouënnois ioyeux de ta preſence.  
 Ainſi ta Maieſté face luire ſur nous  
 De tes yeux ( nos Soleils ) les rays doucement doux,  
 Et la paix, qui touſiours eſt pres de ta clemence.*



AD LECTOREM DE CAUSA  
ISTIUS SCRIPTIONIS.

*Magnifica Errici regis monumenta per urbem  
Prostrasset lento vulnere tempus edax:  
Rothomagi in regem magni vestigia cultus  
Charta tibi viuax seruat ab interitu.  
Sic amat Erricum bellatrix Neustria regem,  
Hoc numen tanta relligione colit:  
Vt pia Borboniæ supplex altaria famæ  
In triuijs, charta ☩ pectore sculpta gerat.*

D. DVTHOT.



